

T3 Troisième rapport trimestriel

Trimestre clos le 30 septembre 2025



RAPPORT DE GESTION

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	2
DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS	3
À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL	4
RÉSULTATS CONSOLIDÉS.	5
RÉSULTATS SECTORIELS.	8
LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	15
PERSPECTIVES	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES.	19
	20
MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS	20
RISQUES ET INCERTITUDES	30
CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES	47
MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES	47
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	48

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le texte qui suit constitue le rapport de gestion de TFI International Inc. Dans ce rapport de gestion, les termes « Société », « TFI International » et « TFI » désignent TFI International Inc. et ses filiales. Le présent rapport de gestion établit une comparaison entre la performance de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2025 et sa performance des périodes de trois mois et de neuf mois correspondantes, closes le 30 septembre 2024, et passe en revue la situation financière de la Société au 30 septembre 2025. Il présente également une analyse des affaires de la Société jusqu'au 30 octobre 2025, date du présent rapport de gestion. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités ainsi que les notes complémentaires qui s'y rattachent au 30 septembre 2025 et les états financiers consolidés audités ainsi que les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

Dans le présent document, sauf indication contraire, toutes les données financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants sont libellés en dollars américains (dollars US), et le mot « dollar », de même que le symbole « \$ » désignent des dollars américains, sauf indication contraire. Certains écarts peuvent exister du fait de l'arrondissement des montants. Des mesures financières non conformes aux IFRS sont également utilisées dans le présent rapport de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport pour obtenir une description complète de ces mesures.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration (le « conseil ») sur la recommandation de son comité d'audit le 30 octobre 2025. Des données prospectives, des commentaires et des analyses sont également fournis, le cas échéant, pour aider les investisseurs, nouveaux et de longue date, à se représenter l'entreprise du point de vue de la direction. Ces informations sont soumises à des contraintes raisonnables afin de préserver le caractère confidentiel de certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Société.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de la Société sur son site Web à l'adresse www.tfiintl.com. Les documents que la Société produit dans le cadre de ses obligations d'information continue, notamment ses rapports de gestion et ses états financiers consolidés annuels et trimestriels, son rapport annuel, sa notice annuelle, la circulaire de la direction et les divers communiqués diffusés par la Société, sont également disponibles sur son site Web ou directement par l'entremise du système SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou du système EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans le présent rapport de gestion, la Société peut formuler des énoncés qui révèlent ses attentes actuelles concernant les résultats opérationnels, la performance et les réalisations futurs. Ces « énoncés prospectifs » font état des opinions actuelles exprimées par la direction en fonction des renseignements actuellement à sa disposition. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots comme « peut », « pourrait », « s'attendre à », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « croire », « à sa connaissance », « prétendre », « concevoir », « prévision », « objectif », « espérer », « compter faire », « probable », « projeter de », « projet » « chercher à », « devoir », « cibler », « continuer », ou d'autres expressions semblables. Les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents des résultats historiques ou de ceux qui sont anticipés ou prévus.

La Société souhaite mettre le lecteur en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à certains énoncés prospectifs, car ceux-ci font référence à des enjeux qui ne s'appliquent qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Les facteurs importants énoncés ci-dessous sont susceptibles d'entraîner un écart important entre le rendement financier réel de la Société et celui présenté dans l'un ou l'autre des énoncés prospectifs : la situation hautement concurrentielle qui prévaut sur le marché, la capacité de la Société de recruter et de former des chauffeurs qualifiés et de les fidéliser, les variations de prix du carburant et la capacité de la Société d'en transférer le coût à ses clients, les fluctuations des taux de change, l'incidence des normes et des règlements en matière d'environnement, les changements apportés à la réglementation gouvernementale qui s'appliquent aux activités de la Société, les conditions météorologiques défavorables, les accidents, le marché du matériel usagé, les fluctuations des taux d'intérêt, le coût de l'assurance responsabilité civile, les ralentissements de la conjoncture économique en général qui ont une incidence sur la Société et ses clients, la liquidité des marchés du crédit et la capacité de la Société à repérer des entreprises à acquérir, à négocier et à conclure la transaction et à intégrer avec succès les activités des entreprises acquises.

La liste ci-dessus ne saurait être interprétée comme exhaustive, et la Société décline toute obligation de réviser ou de mettre à jour ultérieurement tout énoncé prospectif formulé antérieurement à moins qu'elle n'y soit obligée en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Des événements imprévus peuvent survenir. Le lecteur doit se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » à la fin du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des facteurs de risque et d'autres événements indépendants de la Volonté de la Société. Les résultats financiers et opérationnels futurs de la Société sont susceptibles de différer en raison de ces facteurs et d'autres facteurs de risque.

DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars US, sauf les données par action)		Trir		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(en miliera de donara 03, saul les données par action)	2025	2024*	0 septembre 2023	2025	2024*	2023
Revenus	1 724 887	1 905 330	1 632 894	5 233 381	5 477 951	4 742 772
Surcharge de carburant	243 784	279 253	278 152	737 298	841 992	809 717
Total des revenus	1 968 671	2 184 583	1 911 046	5 970 679	6 319 943	5 552 489
BAIIA ajusté 1	305 364	357 180	302 505	890 902	1 005 652	867 002
Bénéfice opérationnel	153 314	201 176	200 559	438 122	558 729	559 378
Bénéfice net	84 689	125 871	133 339	238 901	334 369	373 491
Bénéfice net ajusté ¹	99 118	134 493	136 027	275 392	383 451	391 425
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	255 354	351 056	278 739	695 592	800 287	711 259
Flux de trésorerie disponibles ¹	199 360	272 514	198 321	573 433	561 104	532 107
Données par action						
BPA – dilué	1,02	1,48	1,54	2,86	3,93	4,28
BPA ajusté – dilué¹	1,20	1,58	1,57	3,29	4,50	4,48
Dividendes	0,45	0,40	0,35	1,35	1,20	1,05
En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant						
Marge du BAIIA ajusté ¹	17,7 %	18,7 %	18,5 %	17,0 %	18,4 %	18,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles	5,1 %	4,7 %	3,9 %	5,1 %	4,4 %	3,9 %
Amortissement des actifs au titre de droits	,			•		•
d'utilisation	2,6 %	2,4 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	2,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,3 %	1,1 %	1,0 %	1,2 %	1,1 %	0,9 %
Marge d'exploitation ¹	8,9 %	10,6 %	12,3 %	8,4 %	10,2 %	11,8 %
Ratio d'exploitation ajusté ¹	91,2 %	89,4 %	88,5 %	91,8 %	89,4 %	88,6 %

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires

Faits saillants du troisième trimestre

- Bénéfice opérationnel de 153,3 M\$ comparativement à 201,2 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net a atteint 84.7 M\$ comparativement à 125,9 M\$ au troisième trimestre de 2024, et le bénéfice dilué par action (BPA dilué) de 1,02 \$ se compare à 1.48 \$ au troisième trimestre de 2024.
- Bénéfice net ajusté¹, mesure non conforme aux IFRS, de 99,1 M\$, comparativement à 134,5 M\$ au troisième trimestre de 2024
- Le BPA ajusté dilué¹, mesure non conforme aux IFRS, de 1,20 \$, se compare à 1,58 \$, au troisième trimestre de 2024.
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles se sont chiffrés à 255,4 M\$, comparativement à 351,1 M\$ au troisième trimestre de 2024.
- Les flux de trésorerie disponibles¹, mesure non conforme aux IFRS, se sont établis à 199,4 M\$, par rapport à 272,5 M\$ au troisième trimestre de 2024.
- Les secteurs isolables de la Société ont affiché le rendement suivant :
 - Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots brisés s'établit à 77,7 M\$, comparativement à 96,0 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
 - Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets s'établit à 52,6 M\$, comparativement à 70,1 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
 - Le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique de 31,0 M\$ se compare aux 48,7 M\$ du trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Le 15 septembre 2025, le conseil d'administration de TFI a déclaré un dividende trimestriel de 0,45 \$ par action, versé le 15 octobre 2025, en hausse de 13 % par rapport au dividende trimestriel de 0,40 \$ par action déclaré au troisième trimestre de 2024. Le dividende annualisé 1 représente 19,0 % des flux de trésorerie disponibles des douze derniers mois.
- Au cours du troisième trimestre, la Société a versé 104,8 M\$ de capital aux actionnaires sous forme de dividendes trimestriels de 37,3 M\$ et de rachat d'actions de 67,4 M\$, après avoir racheté et annulé 741 500 actions.
- Après la fin du trimestre, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de TFI International (« l'offre ») du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2026 permettant à la Société d'acheter, aux fins d'annulation, un nombre maximum de 7 667 696 actions ordinaires.
- Après la fin du trimestre, la Société a racheté 190 000 actions supplémentaires.

¹ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL

Services

TFI International, un chef de file nord-américain du secteur du transport et de la logistique, est présente partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique par l'intermédiaire de ses filiales. TFI International crée de la valeur pour ses actionnaires en repérant des acquisitions stratégiques et en gérant un réseau en pleine expansion de filiales en propriété exclusive. Ces filiales bénéficient des ressources financières et opérationnelles de TFI International pour faire croître leurs activités et améliorer leur efficacité. Les sociétés de TFI International exercent des activités dans les secteurs isolables suivants :

- le transport de lots brisés;
- le transport de lots complets;
- la logistique.

Caractère saisonnier des activités

Les activités exercées par la Société sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Habituellement, la demande est relativement stable tout au long de l'année, mais généralement à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter.

Ressources humaines

Au 30 septembre 2025, la Société comptait 26 092 employés, répartis dans les différents secteurs d'activité de TFI International dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En comparaison, la Société comptait 28 230 employés au 30 septembre 2024. La diminution du nombre de 2 138 employés sur douze mois est attribuable aux rationalisations touchant 2 385 employés, annulée par les acquisitions d'entreprises qui ont ajouté 247 employés. La Société est d'avis que le taux de roulement de son personnel est relativement faible au Canada et normal aux États-Unis par rapport à celui des autres transporteurs américains et qu'elle entretient de très bonnes relations avec ses employés.

Équipement

La Société est un important fournisseur de transport partout en Amérique du Nord. Au 30 septembre 2025, la Société comptait 13 322 camions, 42 060 remorques et 6 280 entrepreneurs indépendants. En comparaison, au 30 septembre 2024, il y avait 14 247 camions, 43 320 remorques et 8 067 entrepreneurs indépendants.

Installations

TFI International a son siège social à Montréal, au Québec, et son bureau administratif à Etobicoke, en Ontario. Au 30 septembre 2025, la Société comptait 623 installations, comparativement à 683 installations au 30 septembre 2024. De ces 623 installations, 370 sont situées aux États-Unis et 253, au Canada. Au cours des 12 derniers mois, 9 installations ont été ajoutées par suite des acquisitions d'entreprises. Cependant, le regroupement de terminaux réalisé a réduit de 69 le nombre total d'installations, dans tous les secteurs.

Clients

La Société a une clientèle diversifiée dans un large éventail d'industries sans qu'un seul de ces clients ne représente plus de 5 % de ses revenus consolidés. Grâce à cette clientèle diversifiée, ainsi qu'à la grande portée géographique des services offerts par la Société et au nombre élevé de secteurs dans lesquels elle exerce ses activités, un ralentissement touchant les activités d'un client ou de clients dans une industrie en particulier ne saurait entraîner de répercussions défavorables majeures sur les activités. La Société a établi des alliances stratégiques avec d'autres transporteurs en Amérique du Nord afin d'offrir à sa clientèle un réseau qui s'étend à la grandeur du continent.

Revenus par secteur d'activité des principaux clients ¹		Périodes de six mois closes les 30 juin
	2025	2024
Commerce de détail	19 %	22 %
Produits manufacturés	17 %	20 %
Matériaux de construction	13 %	11 %
Secteur automobile	10 %	11 %
Métaux et mines	10 %	8 %
Aliments et boissons	8 %	6 %
Services	7 %	6 %
Produits chimiques et explosifs	6 %	5 %
Énergie	3 %	3 %
Gestion des matières résiduelles	3 %	1 %
Produits forestiers	2 %	3 %
Conteneurs maritimes	1 %	1 %
Autres	1 %	3 %

Tette mesure est calculée en identifiant les 30 principaux clients de chaque entité opérationnelle, tout en excluant les revenus liés aux clients des secteurs du transport et de la logistique. Cela représente 58 % des revenus totaux pour le semestre clos le 30 juin 2025 (61 % des revenus totaux pour la période de six mois close le 30 juin 2024).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La présente section contient des commentaires généraux sur les résultats opérationnels consolidés. Pour obtenir une analyse plus détaillée, veuillez vous reporter à la rubrique « Résultats sectoriels ».

Acquisitions d'entreprises en 2025

Conformément à sa stratégie de croissance, la Société a acquis trois entreprises en 2025 dans le cadre d'acquisitions groupées. Au cours du deuxième trimestre, la Société a fait l'acquisition de Basin Transportation LLC et de Veilleux Transit Inc., qui sont présentées dans le secteur du transport de lots complets, et d'AES Logistics, qui est présentée dans le secteur de la logistique.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les revenus avant la surcharge de carburant se sont chiffrés à 1 724,9 M\$, par rapport à 1 905,3 M\$ au troisième trimestre de 2024. Cette baisse est principalement attribuable à l'affaiblissement du marché, qui a entraîné la baisse des volumes, et a été partiellement annulée par les acquisitions d'entreprises de 13,5 M\$.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les revenus avant la surcharge de carburant se sont chiffrés à 5,23 G\$, par rapport à 5,48 G\$ au troisième trimestre de 2024. La baisse était principalement attribuable à l'affaiblissement du marché, qui a entraîné la baisse des volumes, compensée en partie par les acquisitions d'entreprises de 329,8 M\$.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les charges opérationnelles de la Société ont diminué de 168,1 M\$, passant de 1 983,4 M\$ au troisième trimestre de 2024 à 1 815,4 M\$. La diminution est principalement attribuable à une baisse des revenus et aux efforts déployés par la Société pour réduire les dépenses, et a été compensée en partie par une augmentation de 13,4 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont diminué de 94,2 M\$, s'établissant à 717,4 M\$, comparativement à 811,6 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse des volumes, en partie annulée par une augmentation de 6,4 M\$ de la contribution liée aux acquisitions d'entreprises.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les charges liées au personnel se sont chiffrées à 600,2 M\$, en baisse de 6 % par rapport à 638,8 M\$ au troisième trimestre de 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des volumes et a été partiellement annulée par l'augmentation de 3,7 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises.

Les autres charges opérationnelles, qui comprennent essentiellement les coûts liés aux bureaux et aux terminaux, soit loyers, impôts fonciers, chauffage, télécommunications, entretien et sécurité et les autres frais administratifs généraux, ont diminué de 2,9 M\$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les charges opérationnelles de la Société ont diminué de 228,7 M\$, passant de 5,76 G\$ en 2024 à 5,53 G\$ en 2025. La diminution est attribuable à la baisse du volume des activités existantes, ce qui a réduit les dépenses d'exploitation de 588,0 M\$ incluant les diminutions de 393,1 M\$ pour les charges liées aux matières et services, de 151,7 M\$ pour les charges liées au personnel et de 28,1 M\$ pour les autres charges opérationnelles, et est partiellement compensée par les acquisitions d'entreprises de 359,4 M\$.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, la Société a affiché un bénéfice opérationnel de 153,3 M\$, comparativement à 201,2 M\$ au trimestre correspondant de 2024. La baisse est principalement attribuable à la baisse des revenus tirés des activités existantes en raison de la baisse de la demande du marché au cours du trimestre et est partiellement compensée par les contributions de 1,1 M\$ provenant des acquisitions d'entreprises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la Société a affiché un bénéfice opérationnel de 438,1 M\$, comparativement à 558,7 M\$ pour la période correspondante de 2024. La baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus tirés des activités existantes en raison de la baisse de la demande du marché au cours du trimestre et est partiellement annulée par les charges liées à la restructuration de 19,7 M\$ de Daseke au deuxième trimestre de 2024 et l'apport des acquisitions d'entreprises de 9,9 M\$.

Produits financiers et charges financières

(non audité) (en milliers de dollars US)		rimestres clos 30 septembre	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2025	2024	2025	2024	
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	30 040	35 848	90 581	94 807	
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	6 759	6 385	19 869	17 925	
Produit d'intérêts	(518)	(727)	(1 051)	(6 951)	
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties					
conditionnelles	20	(6 104)	41	(6 052)	
Perte de change, montant net	1 361	296	922	3 070	
Autres	3 923	4 310	11 156	11 951	
Charges financières, montant net	41 585	40 008	121 518	114 750	

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 ont diminué de 5,8 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, le niveau moyen de la dette étant passé de 2,65 G\$ à 2,46 G\$ en raison du remboursement de la dette. De plus, le taux moyen a diminué de 5,41 % à 4,89 %, en raison des réductions de taux dans la dette à taux variable de la Société, du remboursement de la dette à taux plus élevé ainsi que du refinancement de dettes à taux plus élevé par une dette à taux inférieur.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les charges d'intérêts sur la dette à long terme ont diminué de 4,2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le niveau moyen de la dette étant passé de 2,44 G\$ à 2,45 G\$, et les taux moyens sont passés de 5,18 % à 4,92 %. Les revenus d'intérêts ont diminué de 5,9 M\$, passant de 7,0 M\$ à 1,1 M\$ au cours de la période en cours. La diminution est attribuable à la réduction des liquidités principalement détenues au premier trimestre de 2024 avant l'acquisition de Daseke.

Gain net ou perte nette de change et couverture d'investissement net

La Société désigne une portion de sa dette libellée en dollars américains comme instrument de couverture de son investissement net dans des établissements aux États-Unis. Ce traitement comptable permet à la Société de déduire la portion désignée du gain (ou de la perte) de change de sa dette de la perte (ou du gain) de change de ses placements nets dans les établissements aux États-Unis et de la présenter dans les autres éléments du résultat global. Les gains nets ou pertes nettes de change comptabilisés en bénéfice ou perte sont attribuables à la conversion de la tranche libellée en dollars américains des facilités de crédit de la Société non désignées comme instruments de couverture et à la conversion d'autres actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, une perte de change de 28,9 M\$ (perte de 28,9 M\$ après impôt) a été constatée dans les autres éléments du résultat global, car elle est liée à la conversion de la dette désignée à titre d'élément de couverture de l'investissement net. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, un gain de change de 19,6 M\$ (gain de 21,1 M\$ après impôt) a été constaté dans les autres éléments du résultat global, car il est lié à la conversion de la dette désignée à titre d'élément net.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, un gain de change de 54,3 M\$ (gain de 54,2 M\$ après impôt) a été constaté dans les autres éléments du résultat global, car il est lié à la conversion de la dette désignée à titre d'élément de couverture de l'investissement net. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, une perte de change de 32,5 M\$ (perte de 31,0 M\$ après impôt) a été constatée dans les autres éléments du résultat global, car elle est liée à la conversion de la dette désignée à titre d'élément de couverture de l'investissement net.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le taux d'imposition effectif de la Société était de 24,2 %. La charge d'impôt sur le résultat de 27,0 M\$ présentait un écart favorable de 2,6 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 29,6 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. L'écart favorable est attribuable à des variations favorables des déductions fiscales et du revenu exonéré d'impôt de 3,8 M\$ compensées partiellement par un écart défavorable de 1,2 M\$ en lien avec des charges non déductibles. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, le taux d'imposition effectif de la Société était de 21,6 %. La charge d'impôt sur le résultat de 35,3 M\$ présentait un écart favorable de 8,0 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 43,3 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. L'écart favorable est attribuable à des variations favorables des déductions fiscales et du revenu exonéré d'impôt de 5,0 M\$ compensées partiellement par un écart défavorable de 3,5 M\$ en lien avec des variations favorables dans le taux d'impôt.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le taux d'imposition effectif de la Société était de 24,5 %. La charge d'impôt sur le résultat de 77,7 M\$ présentait un écart favorable de 6,2 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 83,9 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. L'écart favorable est attribuable à des variations favorables des déductions fiscales et du revenu exonéré d'impôt de 12,1 M\$ contrebalancées partiellement par des variations défavorables des charges non déductibles de 3,7 M\$ et des ajustements des périodes précédentes de 1,2 M\$. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le taux d'imposition effectif de la Société était de 24,5 %. La charge d'impôt sur le résultat de 109,6 M\$ présentait un écart favorable de 9,2 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 118,8 M\$ anticipée en fonction du taux

d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. L'écart favorable est attribuable à des variations favorables des déductions fiscales et du revenu exonéré d'impôt de 12,1 M\$, un écart favorable de 1,6 M\$ en lien avec des variations favorables dans le taux d'impôt, contrebalancées partiellement par des variations défavorables des charges non déductibles de 5,3 M\$.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

(non audité) (en milliers de dollars US, sauf les données par action)			nestres clos O septembre	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
(cir mimore de denare ee, edar lee deliniese par dedelin,	2025	2024*	2023	2025	2024*	2023	
Bénéfice net	84 689	125 871	133 339	238 901	334 369	373 491	
Amortissement des immobilisations incorporelles en lien							
avec les acquisitions d'entreprises	19 330	17 459	13 114	57 689	50 538	40 562	
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des							
contreparties conditionnelles	20	(6 104)	(300)	41	(6 052)	134	
Perte de change, montant net	1 361	296	1 906	922	3 070	1 129	
Perte sur la vente d'une entreprise et coûts directs							
attribuables	_	_	3 011	_	_	3 011	
Profit, net de la dépréciation, sur la vente de terrains et							
bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(1 196)	(11 167)	(15 110)	(8 349)	(11 461)	(21 635)	
Restructuration liée aux acquisitions d'entreprises	_	_	_	_	19 748	_	
Perte sur la vente et dépréciation des actifs de matériel							
roulant détenus en vue de la vente	152	11 326		332	11 124		
Incidence fiscale des ajustements	(5 238)	(3 188)	67	(14 144)	(17 885)	(5 267)	
Bénéfice net ajusté ¹	99 118	134 493	136 027	275 392	383 451	391 425	
BPA ajusté – de base ¹	1,20	1,59	1,58	3,30	4,54	4,54	
BPA ajusté – dilué ¹	1,20	1,58	1,57	3,29	4,50	4,48	

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 84,7 M\$, par rapport à 125,9 M\$ au troisième trimestre de 2024. Le bénéfice net ajusté¹ de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui ne tient pas compte des éléments présentés dans le tableau cidessus, s'est établi à 99,1 M\$ par rapport à 134,5 M\$ au troisième trimestre de 2024. Le BPA, entièrement dilué, était 1,02 \$ comparativement à 1,48 \$ au troisième trimestre de 2024, et le BPA ajusté¹, entièrement dilué, de 1,20 \$ comparativement à 1,58 \$ au troisième trimestre de 2024.

¹ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

RÉSULTATS SECTORIELS

Afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles. Veuillez prendre note que cette redistribution n'a aucune incidence sur le « total des revenus ».

Données financières sectorielles choisies

(non audité)	Transport	Transport				
(en milliers de dollars US)	de lots	de lots		Siège		
	brisés	complets*	Logistique	social	Éliminations	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2025						
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	687 044	684 104	367 774	_	(14 035)	1 724 887
% du total des revenus ²	42 %	39 %	19 %			100 %
BAllA ajusté ³	126 660	140 101	46 314	(7 711)	_	305 364
Marge du BAllA ajusté ^{3,4}	18,4 %	20,5 %	12,6 %			17,7 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	77 728	52 606	31 027	(8 047)	_	153 314
Marge d'exploitation ^{3,4}	11,3 %	7,7 %	8,4 %			8,9 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles ³	2 136 582	1 881 660	336 083	114 614	_	4 468 939
Dépenses en immobilisations, montant net ³	7 306	41 373	1 387	146		50 212
Trimestre clos le 30 septembre 2024*						
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	770 757	722 882	426 480	_	(14 789)	1 905 330
% du total des revenus ²	42 %	38 %	20 %			100 %
BAIIA ajusté ³	152 090	154 293	63 714	(12 917)	_	357 180
Marge du BAIIA ajusté ^{3,4}	19,7 %	21,3 %	14,9 %			18,7 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	95 960	70 109	48 695	(13 588)	_	201 176
Marge d'exploitation ^{3,4}	12,5 %	9,7 %	11,4 %			10,6 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles ³	2 327 466	2 048 893	377 756	126 541		4 880 656
Dépenses en immobilisations, montant net ³	40 995	52 372	1 391	251		95 009
Période de neuf mois close le 30 septembre 2025					=	
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	2 069 692	2 059 242	1 145 832	_	(41 385)	5 233 381
% du total des revenus ²	41 %	39 %	20 %		, ,	100 %
BAIIA ajusté ³	349 448	425 704	146 779	(31 029)	_	890 902
Marge du BAIIA ajusté ^{3,4}	16,9 %	20,7 %	12,8 %			17,0 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	198 411	171 949	99 988	(32 226)	_	438 122
Marge d'exploitation ^{3,4}	9,6 %	8,4 %	8,7 %			8,4 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles ³	2 136 582	1 881 660	336 083	114 614	_	4 468 939
Dépenses en immobilisations, montant net ³	29 273	88 739	4 722	187	_	122 921
Période de neuf mois close le 30 septembre 2024*						
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	2 348 436	1 858 300	1 310 778		(39 563)	5 477 951
% du total des revenus ²	44 %	34 %	22 %		•	100 %
BAIIA ajusté ³	453 713	409 932	184 625	(42 618)	_	1 005 652
Marge du BAIIA ajusté ^{3,4}	19,3 %	22,1 %	14,1 %			18,4 %
Bénéfice opérationnel	290 909	192 782	139 467	(64 429)	_	558 729
Marge d'exploitation ^{3,4}	12,4 %	10,4 %	10,6 %			10,2 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles ³	2 327 466	2 048 893	377 756	126 541	_	4 880 656
Dépenses en immobilisations, montant net ³	109 750	109 474	3 932	604	_	223 760

³ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

⁴ En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités).



¹ Inclut les revenus intersectoriels. ²Les revenus sectoriels incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels par rapport aux revenus consolidés incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels.

Transport de lots brisés

(non audité)			Trime	stres clos	Périodes de neuf mois closes			
(en milliers de dollars US)			les 30 s	septembre		les 30 septembre		
	2025	%	2024	%	2025	%	2024	%
Total des revenus	824 064		921 915		2 478 037		2 826 794	
Surcharge de carburant	(137 020)		(151 158)		(408 345)		(478 358)	
Revenus	687 044	100,0 %	770 757	100,0 %	2 069 692	100,0 %	2 348 436	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction								
faite de la surcharge de carburant)	194 546	28,3 %	229 894	29,8 %	604 019	29,2 %	695 953	29,6 %
Charges liées au personnel	319 334	46,5 %	337 058	43,7 %	968 243	46,8 %	1 030 861	43,9 %
Autres charges opérationnelles	46 882	6,8 %	51 045	6,6 %	148 220	7,2 %	167 539	7,1 %
Amortissement des immobilisations corporelles	34 072	5,0 %	37 955	4,9 %	105 056	5,1 %	113 769	4,8 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12 707	1,8 %	12 988	1,7 %	37 454	1,8 %	37 979	1,6 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 114	0,5 %	3 174	0,4 %	9 315	0,5 %	9 530	0,4 %
(Profit) perte sur la vente de matériel roulant et								
d'équipement	(373)	-0,1 %	677	0,1 %	(209)	-0,0 %	316	0,0 %
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs au titre de								
droits d'utilisation	(5)	-0,0 %	(7)	-0,0 %	(29)	-0,0 %	54	0,0 %
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente de								
terrains								
et de bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(961)	-0,1 %	2 013	0,3 %	(788)	-0,0 %	1 526	0,1 %
Bénéfice opérationnel	77 728	11,3 %	95 960	12,5 %	198 411	9,6 %	290 909	12,4 %
BAIIA ajusté 1	126 660	18,4 %	152 090	19,7 %	349 448	16,9 %	453 713	19,3 %

¹ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

(non audité) les 30 septembre les 30 septembre les 30 septembre (Revenus en dollars américains) 2025 2024* Variation % 2025 2024* Variation % Transport de lots brisés Ratio d'exploitation ajusté² 88,8 % 87,3 % 90,5 % 87,5 % <t< th=""><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th>кар</th><th>port de (</th><th>gestion</th></t<>							кар	port de (gestion	
Revenues en dollars américains	Données opérationnelles	-								
Transport de lots brisés Rand of exploitation quisté! Rand of exploitation quisté! Rand of exploitation quisté! Randement du capital investé! 11,9 % 17,3 % 17	,				-				•	
Radio dexploitation aljustic* 88,8 % 87,3 % Rendement du capital investic* 11,9 % 17,3 % 1	(Revenus en dollars américains)	2025	2024*	Variation	%	2025	2024*	Variation	%	
Rendement du capital investi* 11,9 % 17,3	Transport de lots brisés									
Transport de lots brisés - Etats-Unis Revenus (en milliers de dollars) 429 570 479 496 (49 926) -10.4 % 1288 781 1 456 010 (167 249) -11.5 % Revenus provenant de GPP (en milliers de dollars) 34 288 51 004 (167 16) 32.8 % 102 451 1 456 010 (167 249) -11.5 % Revenus provenant de GPP (en milliers de dollars) 34 288 51 004 (167 16) 32.8 % 102 451 1 456 010 (167 249) -11.5 % Revenus par cent liverse (exclusal te carburant) 26.13 \$ 27.03 \$ (0.90) \$ -5.3 % 250 162 295 596 (45 436) -15.4 % Revenus par cent liverse (exclusal te carburant) 331,46 \$ 330,23 \$ 1.23 \$ 0.4 % 332,58 \$ 338,84 \$ (6.26) \$ -1.8 % Revenus par cent liverse (incluant le carburant) 333,46 \$ 330,23 \$ 1.23 \$ 0.4 % 332,58 \$ 338,84 \$ (6.26) \$ -1.8 % Revenus par cent liverse (incluant le carburant) 338,21 \$ 393,12 \$ 5,09 \$ 1.3 % 397,14 \$ 40,60 \$ 2.2 % (161) 6.2 % Revenus par cent liverse (incluant le carburant) 382,2 \$ 837 (65 5) -10,7 % 3375 4797 (422) -9.8 % Revenus par cent liverse (incluant le carburant) 1296 1222 47 3.8 % 1288 1418 (150) -10.7 % 1296 1222 47 3.8 % 1288 1418 (150) -10.5 % Reclaramations urise cargalisons (% des revenus) 1100 1172 (42) -3.6 % 1144 1161 (17) -1.5 % Reclaramations urise cargalisons (% des revenus) 4 160 4 276 (96) -2.2 % 4 269 4 0.29 2 0.6 5.5 % Revenus que moviment le carburant) 1120 1172 (42) -3.6 % 1144 1161 (17) -1.5 % Reclaramations urise cargalisons (% des revenus) 126 7.6 % 15.0 % 15	Ratio d'exploitation ajusté ²		87,3 %			90,5 %	87,5 %			
Revenus (en milliers de follars) Revenus (en milliers de follars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Revenus par cent ilvres (excluant le carburant)' 26,13 \$ 27,03 \$ (0.90); \$ -3,3 % (26,24 \$ 27,82 \$ (1.68); \$ -7.5 % (Revenus par cent ilvres (incluant le carburant)' 31,46 \$ 30,23 \$ (0.90); \$ -2,5 % (3.3,5 \$ 28,24 \$ 27,82 \$ (1.68); \$ -7.8 % (Revenus par cent ilvres (incluant le carburant)' 31,46 \$ 30,23 \$ (0.90); \$ -2,5 % (3.3,5 \$ 28,24 \$ 27,82 \$ (1.68); \$ -7.8 % (2.69); \$ -1.8 % (2.69); \$	Rendement du capital investi ²	11,9 %	17,3 %							
Revenus provenant de GFP (en milliers de dollars) Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Ratio d'exploitation ajusté? Revenus par expédition (excluant le carburant)¹ Revenus par expédition (incluant le carburant)² Rediamations sur les caragisones (% des revenus) Revenus par expédition (incluant le carburant) Revenus par expédition (incluant	Transport de lots brisés – États-Unis									
Revenus de la surcharge du carburant (ne milliers de dollars) Ravio d'exploitation ajusté* Revenus par cent livres (excluant le carburant)¹ 26,13 \$ 27,03 \$ (0,90) \$ -3,3 % (26,14 \$ 27,82 \$ 1,8 % (26,65) \$ -1,8	Revenus (en milliers de dollars)	429 570	479 496	$(49\ 926)$	-10,4 %	1 288 761	1 456 010	(167 249)	-11,5 %	
Revenus par cent livres (excluant le carburant)! Revenus par expédition (excluant le carburant)! 331,46 \$ 330,23 \$ 1,23 \$ 0,4 % 332,58 \$ 338,84 \$ (6,26) \$ 1,8 % Revenus par expédition (excluant le carburant)! 331,39 \$ 33,18 \$ (0,79) \$ -2,5 % 1,3 % 332,41 \$ (6,26) \$ 1,8 % Revenus par expédition (incluant le carburant)! 332,21 \$ 393,12 \$ 5,09 \$ 1,3 % 337,14 \$ 407,63 \$ (10,49) \$ -2,6 % Tonnage (en milliers)! 1266 1 452	Revenus provenant de GFP (en milliers de dollars)	34 288	51 004	(16 716)	-32,8 %	102 451	173 753	(71 302)	-41,0 %	
Revenus par expelitiors (excluant le carburant)¹				(4 805)	-5,3 %			(45 436)	-15,4 %	
Revenus par expédition (excluant le carburant)		,	,				,			
Revenus par cent livres (incluant le carburant)										
Revenus par expédition (incluant le carburant)		,			- ,					
Tonnage (en milliers de fonnes)		, ,	, .		,	, .	, ,		,	
Expeditions (en milliers 1296 1452 (156) -10.7 % 3.875 4.297 (422) -9.8 % Poids moyen par expédition (en lb) 1.289 1.222 47 3.8 % 1.288 1.418 (150) -10.6 % Distance moyenne par trajet (en milles) 1.130 1.172 (42) -3.6 % 1.144 1.161 (17) -1.5 % Reclamations sur les cargaignoss (% des revenus) 0.7 % 0.8 % 0.8 % 0.7 % 0.8 % 0.8 % 0.7 % 0.8 % 0.8 % 0.7 % 0.8 % 0			, .	, ,						
Poids moyen par expédition (en Ib) 1269 1222 47 3,8 % 1288 1418 (150) -10,6 % Distance moyenne par traipte (en milliers) 1130 1172 (42) -3,6 % 1144 1161 (17) -1,5 % Rédamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,7 % 0,8 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,8 % 0,7 % 0,9 % 0,8 % 0,7 % 0,9 % 0,				. ,				, ,		
Distance moyenne par trajet (en millies) 1130				(/	,			` ,	,	
Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,7 % 0,8 % 0,8 % 0,7 %					,				,	
Nombre moyen de vehicules³				(42)	-3,6 %			(17)	-1,5 %	
Age des camions										
Jours ouvrables Feat Fea				` ,	,			260	-,-	
Revenus (en milliers de dollars) 126 743 137 963 (11 220) -8,1 % 383 441 416 787 (33 346) -8,0 % Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 28 512 33 863 (5 351) -15,5 % 88 227 106 288 (18 041) -17,0 % Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 28 512 33 863 (5 351) -15,5 % 88 227 106 288 (18 041) -17,0 % Revenus par cent livres (excluant le carburant) 11,20 \$ 11,29 \$ (0,09) \$ -0.8 % 11,01 \$ 11,08 \$ (0,07) \$ -0.6 % Revenus par expédition (excluant le carburant) 236,46 \$ 225,43 \$ 110,3 \$ 4.9 % 232,67 \$ 228,25 \$ 4.42 \$ 1.9 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 296,66 \$ 280,76 \$ 8.89 \$ 3.2 % 286,21 \$ 286,45 \$ (0,24) \$ -0.1 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 299,65 \$ 280,76 \$ 8.89 \$ 3.2 % 286,21 \$ 286,45 \$ (0,24) \$ -0.1 % Expéditions (en milliers) 2112 1997 115 5,8 % 2113 2 059 54 2.6 % 26 % 276	•		,	0,4	9,8 %		,		,	
Transport de lots brisés - Canada Revenus (en milliers de dollars) 126 743 137 963 (11 220) -8,1 % 383 441 416 787 (33 346) -8.0 % Revenus (el a surcharge du carburant (en milliers de dollars) 28 512 33 863 (5 351) -15,8 % 88 227 106 268 (18 041) -17,0 % Revenus que la surcharge du carburant) 11,20 \$ 11,29 \$ (0,09) \$ -0.8 % 11,01 \$ 11,00 \$ (0,07) \$ -0.6 % Revenus par cent livres (excluant le carburant) 236,46 \$ 225,43 \$ 11,03 \$ 4.9 % 232,67 \$ 228,25 \$ 4.42 \$ 1.9 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 13,72 \$ 14,06 \$ (0,34) \$ -2.4 % 13,55 \$ 13,91 \$ (0,36) \$ -2.6 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 236,46 \$ 225,43 \$ 11,03 \$ 4.9 % 232,67 \$ 228,25 \$ 4.42 \$ 1.9 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 236,46 \$ 225,67 \$ 8.89 \$ 3.2 % 266,21 \$ 266,45 \$ (0,24) \$ -2.6 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 236,66 \$ 611 (45) -7,4 % 1741 1880 (139) -7,4 % 740 1880 (139) -7,4 % 740 1880 (139) -7,4 % 740 1880 (139) -7,4 % 740 1880 (139) -7,4 % 740 1880 (139) -7,4 % 740 1880 1820 -10,1 % -				_	_	191	192	(1)	-0,5 %	
Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 126 743 137 963 (11 220) -8,1 % 383 441 416 787 (33 346) -8,0 % Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 28 512 33 863 (5 351) -15,8 % 88 227 106 268 (18 041) -17,0 % Revenus par cent livres (excluant le carburant) 11,20 \$ 11,29 \$ (0,09) \$ -0,8 % 11,01 \$ 11,08 \$ (0,07) \$ -0,6 % Revenus par expédition (excluant le carburant) 13,72 \$ 14,06 \$ (0,34) \$ -2,4 % 13,55 \$ 13,91 \$ (0,36) \$ -2,6 % Revenus par expédition (excluant le carburant) 289,65 \$ 289,76 \$ 8,89 \$ 3,2 % 286,21 \$ 286,45 \$ (0,24) \$ -0,1 % Colora (en milliers de tonnes) 566 611 (45) -7,4 % 1741 1880 (139) -7,4 % Colora (en milliers) 11,01 \$ (139) -7,4 % (139) -7,4 % Colora (en milliers) 11,01 \$ (139) -7,4 % Colora (en		7,6 %	15,0 %						-	
Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars)										
Ratio d'exploitation ajusté² 81,2 % 76,3 % 11,01 \$ 17,6 % 77,6 % Revenus par cent livres (excluant le carburant) 11,20 \$ 11,29 \$ (0,09) \$ -0.8 % 11,01 \$ 11,08 \$ (0,07) \$ -0.6 % Revenus par expédition (excluant le carburant) 236,46 \$ 225,43 \$ 11,03 \$ 4,9 % 232,67 \$ 228,25 \$ 4,42 \$ 1,9 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 289,65 \$ 280,76 \$ 8,89 \$ 3,2 % 286,21 \$ 286,45 \$ (0,24) \$ -0,1 % Tonnage (en milliers de tonnes) 566 611 (45) -7,4 % 1741 1880 (139) -7,4 % Expéditions (en milliers) 536 612 (76) -12,4 % 1648 1826 (178) -9,7 % Poids moyen par expédition (en lib) 2112 1997 115 5,8 % 2113 2059 54 2,6 % Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,2 % 0,2 % 0,2 %					,			,	,	
Revenus par cent livres (excluant le carburant)				(5 351)	-15,8 %			(18 041)	-17,0 %	
Revenus par expédition (excluant le carburant) Revenus par expédition (excluant le carburant) Revenus par expédition (incluant le carburant) 13,72 \$ 14,06 \$ (0,34) \$ -2,4 % 13,55 \$ 13,91 \$ (0,36) \$ -2,6 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 13,72 \$ 14,06 \$ (8,34) \$ -2,4 % 13,55 \$ 13,91 \$ (0,36) \$ -2,6 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 14,72 \$ 14,06 \$ (8,34) \$ -2,4 % 13,55 \$ 13,91 \$ (0,36) \$ -2,6 % Revenus par expédition (incluant le carburant) 15,74 \$ 15,74 \$ 1741 \$ 1880 \$ (139) \$ -7,4 % Expéditions (en milliers) \$ 586 \$ 611 \$ (45) \$ -7,4 % \$ 1741 \$ 1880 \$ (139) \$ -7,4 % Expéditions (en milliers) \$ 536 \$ 612 \$ (76) \$ -12,4 % \$ 1648 \$ 1826 \$ (178) \$ -9,7 % Poids moyen par expédition (en lb) \$ 2112 \$ 1997 \$ 115 \$ 5,8 % \$ 2113 \$ 2059 \$ 54 \$ 2,6 % Revenus par trajet (en milles) \$ 848 \$ 804 \$ 44 \$ 5,5 % \$ 840 \$ 775 \$ 65 \$ 8,4 % Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) \$ 0,2 % \$ 0,2 % \$ 0,2 % \$ 0,2 % \$ 0,3 % \$ Nombre moyen de véhicules \$ 808 \$ 943 \$ (135) \$ -14,3 % \$ 843 \$ 924 \$ (81) \$ -8,8 % Åge des camions \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ 4,0 \$ 4,4 \$ (0,4) \$ -9,1 % \$ Revenus (en milliers de dollars) \$ 15,4 % \$ 17,6 % \$ 1							,			
Revenus par cent livres (incluant le carburant)		, ,	, .			, .	, ,			
Revenus par expédition (incluant le carburant)¹ 289,65 \$ 280,76 \$ 8,89 \$ 3,2 % 286,21 \$ 286,45 \$ (0,24) \$ -0,1 % Tonnage (en milliers de tonnes) 566 611 (45) -7,4 % 1741 1880 (139) -7,4 % Poids moyen par expédition (en lb) 2112 1997 115 5,8 % 2113 2059 54 2,6 % Poids moyen par expédition (en lb) Distance moyenne par trajet (en milles) 848 804 44 5,5 % 840 775 65 8,4 % Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,2 % 0,2 %		, ,		, ,						
Tonnage (en milliers de tonnes)										
Expéditions (en milliers) 536 612 (76) -12,4 % 1 648 1 826 (178) -9,7 %			, .	, ,		, .		. , , .		
Poids moyen par expédition (en lb) Distance moyenne par trajet (en milles) Ba48 B04 B04 B04 B05 B05 B05 B06 B07 B06 B07				` ,	,			` ,	,	
Distance moyenne par trajet (en milles) Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,2 % 0,2 % 0,2 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,2 % 0,3 % 0,3 % 0,4 % 0,4 ,4 (0,4) -9,1 % 0,4 ,4 (0,4) -9,1 % 0,4 ,4 (0,4) -9,1 % 0,4 ,4 (0,4) -9,1 % 0,4 ,4 (0,4) -9,1 % 0,5 % 0,8 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,8 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,8 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,9 % 0,1 % 0,2 % 0,3 % 0,1				, ,	,			, ,	,	
Réclamations sur les cargaisons (% des revenus) 0,2 % 808 0,2 % 943 0,2 % 843 9.24 (81) -8,8 % 843 Âge des camions Jours ouvrables Rendement du capital investi² 63 63 0,0 % 188 189 (1) 1,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 (0,4) -9,1 % 4,0 4,4 % 189 (1) -9,1 % 4,0 4,4 % 189 (1) -9,1 % 4,0 4,4 % 189 (1) -9,1 % 4,0 4,4 % 189 (1) -9,1 % 4,0 4,4 % 189 (1) -9,2 % 189 (1) -9,2 % 189 (1) -9,2 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,3 % 189 (1) -9,5 % 189 (1) -9,5 % 189 (1) -9,8 % 189 (1) -9,8 % 189 (1) -9,5 % 189 (1) -9,5 % 189 (1) -9,5 % 189 (1) -9,8 % 189 (1) -9,5 % 189 (1					- , -					
Nombre moyen de véhicules				44	5,5 %			65	8,4 %	
Age des camions Jours obles and the surface of the		,		(405)	4400	•	,	(04)	0.0.0/	
Seed to the property of the				` ,				` '		
Rendement du capital investi² 15,4 % 17,6 %		, -	,	(0,4)			,		-9,1 %	
Livraison de colis et courrier Revenus (en milliers de dollars) 108 467 108 631 (164) -0,2 % 322 778 320 376 2 402 0,7 % Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 22 736 26 972 (4 236) -15,7 % 72 226 79 617 (7 391) -9,3 % Ratio d'exploitation ajusté ² 84,6 % 78,2 % 83,2 % 79,5 % Revenus par livre (incluant le carburant) 0,51 \$ 0,53 \$ (0,02) \$ -3,8 % 0,54 \$ 0,55 \$ (0,01) \$ -1,8 % Revenus par livre (excluant le carburant) 0,42 \$ 0,42 \$ -\$ 0,0 % 0,44 \$ 0,44 \$ -\$ -\$ -% % Revenus par colis (incluant le carburant) 7,25 \$ 8,00 \$ (0,75) \$ -9,4 % 7,47 \$ 7,89 \$ (0,42) \$ -5,3 % Revenus par colis (excluant le carburant) 5,99 \$ 6,41 \$ (0,42) \$ -6,6 % 6,11 \$ 6,32 \$ (0,21) \$ -3,3 % Colis (en milliers de tonnes) 128				_	0,0 %	188	189	(1)		
Revenus (en milliers de dollars) 108 467 108 631 (164) -0,2 % 322 778 320 376 2 402 0,7 % Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) 22 736 26 972 (4 236) -15,7 % 72 226 79 617 (7 391) -9,3 % Ratio d'exploitation ajusté ² 84,6 % 78,2 % 83,2 % 79,5 % Revenus par livre (incluant le carburant) 0,51 \$ 0,53 \$ (0,02) \$ -3,8 % 0,54 \$ 0,55 \$ (0,01) \$ -1,8 % Revenus par livre (excluant le carburant) 0,42 \$ 0,42 \$\$ 0,0 % 0,44 \$ 0,44 \$\$% Revenus par colis (incluant le carburant) 7,25 \$ 8,00 \$ (0,75) \$ -9,4 % 7,47 \$ 7,89 \$ (0,42) \$ -5,3 % Revenus par colis (excluant le carburant) 5,99 \$ 6,41 \$ (0,42) \$ -6,6 % 6,11 \$ 6,32 \$ (0,21) \$ -3,3 % Colis (en milliers) 128 129 (1) -0,8 % 368 366 2 0,5 % Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38		15,4 %	17,0 %							
Revenus de la surcharge du carburant (en milliers de dollars) Ratio d'exploitation ajusté² Revenus par livre (incluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (excluant le carburant) Revenus par colis (en milliers) Revenus par colis (en lb) Revenus par colis (
Ratio d'exploitation ajusté ² Revenus par livre (incluant le carburant) Revenus par livre (excluant le carburant) Revenus par livre (excluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (excluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 12,8				` ,	,				,	
Revenus par livre (incluant le carburant) Revenus par livre (excluant le carburant) Revenus par livre (excluant le carburant) Revenus par livre (excluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (incluant le carburant) Revenus par colis (excluant le carburant) Tonnage (en milliers de tonnes) Colis (en milliers) 128 129 101 108 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 109 110 1				(4 236)	-15,7 %			(7 391)	-9,3 %	
Revenus par livre (excluant le carburant) 0,42 \$ 0,42 \$ —\$ 0,0 % 0,44 \$ 0,44 \$ —\$ —% Revenus par colis (incluant le carburant) 7,25 \$ 8,00 \$ (0,75) \$ -9,4 % 7,47 \$ 7,89 \$ (0,42) \$ -5,3 % Revenus par colis (excluant le carburant) 5,99 \$ 6,41 \$ (0,42) \$ -6,6 % 6,11 \$ 6,32 \$ (0,21) \$ -3,3 % Tonnage (en milliers de tonnes) 128 129 (1) -0,8 % 368 366 2 0,5 % Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Nombre moyen de véhicules 854 917 (63) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 -				(0.00) 4	0.00/			(0.04)	4.0.0/	
Revenus par colis (incluant le carburant) 7,25 \$ 8,00 \$ (0,75) \$ -9,4 % 7,47 \$ 7,89 \$ (0,42) \$ -5,3 % Revenus par colis (excluant le carburant) 5,99 \$ 6,41 \$ (0,42) \$ -6,6 % 6,11 \$ 6,32 \$ (0,21) \$ -3,3 % Tonnage (en milliers de tonnes) 128 129 (1) -0,8 % 368 366 2 0,5 % Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Nombre moyen de véhicules 854 917 (63) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 - 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %		, ,	, .		,	, .	, ,		,	
Revenus par colis (excluant le carburant) 5,99 \$ 6,41 \$ (0,42) \$ -6,6 % 6,11 \$ 6,32 \$ (0,21) \$ -3,3 % Tonnage (en milliers de tonnes) 128 129 (1) -0,8 % 368 366 2 0,5 % Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Nombre moyen de véhicules 854 917 (63) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 - 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %		, ,	, .	•	,	, .	, ,			
Tonnage (en milliers de tonnes) Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) Nombre moyen de véhicules Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) Jours ouvrables 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % 18 15 944 (69) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -7,3 % 18 104 15,23 (1,09) -7,2 % 18 1			, .		,	, .			,	
Colis (en milliers) 18 104 16 943 1 161 6,9 % 52 864 50 709 2 155 4,2 % Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Nombre moyen de véhicules 854 917 (63) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 — 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %										
Poids moyen par colis (en lb) 14,14 15,23 (1,09) -7,2 % 13,92 14,44 (0,52) -3,6 % Nombre moyen de véhicules 854 917 (63) -6,9 % 875 944 (69) -7,3 % Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 - 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %										
Nombre moyen de véhicules					,				,	
Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US) 11,82 \$ 11,38 \$ 0,44 \$ 3,9 % 8,68 \$ 8,15 \$ 0,53 \$ 6,5 % Jours ouvrables 63 63 — 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %										
en milliers de dollars US)		854	917	(63)	-0,9 %	8/5	944	(69)	-1,3 %	
Jours ouvrables 63 63 — 0,0 % 188 189 (1) -0,5 %		11 82 ¢	11 32 ¢	0 44 ¢	30%	2 62 ¢	2 15 ¢	0 53 ¢	65%	
	,		, ,	υ, 44 ψ	,	, .	, ,	, .	,	
				_	0,0 /0	100	109	(1)	-0,5 70	

¹Les statistiques opérationnelles excluent les résultats de Ground Freight Pricing (« GFP »).

² Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières » ci-après pour un rapprochement.

³ Au 30 septembre 2025, le nombre de véhicules actifs était de 3 746 (3 504 au 30 septembre 2024).

⁴ L'âge des camions dans le secteur du transport de lots brisés aux États-Unis est présenté pour les camions en service.

Le tonnage et le nombre de colis dans le segment Livraison de colis et courrier ont été retraités afin d'exclure les montants intra-segments qui n'avaient pas été éliminés précédemment des données opérationnelles. Les autres mesures calculées à partir de ces données ont également été ajustées.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les revenus ont diminué de 83,7 M\$, pour s'établir à 687,0 M\$, une baisse de 11 %. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction de 66,6 M\$ dans le secteur du transport des lots brisés aux États-Unis, y compris des revenus provenant de Ground Freight Pricing (GFP) et une baisse de 11,2 M\$ au sein du secteur du transport de lots brisés au Canada.

La baisse des revenus dans le secteur du transport des lots brisés aux États-Unis est attribuable aux activités du secteur du transport de lots brisés et à celles de Ground with Freight pricing (GFP). Le tonnage dans le secteur du transport de lots brisés a diminué de 7,3 % et les revenus par cent livres dans ce secteur (excluant la surcharge de carburant) ont diminué de 3,3 %. La diminution du tonnage est attribuable à une réduction de 10,7 % du nombre d'expéditions, neutralisée en partie par une hausse de 3,8 % du poids moyen par expédition. La baisse des revenus de GFP s'explique principalement par une réduction de 37,8 % du volume. La baisse des revenus dans le secteur du transport des lots brisés au Canada est principalement attribuable à une diminution de 7,4 % du tonnage combinée à une réduction de 0,8 % des revenus par cent livres (excluant les revenus liés à la surcharge de carburant). La diminution du tonnage est attribuable à la baisse de 12,4 % du nombre d'expéditions, neutralisée en partie par la hausse de 5,8 % du poids moyen par expédition.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les revenus ont diminué de 278,7 M\$, ou 12 %, pour s'établir à 2 069,7 M\$. La diminution est principalement attribuable à une réduction de 293,2 M\$ des revenus tirés des activités existantes, compensée en partie par un apport de 14,5 M\$ provenant des acquisitions d'entreprises.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 35,3 M\$, ou 15 %, en raison principalement d'une réduction de 38,5 M\$ des coûts liés aux sous-traitants, combinée à une réduction de 3,4 M\$ des charges liées au carburant et de 3,6 M\$ des frais liés aux assurances et aux demandes de règlement, annulée partiellement par la baisse de 14,4 M\$ des revenus liés à la surcharge de carburant. Les charges liées au personnel ont diminué de 17,7 M\$ ou 5 %, en raison de la réduction des coûts directs de la main-d'œuvre et des salaires administratifs, principalement sous l'effet de la réduction du volume. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 4,2 M\$ ou 8 %, en raison essentiellement d'une réduction de 0,6 M\$ des frais immobiliers, combinée à une réduction de 1,9 M\$ des honoraires professionnels et des frais de bureau. Les charges d'amortissement des immobilisations corporelles ont diminué de 3,9 M\$, ou 10 %, principalement en raison d'une réduction de 3,6 M\$ de la dépréciation du matériel roulant et des autres équipements opérationnels. En date du 30 septembre 2025, les terminaux du secteur du transport de lots brisés comptaient 12 691 portes, dont 10 151 appartiennent à la Société.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 91,9 M\$, ou 13 %, en raison d'une réduction de 120,9 M\$ des coûts liés aux sous-traitants, combinée à une réduction de 20,1 M\$ des charges liées au carburant et de 18,3 M\$ des charges pour l'entretien et les réparations des pneus et du matériel roulant, annulée partiellement par la baisse de 70,8 M\$ des revenus liés à la surcharge de carburant. Les charges liées au personnel ont diminué de 62,6 M\$, ou 6 %, encore une fois en raison de la réduction du volume. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 19,3 M\$ ou 12 %, en raison principalement d'une baisse de 6,1 M\$ des frais immobiliers, combinée à une réduction de 6,5 M\$ des frais liés au personnel externe et des commissions versées à des tiers, à une réduction de 4,3 M\$ des honoraires professionnels et de 3,5 M\$ des coûts de TI. Les charges d'amortissement des immobilisations corporelles ont diminué de 8,7 M\$, ou 8 %, principalement en raison d'une réduction de 7,8 M\$ de la dépréciation du matériel roulant et des autres équipements opérationnels.

Bénéfice opérationnel

Le bénéfice opérationnel pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 a diminué de 18,2 M\$ pour s'établir à 77,7 M\$. Le ratio d'exploitation ajusté des activités de transport de lots brisés, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 88,8 % au troisième trimestre de 2025, comparativement à 87,3 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le bénéfice opérationnel a diminué de 92,5 M\$, ou 31,8 %, pour s'établir à 198,4 M\$.

Le rendement du capital investi, mesure non conforme aux IFRS, dans le secteur du transport de lots brisés, s'est établi à 11,9 % pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2025, par rapport à 17,3 % pour la période de 12 mois précédente.

Transport de lots complets

(non audité)						Pério		
(en milliers de dollars US)				septembre				septembre
	2025	%	2024*	%	2025	%	2024*	%
Total des revenus	774 744		829 459		2 335 984		2 150 967	
Surcharge de carburant	(90 640)		(106 577)		(276 742)		(292 667)	
Revenus	684 104	100,0 %	722 882	100,0 %	2 059 242	100,0 %	1 858 300	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction								
faite de la surcharge de carburant)	311 001	45,5 %	331 563	45,9 %	939 426	45,6 %	815 855	43,9 %
Charges liées au personnel	205 765	30,1 %	217 812	30,1 %	619 397	30,1 %	573 953	30,9 %
Autres charges opérationnelles	28 567	4,2 %	23 209	3,2 %	83 079	4,0 %	69 048	3,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	51 234	7,5 %	49 444	6,8 %	154 627	7,5 %	120 418	6,5 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	26 926	3,9 %	27 214	3,8 %	78 477	3,8 %	73 988	4,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	9 328	1,4 %	9 380	1,3 %	27 790	1,3 %	24 571	1,3 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(1 282)	-0,2 %	(4 041)	-0,6 %	(8 302)	-0,4 %	(10 523)	-0,6 %
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs au titre de	, - ,	,	, - ,	-,-	,	.,	(/	-,-
droits d'utilisation	(48)	-0,0 %	46	0.0 %	(62)	-0,0 %	35	0.0 %
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments et la	(- /	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		-,-	(-)	.,		-,-
vente d'actifs								
détenus en vue de la vente	7	0,0 %	(1 854)	-0,3 %	(7 139)	-0,3 %	(1 827)	-0,1 %
Bénéfice opérationnel	52 606	7,7 %	70 109	9,7 %	171 949	8,4 %	192 782	10,4 %
BAIIA ajusté ¹	140 101	20,5 %	154 293	21,3 %	425 704	20,7 %	409 932	22,1 %

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Données opérationnelles				tres clos	Périodes de neuf mois closes			
(non audité)				eptembre				septembre
	2025	2024	Variation	%	2025	2024	Variation	%
Transport de lots complets								
Ratio d'exploitation ajusté ¹	92,3 %	90,6 %			92,0 %	89,7 %		
Revenu par camion par semaine (excluant le carburant)	4 311 \$	4 279 \$	32 \$	0,7 %	4 239 \$	4 241 \$	(2) \$	-0,0 %
Revenu par camion par semaine (incluant le carburant)	5 003 \$	5 041 \$	(38) \$	-0,8 %	4 937 \$	5 047 \$	(110)\$	-2,2 %
Rendement du capital investi ¹	6,0 %	7,8 %						
Transport spécialisé de lots complets								
Revenus (en milliers de dollars US)	525 586	553 870	$(28\ 284)$	-5,1 %	1 561 906	1 398 274	163 632	11,7 %
Revenus tirés des services de courtage (en milliers de dollars								
US)	97 600	94 090	3 510	3,7 %	299 670	235 371	64 299	27,3 %
Surcharge de carburant (en milliers de dollars US)	81 488	94 126	(12 638)	-13,4 %	246 944	252 883	(5 939)	-2,3 %
Ratio d'exploitation ajusté ¹	92,4 %	90,5 %			92,3 %	89,5 %		
Revenu par camion par semaine (excluant le carburant)	4 476 \$	4 453 \$	23 \$	0,5 %	4 396 \$	4 435 \$	(39) \$	-0,9 %
Revenu par camion par semaine (incluant le carburant)	5 170 \$	5 210 \$	(40) \$	-0,8 %	5 091 \$	5 237 \$	(146)\$	-2,8 %
Nombre moyen de camions	6 675	6 832	(157)	-2,3 %	6 657	5 849	808	13,8 %
Nombre moyen de remorques	18 892	20 155	(1 263)	-6,3 %	19 463	16 961	2 502	14,8 %
Âge des camions	3,1	3,2	(0,1)	-3,1 %	3,1	3,2	(0,1)	-3,1 %
Âge des remorques	11,4	11,9	(0,5)	-4,2 %	11,4	11,9	(0,5)	-4,2 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	2 358	2 736	(378)	-13,8 %	2 453	2 236	217	9,7 %
Rendement du capital investi ¹	5,9 %	7,9 %						
Transport conventionnel de lots complets – Canada								
Revenus (en milliers de dollars US)	40 113	47 665	(7 552)	-15,8 %	125 385	148 745	$(23\ 360)$	-15,7 %
Revenus tirés des services de courtage (en milliers de dollars			, ,				, ,	
US)	22 563	29 775	(7 212)	-24,2 %	78 738	82 931	(4 193)	-5,1 %
Surcharge de carburant (en milliers de dollars US)	9 296	12 733	(3 437)	-27,0 %	30 410	40 649	$(10\ 239)$	-25,2 %
Ratio d'exploitation ajusté ¹	91,2 %	89,9 %			89,9 %	90,1 %		
Millage total (en milliers)	19 884	23 704	(3 820)	-16,1 %	62 827	74 058	(11 231)	-15,2 %
Revenus au mille (excluant le carburant) ²	\$2,02	2,01\$	0,01\$	0,5 %	2,00 \$	2,01 \$	(0,01)\$	-0,5 %
Revenus au mille (incluant le carburant) ²	\$2,48	2,55\$	(0,07)\$	-2,7 %	2,48 \$	2,56 \$	(0,08)\$	-3,1 %
Revenu par camion par semaine (excluant le carburant)	2 994 \$	3 055 \$	(61) \$	-2,0 %	3 041 \$	3 109 \$	(68) \$	-2,2 %
Revenu par camion par semaine (incluant le carburant)	3 688 \$	3 872 \$	(184)\$	-4,8 %	3 779 \$	3 959 \$	(180)\$	-4,5 %
Nombre moyen de camions	826	982	(156)	-15,9 %	846	990	(144)	-14,5 %
Nombre moyen de remorques	3 230	3 638	(408)	-11,2 %	3 289	3 600	(311)	-8,6 %
Âge des camions	2,6	3,1	(0,5)	-16,1 %	2,6	3,1	(0,5)	-16,1 %
Âge des remorques	7,7	7,6	0,1	1,3 %	7,7	7,6	0,1	1,3 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	204	218	(14)	-6,4 %	211	237	(26)	-11,0 %
Rendement du capital investi ¹	7,3 %	7,7 %	. ,				. ,	

¹ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement. ² Le calcul des revenus au mille exclut les revenus de courtage.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les revenus ont diminué de 38,8 M\$, ou 5 %, par rapport à 722,9 M\$ au troisième trimestre de 2024 pour s'établir à 684,1 M\$ au troisième trimestre de 2025. L'apport des acquisitions d'entreprises s'est élevé à 10,9 M\$, annulé par la baisse de 49,6 M\$ des revenus tirés des activités existantes. Les revenus du transport spécialisé de lots complets ont diminué de 24,8 M\$, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse en interne de 34,7 M\$, partiellement compensée par les contributions de 10,1 M\$ provenant d'acquisitions d'entreprises. Les revenus des activités de transport conventionnel de lots complets au Canada ont diminué de 14,8 M\$, ou 19 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui comprend une baisse de 15,8 M\$ des revenus des activités existantes, annulée en partie par la contribution de 0,8 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises. Au troisième trimestre de 2025, les revenus par camion, excluant la surcharge de carburant, des activités de transport conventionnel de lots complets au Canada ont diminué de 2,0 %, comparativement au troisième trimestre de 2024, en raison d'une hausse de 0,3 % des revenus par mille, partiellement compensée par une baisse de 2,3 % des milles par camion.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les revenus du secteur du transport de lots complets ont augmenté de 200,9 M\$, ou 11 %, comparativement à 1 858,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, pour s'établir à 2 059,2 M\$ en 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à la contribution de 312,6 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises, annulée en partie par la baisse de 111,7 M\$ des revenus des activités existantes, essentiellement attribuable aux tarifs et à la baisse des volumes.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 21,3 M\$, ou 3 %, passant de 652,8 M\$ au troisième trimestre de 2024 à 631,5 M\$ au troisième trimestre de 2025. Cela s'explique principalement par la diminution de 31,4 M\$ des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, des activités existantes du secteur de transport de lots complets, contrebalancée en partie par la hausse des charges opérationnelles de 10,1 M\$, après déduction de la surcharge de carburant, liée aux acquisitions d'entreprises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les charges opérationnelles du secteur du transport de lots complets, après déduction de la surcharge de carburant, ont augmenté de 221,8 M\$, ou 13 %, passant de 1 665,5 M\$ en 2024 à 1 887,3 M\$ en 2025. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 302,2 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises, partiellement annulée par une diminution de 80,4 M\$ des activités existantes.

Bénéfice opérationnel

Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets s'est chiffré à 52,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, une baisse de 25 % par rapport à 70,1 M\$ au troisième trimestre de 2024. Ce résultat s'explique essentiellement par la baisse de 18,3 M\$ du bénéfice opérationnel des activités existantes du secteur du transport de lots complets, compensée en partie par l'apport de 0,8 M\$ découlant des acquisitions d'entreprises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a diminué de 20,8 M\$, ou 11 %, passant de 192,8 M\$ en 2024 à 171,9 M\$ au troisième trimestre de 2025. La diminution est attribuable à une baisse des revenus des activités existantes de 31,3 M\$, compensée partiellement par un apport de 10,4 M\$ provenant des acquisitions d'entreprises.

Le rendement du capital investi, mesure non conforme aux IFRS, dans le secteur du transport de lots complets, s'établissait à 6,0 % au 30 septembre 2025, par rapport à 7,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Logistique

(non audité)				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre				
(en milliers de dollars US)	200=	0/		septembre		0/		
	2025	%	2024	%	2025	%	2024	%
Total des revenus	386 570		451 080		1 206 069		1 390 310	
Surcharge de carburant	(18 796)		(24 600)		(60 237)		(79 532)	
Revenus	367 774	100,0 %	426 480	100,0 %	1 145 832	100,0 %	1 310 778	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction								
faite de la surcharge de carburant)	238 648	64,9 %	274 840	64,4 %	743 131	64,9 %	848 884	64,8 %
Charges liées au personnel	60 260	16,4 %	66 232	15,5 %	183 997	16,1 %	204 737	15,6 %
Autres charges opérationnelles	22 860	6,2 %	21 721	5,1 %	72 231	6,3 %	72 564	5,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles	2 045	0,6 %	1 980	0,5 %	6 035	0,5 %	5 937	0,5 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 208	1,1 %	4 669	1,1 %	13 279	1,2 %	13 845	1,1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	9 029	2,5 %	8 370	2,0 %	27 472	2,4 %	25 412	1,9 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(63)	-0,0 %	(24)	-0,0 %	(56)	-0,0 %	(20)	-0,0 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits	` '	•			, ,	•	` '	
d'utilisation	(245)	-0,1 %	(3)	-0,0 %	(250)	-0,0 %	(12)	-0,0 %
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments	` ź	0,0 %		· <u> </u>	` ź	0,0 %	(36)	-0,0 %
Bénéfice opérationnel	31 027	8,4 %	48 695	11,4 %	99 988	8,7 %	139 467	10,6 %
BAIIA ajusté 1	46 314	12,6 %	63 714	14,9 %	146 779	12,8 %	184 625	14,1 %
Rendement du capital investi ¹	14,6 %		17,4 %					

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les revenus ont diminué de 58,7 M\$, soit 14 %, par rapport à 426,5 M\$ en 2024 pour s'établir à 367,8 M\$ en 2025. Cette diminution était générale dans toutes les entreprises, soit une baisse de 40,8 M\$ dans le secteur du transport par camion' de 10,9 M\$ dans les activités de 3PL et de 7,1 M\$ pour les activités du dernier kilomètre.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les revenus ont diminué de 164,9 M\$, ou 13 %, passant de 1 310,8 M\$ en 2024 à 1 145,8 M\$ en 2025. Ce résultat s'explique par les baisses de 90,9 M\$ du secteur du transport par camion, de 42,3 M\$ des activités de 3PL et de 31,8 M\$ des activités du dernier kilomètre.

Au cours du trimestre, environ 82 % (83 % en 2024) des revenus du secteur de la logistique ont été générés par les entreprises des États-Unis et environ 18 % (17 % en 2024) par les entreprises du Canada.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a diminué de 41,0 M\$, ou 11 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, passant de 377,8 M\$ à 336,7 M\$. La diminution de 36,2 M\$ des charges liées aux matières et aux services découle de la réduction du volume de toutes les offres de services de nos activités de logistique. Les charges liées au personnel ont diminué de 6,0 M\$, ou 9 %, dont 3,0 M\$ s'expliquent par la diminution des coûts directs de main-d'œuvre liée à la réduction du volume ainsi que par la diminution de 2,0 M\$ des charges liées au personnel administratif principalement attribuable à une réduction de l'effectif.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a diminué de 125,5 M\$, ou 11 %, passant de 1 171,3 M\$ à 1 045,8 M\$. La diminution du total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge du carburant, s'explique principalement par la réduction du volume dans toutes les offres de services de nos activités de logistique.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le bénéfice opérationnel a diminué de 17,7 M\$, ou 36 %, passant de 48,7 M\$ à 31,0 M\$. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des volumes dans toutes les offres de services de nos activités de logistique.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le bénéfice opérationnel a diminué de 39,5 M\$ ou 28 %, en raison principalement de la baisse des volumes du marché.

Le rendement du capital investi de 14,6 % se compare à 17,4 % lors de la période correspondante de l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Entrées et sorties de fonds

(non audité) (en milliers de dollars US)		Trimestres clos les 30 septembre	Périodes de neuf mois close les 30 septembr		
(on ministra da dendra es)	2025	2024	2025	2024	
Entrées de fonds :					
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	255 354	351 056	695 592	800 287	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	12 970	17 152	43 307	49 475	
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	3 105	27 978	24 934	31 414	
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	_	_	_	289 755	
Produits nets tirés de la dette à long terme	_	_	_	363 727	
Autres	224	881	4 877	30 678	
Total des entrées de fonds	271 653	397 067	768 710	1 565 336	
Sorties de fonds :					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	72 069	123 672	190 400	320 072	
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(37)	30 961	36 355	945 182	
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	3 597	29 181	39 113	_	
Remboursement de la dette à long terme, montant net	47 944	130 174	18 717	_	
Remboursement des obligations locatives	40 978	43 956	123 012	123 262	
Dividendes versés	37 349	33 879	114 354	100 783	
Rachat d'actions propres	67 418	_	208 455	34 179	
Autres	2 335	5 244	38 304	41 858	
Total des sorties de fonds	271 653	397 067	768 710	1 565 336	

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles se sont établis à 695,6 M\$, par rapport à 800,3 M\$ en 2024. La diminution des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles est principalement attribuable à la diminution des revenus de 95,5 M\$, à l'augmentation des versements de prestations de 63,0 M\$ et à l'augmentation des paiements liés aux provisions de 50,1 M\$, le tout étant partiellement compensé par l'augmentation de 93,8 M\$ du fonds de roulement d'exploitation hors caisse. L'augmentation du fonds de roulement d'exploitation hors caisse découle à la fois d'une diminution des recevables et d'une augmentation des payables.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente, par catégorie, les additions d'immobilisations corporelles de la Société au cours des périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024.

(non audité) (en milliers de dollars US)		rimestres clos 30 septembre	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(2025	2024	2025	2024	
Additions d'immobilisations corporelles :					
Acquisitions – comme il est indiqué dans les états des flux de trésorerie	72 069	123 672	190 400	320 072	
Ajustements hors caisse	_	_	(482)	_	
	72 069	123 672	189 918	320 072	
Additions par catégorie :			-	_	
Terrains et bâtiments	8 145	11 142	21 827	44 521	
Matériel roulant	58 908	107 575	154 915	251 556	
Équipement	5 016	4 955	13 176	23 995	
	72 069	123 672	189 918	320 072	

La Société investit dans du nouvel équipement afin de maintenir la qualité de ses services, tout en minimisant ses coûts d'entretien. Les dépenses en immobilisations de la Société correspondent au niveau de réinvestissement requis pour garder l'équipement en bon état et maintenir une affectation stratégique des ressources en capital.

Dans le cours normal de ses activités, la Société renouvelle constamment son matériel roulant générant périodiquement des produits et des profits ou pertes sur la vente. Le tableau suivant indique, par catégorie, les produits, de même que les profits et les pertes, en lien avec la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

Rapport de gestion

(non audité) (en milliers de dollars US)		Trimestres clos les 30 septembre		
	2025	2024	2025	2024
Produits par catégorie :				
Terrains et bâtiments	2 363	27 609	23 071	29 098
Matériel roulant	13 712	17 521	45 146	51 776
Équipement	_	_	24	15
	16 075	45 130	68 241	80 889
Profits (pertes) par catégorie :	 			_
Terrains et bâtiments	1 100	11 168	8 254	11 461
Matériel roulant	1 567	3 419	8 223	6 064
Équipement	_	_	12	2 016
	2 667	14 587	16 489	19 541

Acquisitions d'entreprises

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie utilisés pour les acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise, ont totalisé 36,4 M\$ pour trois entreprises, comparativement à 945,2 M\$ en 2024 pour dix entreprises, dont 770,7 M\$, déduction faite de la trésorerie acquise, pour Daseke. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la note 5 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités du 30 septembre 2025.

Achat et vente de placements

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, 4,8 M\$ de placements de niveau 1 ont été acquis et sélectionnés pour être évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aucun placement n'a été vendu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, comparativement à un produit de 19,1 M\$ en 2024. Ces placements ont été sélectionnés pour être évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la Société avait effectué un remboursement net de la dette de 18,7 M\$, comparativement à des produits nets tirés de la dette de 363,7 M\$ en 2024, alors que la Société se préparait à acquérir Daseke.

Le 27 juin 2025, la Société a reçu 300 M\$ CA en produits tirés de l'émission d'une nouvelle dette sous la forme de billets de premier rang non garantis comprenant trois tranches d'une durée de 5 à 9 ans, portant intérêt à un taux fixe entre 4,52 % et 5,33 %. Des frais de financement différés de 0,8 M\$ ont été constatés sur ce montant à la suite de la transaction.

Le 30 mai 2025, le Groupe a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 30 mai 2028. Dans le cadre de la nouvelle prolongation, bien que la disponibilité totale demeure inchangée, la disponibilité en dollars canadiens a été réduite à 1 135 G\$ CA et la disponibilité en dollars américains a été augmentée à 125,0 M\$ US. Des frais de financement différés de 0,7 M\$ ont été constatés sur ce montant.

Le 22 mars 2024, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable, y compris l'ajout d'un prêt à terme de 500 M\$ et une prolongation. En vertu de la nouvelle modification, la facilité de crédit renouvelable a été prolongée jusqu'au 22 mars 2027. La nouvelle entente accorde également à la Société un prêt à terme non renouvelable de 500,0 M\$ venant à échéance dans un à trois ans, de 100,0 M\$ chacun pour la première et la deuxième année et de 300,0 M\$ pour la troisième année. Selon certains ratios, le taux d'intérêt sur le prêt à terme est égal à la somme du taux SOFR, plus une marge applicable, qui peut varier entre 128 points de base et 190 points de base. La marge applicable à la facilité de crédit est actuellement de 1,5 %. Des frais de financement différés de 1,3 M\$ ont été constatés sur ce montant. À la fin du trimestre, la Société avait remboursé 300,0 M\$ de ce prêt, incluant la totalité des première et deuxième tranches.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions ordinaires

En vertu du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a débuté le 2 novembre 2024 et qui se termine le 1^{er} novembre 2025, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 918 102 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 30 septembre 2025, et depuis la création de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a racheté et annulé 2 606 500 actions ordinaires.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, la Société a racheté 741 500 actions ordinaires (comparativement à néant pour la période correspondante de 2024) à un prix moyen pondéré de 90,92 \$ par action, ce qui représente un prix d'achat total de 67,4 M\$.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la Société a racheté 2 291 295 actions ordinaires (comparativement à 250 000 pour la période correspondante de 2024) à un prix moyen pondéré de 90,98 \$ par action (comparativement à 107,07 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent) ce qui représente un prix d'achat total de 208,5 M\$ (comparativement à 34,2 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent).

Après la fin du trimestre, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de TFI International (« l'offre »). Dans le cadre de l'offre renouvelée, la Société peut acheter pour annulation un maximum de 7 667 696 actions ordinaires, représentant 10 % des 76 676 965 actions formant la flotte publique de la Société. Les actions peuvent être achetées par l'intermédiaire des installations de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ainsi que sur des systèmes de négociation parallèles, pendant la période de douze mois allant du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2026. Au 21 octobre 2025, TFI International comptait 82 287 807 actions ordinaires émises et en circulation.

Flux de trésorerie disponibles¹

(non audité) (en milliers de dollars US)		Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023		
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	255 354	351 056	278 739	695 592	800 287	711 259		
Additions d'immobilisations corporelles	(72 069)	(123 672)	(120 520)	(190 400)	(320 072)	(280 920)		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	12 970	17 152	17 451	43 307	49 475	61 631		
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	3 105	27 978	22 651	24 934	31 414	40 137		
Flux de trésorerie disponibles	199 360	272 514	198 321	573 433	561 104	532 107		

Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

Les objectifs de la Société en matière de gestion des flux de trésorerie des activités opérationnelles consistent à veiller à engager un niveau de dépenses d'investissement adéquat pour assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités, à faire en sorte de disposer de suffisamment de liquidités pour exécuter sa stratégie de croissance et à procéder à des acquisitions d'entreprises choisies dans le cadre d'une structure du capital saine et d'une situation financière solide.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 573,4 M\$, comparativement à 561,1 M\$ en 2024, ce qui représente une augmentation de 12,3 M\$ sur douze mois. L'augmentation est attribuable des ajouts d'immobilisations corporelles plus faibles de 129,7 M\$, alors que la Société réduit ses dépenses en immobilisations en réponse à la baisse de la demande du marché, et est compensée par la diminution des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de 104,7 M\$ ainsi qu'à des réductions de 12,7 M\$ des produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la conversion des flux de trésorerie disponibles¹, qui évalue le montant de capital utilisé pour générer des bénéfices, s'est établie à 86,2 %, par rapport à 77,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Selon le cours de clôture des actions au 30 septembre 2025, soit 88,06 \$, le rendement des flux de trésorerie disponibles¹ générés par la Société au cours des douze derniers mois (781,0 M\$ ou 9,49 \$ par action) se situe à 10,8 %. Selon le cours de clôture des actions au 30 septembre 2024, soit 136,89 \$, le rendement des flux de trésorerie disponibles¹ générés par la Société au cours des douze derniers mois (804,9 M\$ ou 9,51 \$ par action en circulation) a été de 6.9 %.

Situation financière

(non audité)		
(en milliers de dollars US)	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	2 643 219	2 642 933
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles ¹	4 468 939	4 522 893
Dette à long terme	2 391 852	2 402 881
Obligations locatives	602 360	573 662
Capitaux propres	2 638 634	2 673 275

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

Obligations contractuelles et engagements

Le tableau suivant indique les obligations contractuelles de la Société, excluant les engagements d'achat, et leurs dates d'échéance respectives au 30 septembre 2025, en tenant compte des paiements d'intérêts futurs.

(non audité)		Moins de			
(en milliers de dollars US)	Total	1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité renouvelable non garantie – mars 2028	326 539	_	326 539	_	_
Billets de premier rang non garantis – décembre 2026 à					
octobre 2043	1 870 300	_	150 000	622 650	1 097 650
Contrats de vente conditionnelle	194 984	78 113	98 455	16 253	2 163
Obligations locatives	602 162	155 229	215 077	92 647	139 209
Autre dette à long terme	4 064	374	3 690	_	_
Intérêts sur la dette et les obligations locatives	803 644	120 356	200 374	151 621	331 293
Total des obligations contractuelles	3 801 693	354 072	994 135	883 171	1 570 315

Le tableau suivant indique les engagements financiers que la Société doit maintenir en vertu de sa facilité de crédit. Ces engagements sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés en fonction des paramètres établis dans l'entente de crédit, qui exige notamment l'exclusion de l'incidence de la norme IFRS 16 Contrats de location :

(non audité)	_	
Engagements	Exigences	Au 30 septembre 2025
Ratio dette consolidée/BAIIA [ratio entre la dette totale, déduction faite de la trésorerie, plus les lettres de crédit et		
certains autres passifs à long terme, et le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement (« BAIIA »),		
en incluant le BAIIA ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois]	< 3,50	2,44
Ratio de couverture du BAIIAL [ratio entre le BAIIAL (BAIIA avant les loyers et incluant le BAIIAL ajusté lié aux		
acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois) et les intérêts et les charges locatives nettes]	> 1,75	3,80

Au 30 septembre 2025, la Société avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 133,3 M\$ (129,8 M\$ au 31 décembre 2024).

Au 30 septembre 2025, la Société avait des engagements d'achat de 63,4 M\$ et des bons de commande totalisant 11,9 M\$ pour lesquels elle prévoit conclure un contrat de location (31 décembre 2024 – 35,6 M\$ et 26,7 M\$ respectivement).

Données relatives aux dividendes et aux actions en circulation

Dividendes

Au troisième trimestre de 2025, la Société a déclaré des dividendes de 37,0 M\$ ou 0,45 \$ par action ordinaire. Le 30 octobre 2025, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du dividende trimestriel le faisant passer à 0,47 \$ par action ordinaire en circulation du capital de la Société, qui sera déclaré en décembre et versé le 15 janvier 2026 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 décembre 2025, pour un paiement total prévu de 38,7 M\$.

Actions en circulation et régimes à base d'actions

Un total de 82 287 807 actions ordinaires étaient en circulation au 30 septembre 2025 (84 408 437 au 31 décembre 2024). Après la fin du trimestre, la Société a racheté 190 000 actions en vue de leur annulation. Aucun autre changement n'a été apporté au capital social en circulation de la Société entre le 30 septembre 2025 et le 30 octobre 2025. Le nombre moyen d'actions diluées pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 était de 82 746 488 actions comparativement à 85 122 718 actions pour la période correspondante de l'exercice précédent. La réduction est liée au rachat et à l'annulation des actions. Le nombre moyen d'actions diluées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 était de 83 668 674 actions comparativement à 85 221 815 actions pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires en circulation émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société était de 107 224 (277 889 au 31 décembre 2024), dont 107 224 (277 889 au 31 décembre 2024) pouvaient être exercées. Chaque option d'achat d'actions donne droit à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'effet de l'octroi.

Au 30 septembre 2025, le nombre d'unités d'action restreintes (« UAR ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 191 656 (157 117 au 31 décembre 2024). Le 18 février 2025, la Société a octroyé 61 829 UAR en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. Les droits relatifs aux UAR seront acquis en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires. La juste valeur des UAR est déterminée comme étant la juste valeur du cours de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme surplus d'apport en tant que charge de rémunération à base d'actions, au cours de la période d'acquisition. La juste valeur des UAR accordées était de 129,66 \$ par unité. Le 30 avril 2025, la Société a accordé un total de 31 328 UAR en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. La juste valeur des UAR est déterminée comme étant la juste valeur du cours de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme surplus d'apport en tant que charge de rémunération à base d'actions, au cours de la période d'acquisition. La juste valeur des UAR accordées était de 81,03 \$ par unité.

Au 30 septembre 2025, le nombre d'unités d'action de performance (« UAP ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 156 083 (154 620 au 31 décembre 2024). Le 18 février 2025, la Société a octroyé 58 143 UAP en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. Les UAP seront acquises en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires. La juste valeur des UAP accordées était de 135,51 \$ par unité.

Litiges en cours

La Société est impliquée dans des litiges survenus dans le cours normal de ses activités et qui concernent surtout des réclamations pour préjudice corporel et dommages matériels. Il est impossible de prédire ou de déterminer l'issue des procédures liées à ces litiges ou de toute procédure similaire. La Société est toutefois d'avis que tout recouvrement ou toute responsabilité ultime, s'il en est, découlant de ces procédures, tant individuellement que collectivement, ne saurait avoir d'incidence favorable ou défavorable importante sur sa situation financière ou sa performance financière et, le cas échéant, le montant pertinent a été inscrit dans les états financiers.

PERSPECTIVES

Selon d'éminents économistes, les prévisions de croissance économique nord-américaines sont plutôt résilientes malgré la perspective d'une hausse des droits de douane, la fermeture récente du gouvernement américain et les préoccupations persistantes au sujet de l'inflation, des taux d'intérêt et des conflits géopolitiques. Et ce même si l'incertitude entourant les politiques tarifaires et le ralentissement dans le secteur manufacturier, la diversification des activités de la Société dans les marchés industriels et de consommation et dans de nombreux modes de transport, ainsi qu'une attention particulière à l'égard de la qualité des revenus et de l'amélioration de son efficacité opérationnelle ont servi de facteurs d'atténuation. La direction croit que, lorsque le cycle du fret s'améliorera, sa structure de coûts allégée récente et les investissements effectués en temps opportun aideront à obtenir de meilleurs résultats.

TFI International demeure vigilante dans la surveillance des risques émergents, y compris la possibilité d'une escalade des conflits commerciaux internationaux qui pourrait entraîner une baisse supplémentaire du volume de fret et des coûts plus élevés qui pourraient nuire aux sociétés d'exploitation de TFI et aux marchés qu'elles desservent. Au-delà de ces facteurs macroéconomiques, les autres incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les fluctuations du prix du diesel, la dynamique du marché du travail, les changements de perception des consommateurs, les mandats environnementaux et les modifications apportées au code fiscal dans tous les territoires où TFI International exerce ses activités.

La direction estime que la Société est en bonne position pour affronter les conditions actuelles en raison notamment de son assise financière et de ses flux de trésorerie solides, de sa structure de coûts améliorée récemment en raison de l'accent qu'elle met depuis longtemps sur la rentabilité, l'efficacité, la densité du réseau, le service à la clientèle, l'optimisation de la tarification, les revenus par expédition, le maintien en poste des chauffeurs et la rationalisation de la capacité. Au-delà des défis à court terme sur le plan de la demande, la position diversifiée qu'occupe TFI au sein de l'industrie par l'intermédiaire de ses secteurs du transport spécialisé de lots complets et de lots brisés devrait aider la Société à tirer parti d'un virage potentiel vers la fabrication nationale stimulé par les politiques tarifaires, ainsi que l'amortissement supplémentaire découlant de nouvelles règles fiscales américaines qui pourraient possiblement soutenir la demande des consommateurs en 2026 et dans les années suivantes, tandis que son secteur de la logistique est structuré pour tirer parti de l'expansion du commerce électronique et de la production nationale de camions.

Quelle que soit la conjoncture économique, la direction demeure déterminée à créer de la valeur pour ses actionnaires, en adhérant de façon constante à ses principes d'exploitation, notamment un excellent service à la clientèle, qui au bout du compte favorise une hausse des volumes et le raffermissement des prix, son approche allégée en actifs et les efforts qu'elle déploie constamment pour améliorer son efficacité. En outre, TFI International accorde une grande importance à la génération de flux de trésorerie disponibles et d'importantes liquidités, assorti d'un bilan conservateur qui comporte essentiellement des dettes à taux fixes et un nombre limité de titres de créance devant être remboursés à court terme. Cette assise financière solide permet à la Société d'investir stratégiquement et de procéder à des acquisitions rentables de choix en plus de verser le capital supplémentaire aux actionnaires, dans la mesure du possible.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(en millions de dollars US, sauf les données par action)										
	T3 2025	T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023		
Total des revenus	1 968,7	2 037,6	1 964,4	1 826,7	2 184,6	2 264,5	1 870,8	1 968,7		
BAIIA ajusté ¹	305,4	326,6	259,0	315,3	357,2	380,1	268,4	320,9		
Bénéfice opérationnel	153,3	170,2	114,6	160,2	201,2	206,0	151,6	198,3		
Bénéfice net	84,7	98,2	56,0	88,1	125,9	115,7	92,8	131,4		
BPA – de base	1,02	1,18	0,66	1,04	1,49	1,37	1,10	1,54		
BPA – dilué	1,02	1,17	0,66	1,03	1,48	1,36	1,09	1,53		
Bénéfice net ajusté ¹	99,1	112,0	64,2	101,8	136,6	145,6	105,5	147,0		
BPA ajusté – dilué¹	1,20	1,34	0,76	1,19	1,60	1,71	1,24	1,71		

¹ Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après pour obtenir un rapprochement.

Les différences entre les trimestres sont principalement attribuables au caractère saisonnier des activités (plus lentes au premier trimestre) et aux acquisitions d'entreprises.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS et comprennent les mesures suivantes :

Charges opérationnelles: Les charges opérationnelles incluent: a) les charges liées aux matières et aux services, lesquelles se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux coûts de location de véhicules, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles; b) les charges liées au personnel; c) les autres charges opérationnelles qui se composent principalement des coûts liés au loyer des bureaux et des terminaux, aux taxes, au chauffage, aux télécommunications, à l'entretien, à la sécurité et aux autres frais d'administration; d) l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles, et le profit ou la perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement, sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation, sur la vente d'activités, de terrains et bâtiments et sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente; e) le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses et f) la dépréciation des immobilisations incorporelles.

Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle): Bénéfice net ou perte nette avant produits financiers et charges financières et charge d'impôt sur le résultat, comme il est indiqué dans les états financiers consolidés.

Le présent rapport de gestion comprend des mentions à certaines mesures financières non conformes aux IFRS comme décrites ci-après. Ces mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée en vertu des mesures IFRS utilisées pour préparer les états financiers de la Société et elles ne peuvent donc pas être comparées à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée, et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS. Elles ne peuvent pas les remplacer ni être considérées comme supérieures. Les termes et définitions des mesures non conformes aux IFRS utilisés dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de chaque mesure non conforme aux IFRS à la mesure la plus directement comparable établie conformément aux IFRS sont fournis ci-après.

Bénéfice net ajusté: Le bénéfice net ou la perte nette, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, de la variation nette de la juste valeur et la désactualisation des contreparties conditionnelles, de la variation nette de la juste valeur des instruments dérivés, du montant net du gain ou de la perte de change, de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, du profit ou de la perte sur la vente de terrains et de bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente, de la dépréciation des actifs détenus en vue de la vente, du profit ou de la perte sur la vente d'une entreprise et les charges directement attribuables à la vente et la restructuration associés aux acquisitions d'entreprise et les incidences fiscales correspondantes. La Société présente un bénéfice net ajusté et un BPA ajusté pour donner une meilleure indication du bénéfice net et du bénéfice par action sans tenir compte des impacts spécifiques des regroupements d'entreprises importants, et les autres éléments pour montrer le résultat d'un point de vue strictement opérationnel. L'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises comprend la charge d'amortissement au titre des relations clients, des marques de commerce et des clauses de non-concurrence qui est comptabilisé dans le cadre des regroupements d'entreprises, ainsi que l'incidence fiscale de cet amortissement. La direction est également d'avis qu'en excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, elle fournit de plus amples renseignements sur l'amortissement de la portion, après impôt, des immobilisations incorporelles qui n'auront pas besoin d'être remplacées pour maintenir la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie futurs similaires. La Société ne tient pas compte de ces éléments, car ils ont une

incidence sur la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de la performance de ses activités. Le fait de ne pas tenir compte de ces éléments ne laisse pas entendre qu'ils sont nécessairement non récurrents. Voir le rapprochement à la page 7.

Bénéfice ajusté par action (« BPA ajusté ») - de base : Bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

BPA ajusté - dilué : Bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées.

BAIIA ajusté: Bénéfice net avant produits financiers et charges financières, charge d'impôt sur le résultat, amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente, de la vente d'une entreprise et profit ou perte sur la cession d'immobilisations incorporelles et de la restructuration associés aux acquisitions d'entreprises. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure complémentaire utile. Le BAIIA ajusté est présenté afin d'améliorer la comparabilité de la mesure et d'aider la Société à évaluer sa performance.

BAIIA sectoriel ajusté se rapporte au bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) avant amortissement, déprécation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, profit ou perte sur la vente d'une entreprise, de terrains et bâtiments, et d'actifs détenus en vue de la vente et profit ou perte sur la cession d'immobilisations incorporelles et la restructuration liée aux acquisitions d'entreprises. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure complémentaire utile. Le BAIIA sectoriel ajusté est présenté afin d'améliorer la comparabilité de la mesure et d'aider la Société à évaluer sa performance.

Rapprochement du BAIIA ajusté consolidé :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
,	2025	2024*	2023	2025	2024*	2023	
Bénéfice net	84 689	125 871	133 339	238 901	334 369	373 491	
Charges financières, montant net	41 585	40 008	21 749	121 518	114 750	57 608	
Charge d'impôt sur le résultat	27 040	35 297	45 471	77 703	109 610	128 279	
Amortissement des immobilisations corporelles	87 286	89 966	64 387	265 761	241 939	185 782	
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	44 022	44 930	33 822	129 847	125 990	97 211	
Amortissement des immobilisations incorporelles	21 691	20 949	15 882	65 094	59 583	43 327	
Perte sur la vente d'une entreprise	_	_	3 011	_	_	3 011	
Restructuration à la suite d'une acquisition d'entreprise	_	_	_	_	19 748	_	
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	92	_	_	92	_	40	
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs							
détenus en vue de la vente	(1 041)	159	(15 156)	(8 014)	(337)	(21 747)	
BAIIA ajusté	305 364	357 180	302 505	890 902	1 005 652	867 002	

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté :

(non audité) (en milliers de dollars US)		Trimestres clos les 30 septembre	Périodes de	neuf mois closes les 30 septembre
(en miniera de donara da)	2025	2024	2025	2024
Transport de lots brisés				
Bénéfice opérationnel	77 728	95 960	198 411	290 909
Amortissement	49 893	54 117	151 825	161 278
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	87	_	87	_
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue				
de la vente	(1 048)	2 013	(875)	1 526
BAIIA ajusté	126 660	152 090	349 448	453 713
Transport de lots complets*				
Bénéfice opérationnel	52 606	70 109	171 949	192 782
Amortissement	87 488	86 038	260 894	218 977
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	7	(1 854)	(7 139)	(1 827)
BAIIA ajusté	140 101	154 293	425 704	409 932
Logistique				
Bénéfice opérationnel	31 027	48 695	99 988	139 467
Amortissement	15 282	15 019	46 786	45 194
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	_	5	_
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	_	_	_	(36)
BAIIA ajusté	46 314	63 714	146 779	184 625
Siège social				
Perte opérationnelle	(8 047)	(13 588)	(32 226)	(64 429)
Amortissement	336	671	1 197	2 063
Restructuration liée aux acquisitions d'entreprises	_	_	_	19 748
BAIIA ajusté	(7 711)	(12 917)	(31 029)	(42 618)

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

La marge du BAIIA ajustée est calculée en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Le **dividende annualisé** est calculé en annualisant la sortie de trésorerie du dividende le plus récent émis et en divisant par les flux de trésorerie disponibles sur les douze derniers mois. La direction estime que cette mesure donne une idée du montant des liquidités disponibles qui seront utilisées pour financer le dividende et, par conséquent, de ce qui peut être utilisé à d'autres fins. Le dividende annualisé au 31 décembre 2024 était de 19,8 %.

Flux de trésorerie disponibles: Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, plus les produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente. La direction estime que cette mesure fournit un point de comparaison pour évaluer la performance de la Société quant à sa capacité de satisfaire aux exigences en matière de capital. Voir le rapprochement à la page 17.

Conversion des flux de trésorerie disponibles: BAIIA ajusté moins les dépenses nettes en capital, divisé par le BAIIA ajusté. La direction estime que cette mesure fournit un point de comparaison pour évaluer la performance de la Société quant à sa capacité de convertir son bénéfice opérationnel en flux de trésorerie disponibles.

Rapprochement et conversion des flux de trésorerie disponibles :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos Pé les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2025	2024*	2025	2024*		
Bénéfice net	84 689	125 871	238 901	334 369		
Charges financières, montant net	41 585	40 008	121 518	114 750		
Charge d'impôt sur le résultat	27 040	35 297	77 703	109 610		
Amortissement des immobilisations corporelles	87 286	89 966	265 761	241 939		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	44 022	44 930	129 847	125 990		
Amortissement des immobilisations incorporelles	21 691	20 949	65 094	59 583		
Restructuration à la suite d'une acquisition d'entreprise	_	_	_	19 748		
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	92	_	92	_		
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de						
la vente	(1 041)	159	(8 014)	(337)		
BAIIA ajusté	305 364	357 180	890 902	1 005 652		
Dépenses en immobilisations, montant net	(50 212)	(95 009)	(122 921)	(223 760)		
BAIIA ajusté moins les dépenses nettes en immobilisations	255 152	262 171	767 981	781 892		
Conversion des flux de trésorerie disponibles	83,6 %	73,4 %	86,2 %	77,7 %		

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles : La direction croit que cela représente une base d'évaluation plus utile pour évaluer le rendement sur les actifs productifs. Les immobilisations incorporelles exclues sont principalement reliées à des immobilisations incorporelles acquises lors d'acquisitions d'entreprises.

(non audité) (en milliers de dollars US)	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
Au 30 septembre 2025						
Total de l'actif	2 540 716	3 399 647	1 055 125	116 670	-	7 112 158
Immobilisations incorporelles	404 134	1 517 987	719 042	2 056	-	2 643 219
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	2 136 582	1 881 660	336 083	114 614	-	4 468 939
Au 31 décembre 2024						
Total de l'actif	2 618 714	3 393 992	1 098 617	54 503	-	7 165 826
Immobilisations incorporelles	396 533	1 511 355	734 736	309	-	2 642 933
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	2 222 181	1 882 637	363 881	54 194	<u>-</u>	4 522 893

Dépenses en immobilisations, montant net : Additions de matériel roulant et d'équipement, déduction faite des produits tirés de la vente de matériel roulant et d'équipement et d'actifs détenus en vue de la vente, excluant propriété. La direction croit que cette mesure démontre les dépenses en immobilisations nettes récurrentes requises pour la période respective.

(non audité)	Transport	Transport				
(en milliers de dollars US)	de lots	de lots		Siège	,	
	brisés	complets	Logistique	social	Éliminations	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2025						
Additions de matériel roulant	7 007	51 733	168	-		58 908
Additions d'équipement	2 742	837	1 291	146		5 016
Produit de la vente de matériel roulant	(2 443)	(11 197)	(72)	-		(13 712)
Produit de la vente d'équipement	-	-	-	-		-
Dépenses en immobilisations, montant net	7 306	41 373	1 387	146		50 212
Trimestre clos le 30 septembre 2024						
Additions de matériel roulant	42 007	64 322	1 246	-		107 575
Additions d'équipement	3 597	927	180	251		4 955
Produit de la vente de matériel roulant	(4 609)	(12 271)	(35)	(606)		(17 521)
Produit de la vente d'équipement	` -	-	` -	` -		· -
Dépenses en immobilisations, montant net	40 995	52 978	1 391	(355)		95 009
Période de neuf mois close le 30 septembre 2025						
Additions de matériel roulant	30 421	121 849	2 645	_		154 915
Additions d'équipement	7 181	3 484	2 236	275		13 176
Produit de la vente de matériel roulant	(8 305)	(36 594)	(159)	(88)		(45 146)
Produit de la vente d'équipement	(24)	`	` -	` -		` (24)
Dépenses en immobilisations, montant net	29 273	88 739	4 722	187		122 921
Période de neuf mois close le 30 septembre 2024						
Additions de matériel roulant	107 720	140 387	3 449	-		251 556
Additions d'équipement	18 405	4 416	570	604		23 995
Produit de la vente de matériel roulant	(16 375)	(34 708)	(87)	(606)		(51 776)
Produit de la vente d'équipement	-	(15)	-	-		(15)
Dépenses en immobilisations, montant net	109 750	110 080	3 932	(2)		223 760

La marge d'exploitation est calculée comme le bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Ratio d'exploitation ajusté: Charges opérationnelles, avant profit réalisé sur la vente d'une entreprise, du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses et du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, et d'actifs détenus en vue de la vente et gain ou perte sur la cession d'immobilisations incorporelles, et de la restructuration liée aux acquisitions d'entreprises (« charges opérationnelles ajustées »), déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant, divisées par les revenus avant la surcharge de carburant. Bien que le ratio d'exploitation ajusté ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, il constitue une mesure largement répandue dans l'industrie du transport, et la Société le considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer sa performance. En outre, afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles.

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté consolidé :

(non audité) (en milliers de dollars US)			Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
,	2025	2024*	2023	2025	2024*	2023	
Charges opérationnelles	1 815 357	1 983 407	1 710 487	5 532 557	5 761 214	4 993 111	
Perte sur la vente d'une entreprise	_	_	(3 011)	_	_	(3 011)	
Perte sur la vente de terrains et de bâtiments	(92)	_	_	(92)	_	(40)	
Profit (perte), net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus							
en vue de la vente	1 041	(159)	15 156	8 014	337	21 747	
Restructuration à la suite d'une acquisition d'entreprise	_	_	_	_	(19 748)		
Charges opérationnelles ajustées	1 816 306	1 983 248	1 722 632	5 540 479	5 741 803	5 011 807	
Revenus liés à la surcharge de carburant	(243 784)	$(279\ 253)$	(278 152)	(737 298)	(841 992)	(809 717)	
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus							
liés à la surcharge de carburant	1 572 522	1 703 995	1 444 480	4 803 181	4 899 811	4 202 090	
Revenus avant la surcharge de carburant	1 724 887	1 905 330	1 632 894	5 233 381	5 477 951	4 742 772	
Ratio d'exploitation ajusté	91,2 %	89,4 %	88,5 %	91,8 %	89,4 %	88,6 %	

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté des secteurs isolables du transport de lots brisés et transport de lots complets et rapprochement des secteurs opérationnels du transport de lots complets :

(non audité)		Trimestres clos	Périodes de neu	
(en milliers de dollars US)	2025	es 30 septembre 2024	les 2025	30 septembre 2024
Fransport de lots brisés	2020	2024	2023	202
Total des revenus	824 064	921 915	2 478 037	2 826 79
Total des charges opérationnelles	746 336	825 955	2 279 626	2 535 88
Bénéfice opérationnel	77 728	95 960	198 411	290 90
Charges opérationnelles	746 336	825 955	2 279 626	2 535 88
Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit (perte), net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la	(87)	_	(87)	_
vente	1 048	(2 013)	875	(1 526
Charges opérationnelles ajustées	747 297	823 942	2 280 414	2 534 35
Revenus liés à la surcharge de carburant	(137 020)	(151 158)	(408 345)	(478 358
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la				
surcharge de carburant	610 277	672 784	1 872 069	2 056 00
Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté	687 044 88,8 %	770 757 87,3 %	2 069 692 90,5 %	2 348 43 87,5 9
	00,0 /6	07,5 70	90,5 /6	07,5 7
Transport de lots brisés - Revenus avant la surcharge de carburant Transport de lots brisés - États-Unis	402.050	E20 E04	4 204 244	4 600 76
Transport de lots brisés – Canada	463 858 126 743	530 501 137 963	1 391 211 383 441	1 629 76 416 78
Livraison de colis et courrier	108 467	108 631	322 778	320 37
Éliminations	(12 024)	(6 338)	(27 738)	(18 490
Liminatorio	687 044	770 757	2 069 692	2 348 43
Transport de lots brisés – Revenus liés à la surcharge de carburant	00.044	770707		201010
Transport de lots brisés – Keverius lies à la surcharge de calburant	86 506	91 311	250 162	295 59
Transport de lots brisés – Canada	28 512	33 863	88 227	106 26
Livraison de colis et courrier	22 736	26 972	72 226	79 61
Éliminations	(734)	(988)	(2 270)	(3 125
	137 020	151 158	408 345	478 35
Transport de lots brisés – Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)				
Transport de lots brisés – États-Unis	36 168	39 627	69 141	131 53°
Transport de lots brisés – Canada	24 844	32 699	75 091	93 54
Livraison de colis et courrier	16 716	23 634	54 179	65 83
	77 728	95 960	198 411	290 909
Transport de lots brisés – États-Unis	_	= =	 -	
Charges opérationnelles**	514 196	582 185	1 572 232	1 793 83
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	(69)	-	(69)	
Perte, nette de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la				
vente	(20)	(2 013)	(152)	(1 526
Charges opérationnelles ajustées	514 147	580 172	1 572 011	1 792 304
Revenus liés à la surcharge de carburant	(86 506)	(91 311)	(250 162)	(295 598
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant	427 641	488 861	1 321 849	1 496 70
Revenus avant la surcharge de carburant	463 858	530 501	1 321 649	1 629 763
Ratio d'exploitation ajusté	92,2 %	92,2 %	95,0 %	91,8 %
Transport de lots brisés – Canada	0=,= 70	02,2 70		0.,0 /
		100 107	396 577	429 508
•	130 411	1.39 177	000 011	120 00
Charges opérationnelles**	130 411 (5)	139 127	(5)	
•	130 411 (5)	139 127	(5)	
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments		139 127	(5) 1 027	
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la	(5)	139 127 - - - 139 127		429 508
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant	(5) 1 027	-	1 027	429 504 (106 268
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées	(5) 1 027 131 433	139 127 (33 863)	1 027 397 599	(106 268
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921	139 127 (33 863) 105 264	1 027 397 599 (88 227) 309 372	(106 268 323 240
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743	139 127 (33 863) 105 264 137 963	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441	(106 268 323 240 416 78
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921	139 127 (33 863) 105 264	1 027 397 599 (88 227) 309 372	(106 268 323 240
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 %	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 %	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 %	(106 268 323 240 416 78 77,6 %
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles**	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 %	139 127 (33 863) 105 264 137 963	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 %	(106 268 323 24 416 78 77,6 %
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles** Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 % 114 487 (12)	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 %	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 % 340 825 (13)	(106 268 323 24 416 78 77,6 9
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles** Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées	1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 % 114 487 (12) 114 475	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 % 111 969	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 % 340 825 (13) 340 812	(106 268 323 24 416 78 77,6 9 334 163
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles** Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant	(5) 1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 % 114 487 (12)	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 %	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 % 340 825 (13)	(106 268 323 24 416 78 77,6 9 334 163
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles** Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de	1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 % 114 487 (12) 114 475 (22 736)	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 % 111 969 	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 % 340 825 (13) 340 812 (72 226)	323 244 416 78 77,6 % 334 162 334 162 (79 617
Charges opérationnelles** Perte sur la vente de terrains et bâtiments Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant Charges opérationnelles ajustées, déduction faite de la surcharge de carburant Revenus avant la surcharge de carburant Ratio d'exploitation ajusté Livraison de colis et courrier Charges opérationnelles** Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Charges opérationnelles ajustées Revenus liés à la surcharge de carburant	1 027 131 433 (28 512) 102 921 126 743 81,2 % 114 487 (12) 114 475	139 127 (33 863) 105 264 137 963 76,3 % 111 969	1 027 397 599 (88 227) 309 372 383 441 80,7 % 340 825 (13) 340 812	(106 268 323 244 416 78 77,6 9 334 162 334 162

^{**} Charges opérationnelles excluant les éliminations au sein du secteur du transport de lots brisés

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté des secteurs isolables du transport de lots brisés et transport de lots complets et rapprochement des secteurs opérationnels du transport de lots complets (suite) :

(non audité)		Trimestres clos		f mois closes
(en milliers de dollars US)	2025	0 septembre		30 septembre
Fransport de lots complets	2025	2024*	2025	2024*
Total des revenus	774 744	829 459	2 335 984	2 150 967
Total des revenus Total des charges opérationnelles	722 138	759 350	2 164 035	1 958 185
Bénéfice opérationnel	52 606	70 109	171 949	192 782
Charges opérationnelles	722 138	759 350	2 164 035	1 958 185
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(7)	1 854	7 139	1 956 165
Charges opérationnelles ajustées	722 131	761 204	2 171 174	1 960 012
Revenus liés à la surcharge de carburant	(90 640)	(106 577)	(276 742)	(292 667)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la	(90 640)	(100 377)	(210 142)	(292 007)
surcharge de carburant	631 491	654 627	1 894 432	1 667 345
Revenus avant la surcharge de carburant	684 104	722 882	2 059 242	1 858 300
Ratio d'exploitation ajusté	92,3 %	90,6 %	92,0 %	89,7
Transport de lots complets – Revenus avant la surcharge de carburant	92,3 /0	90,0 76	92,0 /6	09,1
Transport de lots complets – Revenus avant la surcharge de carbulant Transport conventionnel de lots complets – Canada	62 676	77 439	204 123	231 676
Transport conventionnel de lots complets – Canada Transport spécialisé de lots complets	623 186	647 960	1 861 576	1 633 645
Éliminations	(1 758)	(2 517)	(6 457)	(7 021)
Liiiiiiiduotis	684 104	722 882	2 059 242	1 858 300
	004 104	122 002	2 059 242	1 000 000
Transport de lots complets – Revenus liés à la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets – Canada	9 296	12 733	30 410	40 649
Transport spécialisé de lots complets	81 488	94 126	246 944	252 883
Éliminations	(144)	(282)	(612)	(865)
	90 640	106 577	276 742	292 667
Transport de lots complets – Bénéfice opérationnel				
Transport conventionnel de lots complets – Canada	5 543	7 831	27 700	22 879
Transport spécialisé de lots complets	47 063	62 278	144 249	169 903
	52 606	70 109	171 949	192 782
Transport conventionnel de lots complets – Canada				_
Charges opérationnelles**	66 429	82 341	206 833	249 446
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	_	_	7 083	_
Charges opérationnelles ajustées	66 429	82 341	213 916	249 446
Revenus liés à la surcharge de carburant	(9 296)	(12 733)	(30 410)	(40 649)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la	, ,	, ,	, ,	, ,
surcharge de carburant	57 133	69 608	183 506	208 797
Revenus avant la surcharge de carburant	62 676	77 439	204 123	231 676
Ratio d'exploitation ajusté	91,2 %	89,9 %	89,9 %	90,1 9
Transport spécialisé de lots complets	·	·	•	•
Charges opérationnelles**	657 611	679 808	1 964 271	1 716 625
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(7)	1 854	56	1 827
Charges opérationnelles ajustées	657 604	681 662	1 964 327	1 718 452
Revenus liés à la surcharge de carburant	(81 488)	(94 126)	(246 944)	(252 883)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la	(01 700)	(07 120)	(2-10-01-1)	(202 000)
surcharge de carburant	576 116	587 536	1 717 383	1 465 569
Revenus avant la surcharge de carburant	623 186	647 960	1 861 576	1 633 645
Ratio d'exploitation ajusté	92,4 %	90,7 %	92,3 %	89,7

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Rendement du capital investi (« RCI »): La direction croit que le RCI au niveau des secteurs est une mesure utile de l'efficacité de l'utilisation des fonds en capital. La Société calcule le RCI comme le bénéfice opérationnel sectoriel moins les exclusions, après impôt, divisé par le capital sectoriel investi moyen. Le bénéfice opérationnel moins les exclusions, après impôt, est calculé comme le bénéfice opérationnel pour les douze derniers mois avant le profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, le profit ou la perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente, et la dépréciation des actifs incorporels, déduction faite de l'impôt en utilisant le taux d'impôt prévu par la loi auquel la Société est assujettie. Le capital investi moyen est calculé comme la moyenne, à l'exclusion des immobilisations incorporelles, entre le début et la fin des douze derniers mois, du total des actifs moins les fournisseurs et autres payables, les impôts à payer et les provisions.

condensés non audités)

** Charges opérationnelles excluant les éliminations au sein du secteur du transport de lots complets

Rapprochement du rendement du capital investi par secteur :

(non audité) (en milliers de dollars US)		Au 30 septembre
	2025	2024
Transport de lots brisés		
Bénéfice opérationnel	268 735	397 068
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	87	
Perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	147	2 659
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 318	12 118
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	281 287	411 845
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 %
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	206 746	302 706
Immobilisations incorporelles	404 134	419 654
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	1 864 989	2 055 873
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(590 844)	(689 466)
Total du capital investi, exercice en cours	1 678 279	1 786 061
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	419 654	368 312
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	2 055 873	2 069 770
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent Total du capital investi, exercice précédent	(689 466)	(724 095)
	1 786 061 1 732 170	1 713 987
Capital investi moyen Rendement du capital investi		1 750 024
	11,9 %	17,3 %
Transport de lots brisés – colis et courrier		100 510
Bénéfice opérationnel	86 783	100 542
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	13	
Amortissement des immobilisations incorporelles Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	550	607
Impôt sur le résultat	87 346	101 149
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	26,5 % 64 199	26,5 % 74 345
Immobilisations incorporelles	173 645	179 584
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	234 349	210 877
Total du capital investi, exercice en cours	(37 951) 370 043	(36 530) 353 931
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	179 584	179 391
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	210 877	167 852
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(36 530)	(30 921)
Total du capital investi, exercice précédent	353 931	316 322
Capital investi moyen	361 987	335 127
Rendement du capital investi	17,7 %	22,2 %
Transport de lots brisés – Canada	11,1 70	22,2 /
Bénéfice opérationnel	100 661	121 368
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	121 300
Gain sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(1 027)	(1)
Amortissement des immobilisations incorporelles	6 818	7 452
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	106 457	128 819
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 9
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	78 246	94 682
Immobilisations incorporelles	162 295	171 231
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	377 553	419 933
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(55 169)	(61 839)
Total du capital investi, exercice en cours	484 679	529 325
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	171 231	183 520
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	419 933	418 630
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(61 839)	(55 834)
Total du capital investi, exercice précédent	529 325	546 316
Capital investi moyen	507 002	537 821
Rendement du capital investi	15,4 %	17,6 %

Rapprochement du rendement du capital investi par secteur (suite) :

(non audité) (en milliers de dollars US)		Au 30 septembre
	2025	2024*
Transport de lots complets		
Bénéfice opérationnel	231 602	247 675
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(7 633)	(1 821)
Amortissement des immobilisations incorporelles	36 747	26 243
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	260 716	272 097
Impôt sur le résultat Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	26,5 % 191 626	26,5 % 199 991
Immobilisations incorporelles	1 517 987	1 451 575
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	1 881 661	2 048 894
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(235 564)	(263 304)
Total du capital investi, exercice en cours	3 164 084	3 237 165
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	1 450 485	838 644
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	2 046 787	1 147 060
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(280 579)	(117 259)
Total du capital investi, exercice précédent	3 216 693	1 868 445
Capital investi moyen	3 190 389	2 552 806
Rendement du capital investi	6,0 %	7,8 %
Transport conventionnel de lots complets – Canada	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,-
Bénéfice opérationnel	35 108	31 463
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(7 083)	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 806	2 342
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	29 831	33 805
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 %
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	21 926	24 847
Immobilisations incorporelles	114 919	140 422
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	180 596	222 512
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(29 272)	(29 117)
Total du capital investi, exercice en cours	266 243	333 817
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	140 422	117 752
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	222 512	212 321
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(29 117)	(20 081)
Total du capital investi, exercice précédent	333 817	309 992
Capital investi moyen	300 030	321 905
Rendement du capital investi	7,3 %	7,7 %
Transport spécialisé de lots complets		
Bénéfice opérationnel	196 494	216 212
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(550)	(1 821)
Amortissement des immobilisations incorporelles	34 941	23 901
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	230 885	238 292
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 %
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	169 700	175 145
Immobilisations incorporelles	1 403 068	1 311 153
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	1 701 065	1 826 382
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(206 292)	(234 187)
Total du capital investi, exercice en cours	2 897 841	2 903 348
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	1 310 063	720 892
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	1 824 275	934 739
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(251 462)	(97 178)
Total du capital investi, exercice précédent	2 882 876	1 558 453
Capital investi moyen	2 890 359	2 230 901
Rendement du capital investi	5,9 %	7,9 %

^{*} Retraité pour tenir compte des ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke pour l'exercice précédent (voir la note 5c des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités)

Rapprochement du rendement du capital investi par secteur (suite) :

(non audité)		
(en milliers de dollars US)	2025	Au 30 septembre 2024
Logistique		
Bénéfice opérationnel	142 884	194 121
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	_
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	_	(262)
Amortissement des immobilisations incorporelles	35 889	33 597
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	178 778	227 456
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 %
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	131 402	167 180
Immobilisations incorporelles	719 042	747 927
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	336 083	377 756
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions	(195 919)	(189 281)
Total du capital investi, exercice en cours	859 206	936 402
Immobilisations incorporelles, exercice précédent	747 927	804 509
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles, exercice précédent	377 756	384 568
moins : Fournisseurs et autres payables, impôts à payer et provisions, exercice précédent	(189 281)	(202 731)
Total du capital investi, exercice précédent	936 402	986 346
Capital investi moyen	897 804	961 374
Rendement du capital investi	14,6 %	17,4 %

Rendement du capital investi pour le secteur du transport de lots brisés aux États-Unis : La direction croit que le RCI au niveau des secteurs est une mesure utile de l'efficacité de l'utilisation des fonds en capital. Le rendement du capital investi pour le secteur du transport de lots brisés aux États-Unis a été modifié de façon à éliminer du bénéfice opérationnel moins les exclusions l'incidence du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, ainsi que du capital investi moyen afin de faire correspondre le capital au prix d'acquisition.

(non audité) (en milliers de dollars US)		Au 30 septembre
	2025	2024
Transport de lots brisés – États-Unis		
Bénéfice opérationnel	81 291	175 158
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	69	_
Perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	1 174	2 660
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 950	4 059
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions	87 484	181 877
Impôt sur le résultat	26,5 %	26,5 %
Bénéfice opérationnel, déduction faite des exclusions, après impôt	64 301	133 680
Immobilisations incorporelles	68 194	68 839
Total des actifs, excluant les immobilisations incorporelles	1 253 087	1 425 063
moins : Total du passif	(497 724)	(591 097)
Total du capital investi, exercice en cours	823 557	902 805
Total du capital investi, prix d'acquisition	874 372	874 372
Capital investi moyen	848 965	888 589
Rendement du capital investi	7,6 %	15,0 %

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats futurs de la Société peuvent être touchés par nombre de facteurs sur lesquels la Société n'a que peu ou aucun contrôle. Le texte suivant sur les facteurs de risque contient des déclarations prospectives. Les questions, les incertitudes et les risques suivants, entre autres choses, devraient être pris en considération au moment d'évaluer les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence. La Société fait face à la concurrence grandissante livrée par d'autres transporteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces facteurs, y compris les facteurs suivants, peuvent nuire à la capacité de la Société de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité et peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société :

- la Société rivalise avec de nombreuses autres sociétés de transport de différentes tailles, y compris des sociétés de transport canadiennes, américaines et mexicaines;
- les concurrents de la Société peuvent réduire périodiquement leurs tarifs de transport de marchandises pour accroître leur part de marché, ce qui
 pourrait limiter la capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter ses tarifs de transport des marchandises ou de maintenir la croissance de
 ses activités;
- certains clients de la Société sont des sociétés de transport ou des sociétés qui exploitent également leur propre flotte de camions, et ils pourraient décider de transporter une plus grande partie de leurs marchandises ou de regrouper leurs activités de transport avec d'autres services;
- certains clients de la Société pourraient réduire le nombre de transporteurs qu'ils utilisent en choisissant des transporteurs « partenaires » à titre de fournisseurs de services approuvés ou en retenant les services de fournisseurs spécialisés, et, dans certains cas, la Société pourrait ne pas être choisie:
- de nombreux clients acceptent périodiquement des offres de divers transporteurs pour leurs besoins en matière d'expédition, et cette façon de faire pourrait entraîner une baisse des tarifs de transport des marchandises ou faire en sorte que la Société perde une part de son marché au profit de la concurrence;
- le marché pour les chauffeurs qualifiés peut être très concurrentiel, plus particulièrement dans le cas des activités en expansion de la Société aux États-Unis, et l'incapacité de la Société d'attirer et de retenir des chauffeurs pourrait entraîner une diminution de l'utilisation de son équipement ou obliger cette dernière à augmenter la rémunération qu'elle offre aux chauffeurs, lesquelles situations auraient toutes deux une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société;
- les économies d'échelle dont peuvent bénéficier certains transporteurs de moindre taille grâce à des regroupements de fournisseurs pourraient permettre à ces transporteurs de faire concurrence à la Société;
- certains des concurrents de moindre importance de la Société pourraient ne pas s'être encore conformés entièrement à des règlements adoptés récemment, ce qui permettrait à ces concurrents de tirer avantage de la productivité additionnelle des chauffeurs;
- les progrès technologiques, notamment les systèmes de sécurité perfectionnés, les systèmes automatisés de triage, de manutention et de livraison des colis, la circulation de véhicules en peloton, l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement, la technologie des véhicules autonome et la numérisation des services de fret, peuvent obliger la Société à effectuer des investissements supplémentaires afin de rester concurrentielle, et les clients de la Société pourraient ne pas accepter les augmentations de tarifs requises pour couvrir le coût de ces investissements;
- les résultats de concurrents au chapitre de la sécurité pourraient être supérieurs à ceux de la Société, ou donner cette impression, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de livrer concurrence;
- des expéditeurs à grand volume, comme Amazon.com, élaborent et mettent en place leurs propres services de livraison et font appel à des entrepreneurs indépendants pour la livraison, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le chiffre d'affaires de la Société et sa part de marché;
- les marques de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une publicité défavorable (qu'elle soit justifiée ou non), et perdre une valeur importante, ce qui pourrait entraîner une réduction de la demande pour les services de la Société;
- la concurrence de sociétés de courtage de fret pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les tarifs de la Société et ses relations avec ses clients:
- la hausse des prix du carburant et la hausse connexe des surcharges de carburant pour les clients de la Société pourraient inciter certains des clients de la Société à envisager d'autres options de transport de marchandises, notamment le transport ferroviaire.

Réglementation. Au Canada, les transporteurs doivent obtenir des permis délivrés par les commissions de transport provinciales afin de transporter des marchandises d'une province à l'autre ou à l'intérieur d'une même province. Des permis sont également exigés par les organismes de réglementation des États-Unis et du Mexique pour le transport de marchandises au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Toute modification des règlements actuels ou futurs ou toute infraction à ces règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur la portée des activités de la Société. Des lois et des règlements futurs plus rigoureux pourraient obliger la Société à modifier ses pratiques d'exploitation, avoir une incidence sur la demande pour les services de transport de marchandises ou obliger la Société à engager des frais additionnels importants. Les frais plus élevés engagés par la Société ou par les fournisseurs

de la Société (qui les transmettent à la Société par voie d'augmentations du prix de leurs produits) pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

En plus du régime de réglementation applicable aux activités au Canada, la Société étend ses activités aux États-Unis, et est donc davantage assujettie aux règles et règlements concernant le secteur des transports des États-Unis, y compris aux réglementations d'organismes fédéraux, étatiques et municipaux, notamment le Department of Transportation (le « DOT ») (par l'entremise, entre autres, de la Federal Motor Carrier Safety Administration (la « FMCSA »), l'Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Homeland Security. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les chauffeurs doivent se conformer aux règlements sur la sécurité et la condition physique, y compris ceux ayant trait au dépistage de drogues et d'alcool, au rendement des chauffeurs en matière de sécurité et aux heures de service. Des questions telles que le poids et les dimensions de l'équipement, les émissions de gaz d'échappement et le rendement du carburant sont également soumises à la réglementation gouvernementale. La Société pourrait également être assujettie à de nouveaux règlements plus contraignants en ce qui concerne le rendement du carburant, les émissions de gaz d'échappement, les heures de service, le dépistage de drogues et d'alcool, l'ergonomie, la consignation des activités, les conventions collectives, la sécurité portuaire, les limites de vitesse, la formation des chauffeurs et d'autres questions ayant une incidence sur la sécurité et les méthodes d'exploitation.

Aux États-Unis, il existe actuellement deux méthodes d'évaluation de la sécurité et de l'aptitude des transporteurs. D'abord, aux termes du programme Compliance, Safety, Accountability Program (le « programme CSA »), les flottes de véhicules sont comparées entre elles aux fins d'évaluation et de classement en fonction de certaines normes liées et ce, en analysant les données provenant d'événements de sécurité récents et des résultats d'enquêtes. Ensuite, la cote de sécurité du Department of Transportation, qui est fondée sur une enquête réalisée sur place et qui influe sur la capacité d'un transporteur de mener des activités commerciales entre les États. De plus, d'autres règles ont été proposées par la FMCSA qui modifieraient les méthodes utilisées pour déterminer la sécurité et l'aptitude des transporteurs.

Dans le cadre du programme de la CSA, les transporteurs sont évalués et classés par rapport à leurs pairs en fonction de sept catégories de données liées à la sécurité. Les sept catégories de données liées à la sécurité comprennent actuellement la conduite non sécuritaire, la conformité aux heures de service, la condition physique des chauffeurs, le dépistage des substances contrôlées ou d'alcool, l'entretien des véhicules, la conformité aux règlements sur les matières dangereuses et l'indicateur d'accident (catégories appelées « BASICs »). Les transporteurs sont regroupés par catégorie avec d'autres transporteurs qui affichent un nombre équivalent d'événements de sécurité (c.-à-d. des accidents, des inspections ou des infractions); les transporteurs sont classés et se voient attribuer une cote en percentiles ou une note. Si l'entreprise faisait l'objet de telles interventions, cela pourrait avoir une incidence négative sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La flotte de véhicules de la Société pourrait être moins bien classée que celle d'autres transporteurs. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de maintenir ses cotes de sécurité actuelles ou qu'elle ne fera pas l'objet d'interventions à l'avenir. La Société recrute des chauffeurs débutants et ceux-ci sont plus susceptibles d'être à l'origine d'événements défavorables aux termes du programme CSA. Le cas échéant, cela pourrait : compliquer le recrutement de chauffeurs aux États-Unis; inciter des chauffeurs de grande qualité à chercher un emploi auprès d'autres transporteurs; limiter le bassin de chauffeurs disponibles; ou inciter les clients de la Société à choisir d'autres transporteurs mieux classés que la Société au chapitre de la sécurité. Dans tous ces cas, cela aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. De tels événements pourraient donner lieu à une augmentation des primes d'assurance de la Société. De plus, la concurrence pour des chauffeurs possédant des antécédents enviables au chapitre de la sécurité pourrait s'intensifier, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des charges salariales relatives aux chauffeurs. La Société pourrait également être contrainte d'engager des frais plus élevés que prévu pour améliorer son score au chapitre de la sécurité.

En décembre 2016, la FMCSA a établi une règle définitive établissant un centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool, et exigeant que les médecins examinateurs présentent des rapports sur les infractions par des chauffeurs de véhicules commerciaux aux exigences de la FMCSA en ce qui concerne les tests de dépistage de consommation de drogue ou d'alcool. Les transporteurs routiers aux États-Unis devront s'informer auprès du centre d'information pour savoir si des chauffeurs ou des candidats à des postes de chauffeurs n'ont pas d'antécédents de violations de la réglementation fédérale régissant la consommation de drogues et d'alcool qui leur interdisent de conduire des véhicules automobiles commerciaux. La règle définitive est entrée en vigueur le 4 janvier 2017, la date de conformité étant fixée au 6 janvier 2020. Toutefois, en décembre 2019, la FMCSA a annoncé une règle définitive qui prolonge de trois ans la date à laquelle les organismes de délivrance de permis de conduire des États doivent se conformer à certaines exigences. La règle de décembre 2016 concernant le permis de conduire commercial exigeait que les États demandent des renseignements au centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool avant de délivrer, de renouveler, de mettre à niveau ou de transférer un permis de conduire commercial. Cette nouvelle mesure reporte à janvier 2023 l'obligation des États de se conformer à l'exigence, qui devait entrer en vigueur en janvier 2020. La date de conformité de janvier 2020 demeure en vigueur pour toutes les autres exigences énoncées dans la règle définitive du centre d'information national. Une fois mise en œuvre, la règle pourrait réduire le nombre de conducteurs disponibles dans un marché déjà restreint. Conformément à une nouvelle règle mise au point par la FMCSA, en vigueur depuis novembre 2021, les États sont tenus de s'informer auprès du centre d'information lorsqu'ils délivrent, renouvellent, transfèrent, ou font une mise à niveau d'un permis de conduire

De plus, d'autres règles ont été proposées ou finalisées par la FMCSA, y compris i) une règle qui avait été proposée en 2016 et qui exige l'installation sur les camions-tracteurs lourds de dispositifs qui limitent la vitesse maximale; et ii) une règle établissant des normes minimales en matière de formation pour les personnes qui présentent pour la première fois une demande de permis de chauffeur commercial et pour les chauffeurs expérimentés qui veulent être en mesure de conduire des véhicules plus lourds ou des véhicules de transport de matières dangereuses. Cette règle a été finalisée en décembre 2016 et sa date de conformité est en février 2020. (Toutefois, les responsables de la FMCSA ont retardé de deux ans la mise en œuvre officielle de la règle définitive.) En juillet 2017, le DOT a annoncé qu'il ne chercherait plus à faire adopter une règle imposant l'installation de dispositifs limitant la vitesse, mais il n'a pas exclu la possibilité qu'il puisse tenter ultérieurement de faire adopter une telle règle. Toutefois, en mai 2021, un projet de loi a été présenté de nouveau à la Chambre des représentants des États-Unis qui exigerait que les véhicules automobiles commerciaux d'un poids brut supérieur à 26 000 livres soient équipés d'un dispositif limitant la vitesse, interdisant les vitesses supérieures à 65 milles à l'heure. On ne sait pas si le projet de loi deviendra loi. L'effet de ces règles, dans la mesure où elles entrent en vigueur, serait de réduire la productivité et/ou la disponibilité des chauffeurs, ce qui, dans les deux cas, aurait une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les filiales de la Société dont l'autorité opérationnelle se trouve aux États-Unis ont actuellement une cote satisfaisante selon le DOT, qui est la cote la plus élevée disponible dans l'échelle de cotes de sécurité actuelle. Si les filiales de la Société dont l'autorité opérationnelle se trouve aux États-Unis recevaient une note non satisfaisante selon le DOT ou une note assujettie à des conditions, cela aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, car une note satisfaisante selon le DOT peut être une condition de contrats avec des clients, et qu'une note non satisfaisante ou assujettie à des conditions pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société ou les restreindre de facon importante et faire augmenter les coûts d'assurance de la Société.

La FMCSA a proposé l'adoption de règlements qui modifieraient le système de notation actuel et les labels de sécurité attribués aux transporteurs évalués par le DOT. Aux termes des règlements qui ont été proposés en 2016, la méthodologie utilisée pour déterminer la note de sécurité d'un transporteur selon le DOT tiendrait compte notamment des résultats des chauffeurs et de l'équipement du transporteur au chapitre de la sécurité routière, ainsi que des résultats obtenus dans le cadre d'enquêtes. Les transporteurs qui dépasseraient certains seuils fondés sur ces résultats recevraient une note témoignant de leurs lacunes au chapitre de la sécurité. Les règlements proposés ont été retirés en mars 2017, mais la FMCSA a indiqué qu'un processus comparable pourrait être mis en œuvre ultérieurement. Si de tels règlements étaient adoptés et si la Société recevait une note défavorable au chapitre de la sécurité, cela aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, comme si celle-ci avait reçu une note défavorable ou une note assujettie à des conditions en vertu des règlements actuels. De plus, de piètres résultats au chapitre de la sécurité pourraient donner lieu à des responsabilités accrues, à une augmentation des primes d'assurance, des frais d'entretien et des coûts d'équipements, ainsi qu'à d'éventuelles pertes de clients, ce qui aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La FMCSA a également indiqué qu'elle en est aux premières étapes d'une nouvelle étude sur les causes des collisions impliquant des poids lourds. Bien qu'il ne soit pas encore clair si une telle étude sera achevée, les résultats d'une telle étude pourraient donner lieu à d'autres règles proposées ou définitives en matière de sécurité et d'aptitude aux États-Unis.

Périodiquement, la FMCSA propose et met en œuvre des changements aux règlements ayant une incidence sur les heures de service. Ces changements peuvent avoir une incidence défavorable sur la productivité de l'entreprise, ainsi que sur ses activités et sa rentabilité en réduisant le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine pour les chauffeurs et les entrepreneurs indépendants des États-Unis qu'emploie la Société ou encore perturber les activités du réseau de la Société. Toutefois, en août 2019, la FMCSA a publié une proposition visant à apporter des changements aux règles relatives aux heures de service afin que les chauffeurs des États-Unis bénéficient d'une plus grande souplesse relativement à la pause de 30 minutes et à la répartition du temps dans la couchette du camion. Cette proposition prolongerait également de deux heures la période de service pour les chauffeurs américains qui font face à des conditions météorologiques défavorables et prolongerait l'exemption pour le transport sur de courtes distances en allongeant la période maximale de service des chauffeurs de 12 à 14 heures. En juin 2020, la FMCSA a adopté substantiellement la règle finale proposée, qui est entrée en vigueur en septembre 2020. Certains groupes de l'industrie ont contesté ces règles devant les tribunaux américains, et on ne connaît toujours pas l'issue de ces contestations. Toutes modifications futures à la réglementation américaine sur les heures de service pourraient avoir une incidence importante et défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société.

La U.S. National Highway Traffic Safety Administration, l'EPA et certains États des États-Unis, notamment la Californie, ont adopté des règlements visant à réduire les émissions des camions ou à accroître les économies de carburant de l'équipement utilisé par la Société. Certains de ces règlements sont déjà en vigueur, et des normes plus rigoureuses en matière d'émissions et d'économies de carburant entreront en vigueur au cours des prochaines années. Aux États-Unis, d'autres règlements proposés auraient également pour effet de rehausser ces normes. De plus, les législateurs et régulateurs fédéraux et étatiques des États-Unis ont soit adopté ou examinent actuellement un éventail d'exigences légales liées aux changements climatiques portant notamment sur les émissions de carbone et de gaz à effet de serre. Ces exigences légales pourraient limiter les émissions de carbone dans certains États et certaines municipalités des États-Unis. Certaines de ces exigences légales limitent l'endroit où les camions à moteur diesel (comme ceux de la Société) peuvent tourner au ralenti et la durée pendant laquelle ils peuvent le faire, ce qui pourrait obliger la Société à acheter des groupes moteurs de bord qui n'exigent pas que le moteur tourne au ralenti ou à modifier le comportement des chauffeurs de l'entreprise, ce qui pourrait entraîner une baisse de la

productivité ou une augmentation du roulement du personnel. Tous ces règlements ont donné lieu et pourraient continuer de donner lieu à des augmentations du prix des nouveaux camions et des nouvelles remorques, et à des frais supplémentaires au titre de la modernisation des camions et des remorques de la Société et de l'entretien, à une réduction de la productivité et à l'augmentation des coûts d'exploitation, surtout si ces coûts ne sont pas compensés par des économies de carburant potentielles. Si de telles incidences défavorables se présentent, en combinaison à de l'incertitude quant à la fiabilité de nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle de l'équipement de la Société, cela pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. De plus, tout règlement futur qui impose des restrictions, des plafonds, des taxes ou d'autres contrôles à l'égard des émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de la Société. La Société ne peut pas prédire dans quelle mesure ses activités et sa productivité seront touchées par la réglementation future. Elle continuera de surveiller sa conformité aux règlements environnementaux des États-Unis et des États.

En mars 2014, la Ninth Circuit Court of Appeals des États-Unis (la « Ninth Circuit ») a jugé que l'application aux chauffeurs de camion, qui traversent plusieurs États, des lois de la Californie régissant la rémunération et les heures de travail n'est pas interdite par la législation fédérale des États-Unis. Ce jugement a été porté en appel devant la Cour suprême des États-Unis. Cette dernière a décidé de rejeter l'appel en mai 2015, et. en conséquence, la décision de la Ninth Circuit continue de prévaloir. Toutefois, en décembre 2018, la FMCSA a accordé une requête déposée par l'American Trucking Associations qui établit que la loi fédérale prévaut sur les lois californiennes en matière de salaires et d'heures de travail, et que les chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États ne sont pas assujettis à ces lois. La décision de la FMCSA a été portée en appel par des groupes de travailleurs et de nombreuses poursuites ont été intentées devant les tribunaux américains pour tenter d'infirmer la décision. Toutefois, en janvier 2021, la Ninth Circuit a maintenu la décision de la FMCSA selon laquelle la loi fédérale américaine a préséance sur les lois californiennes concernant les pauses-repas et les pauses de repos, qui s'appliquent aux chauffeurs de véhicules automobiles commerciaux transportant des biens. D'autres lois des États-Unis actuelles et futures, étatiques ou locales, régissant la rémunération et les heures de travail, y compris les lois régissant les périodes de repos et les périodes réservées aux repas des employés, sont très différentes des lois fédérales des États-Unis sur ces mêmes questions. De plus, la rémunération à la pièce des chauffeurs, qui est une norme dans l'industrie, a été considérée comme non conforme aux lois de l'État sur le salaire minimum. En conséquence, la Société et d'autres sociétés œuvrant dans le même secteur sont assujetties à des lois très variées régissant la rémunération et les heures de travail aux États-Unis. En outre, l'incertitude relative à l'application pratique des lois sur les salaires et les heures de travail peut et pourrait, à l'avenir, entraîner des coûts supplémentaires pour la Société et le secteur dans son ensemble. Tout résultat négatif à l'égard de l'une ou l'autre des poursuites susmentionnées pourrait avoir une incidence défavorable importante pour la Société. Si cette législation fédérale confirmant la préséance sur les lois étatiques et locales concernant les salaires et les heures de travail n'est pas adoptée, la Société devra soit continuer de se conformer aux lois étatiques et locales plus rigoureuses applicables à l'ensemble de sa flotte aux États-Unis, soit réviser ses systèmes de gestion pour se conformer aux différentes lois étatiques et locales. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourrait donner lieu à une augmentation de ses frais de conformité et de ses coûts de main-d'œuvre, à une augmentation de la rotation des chauffeurs, à une diminution de l'efficacité et à un risque accru de non-conformité. En avril 2016, la Food and Drug Administration (FDA) a publié une règle définitive établissant les exigences pour les expéditeurs, les chargeurs, les transporteurs par véhicule automobile et par véhicule ferroviaire, ainsi que les réceptionnaires engagés dans le transport des aliments, lesquels doivent respecter des pratiques de transport sanitaire pour assurer la salubrité des aliments qu'ils transportent dans le cadre de la Food Safety Modernization Act (FSMA). Cette règle énonce les exigences relatives i) à la conception et à l'entretien de l'équipement servant au transport des aliments, ii) aux mesures prises pendant le transport des aliments pour assurer la salubrité des aliments, iii) à la formation du personnel du transporteur sur les pratiques de transport sanitaire des aliments et iv) à la tenue et la conservation des dossiers contenant les procédures écrites, et décrivant les ententes et la formation liées aux éléments susmentionnés. Ces exigences sont entrées en vigueur pour les grands transporteurs en avril 2017 et s'appliquent également si la Société agit comme transporteur ou courtier. Si la Société était reconnue coupable d'avoir enfreint les lois ou les règlements applicables liés à la FSMA ou si elle transportait des aliments ou des marchandises contaminés ou qui sont reconnus comme cause de maladie ou de mort, la Société pourrait faire l'objet d'amendes importantes, de poursuites, de pénalités ou de poursuites au criminel et au civil qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et les résultats de ses activités.

Les modifications apportées à des règlements existants ou la mise en application de nouveaux règlements, comme ceux qui régissent la taille des remorques, les émissions, les économies de carburant, les heures de service, l'obligation d'installer des dispositifs de consignation électronique des données de bord, et le dépistage de drogues et d'alcool au Canada, aux États-Unis et au Mexique, pourraient accroître la capacité du secteur ou améliorer la position de certains concurrents, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable sur les prix et les volumes ou obligerait la Société à effectuer des investissements supplémentaires. L'incidence à court terme et à long terme des modifications apportées à des lois ou à des règlements sont difficiles à prédire, mais de telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le droit de continuer à détenir les licences et les permis exigés dépend généralement du maintien d'une conformité satisfaisante aux lignes directrices, politiques et lois en matière de réglementation et de sécurité. Bien que la Société s'engage à respecter les lois et les mesures de sécurité, rien ne garantit qu'elle s'y conformera intégralement en tout temps. Par conséquent, à un moment ou à un autre dans l'avenir, la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants pour maintenir ou améliorer son dossier de conformité.

Activités aux États-Unis et au Mexique. Une part importante des revenus de la Société provient de ses activités aux États-Unis et de ses activités de transport à destination du Mexique et en provenance de ce pays. Les activités internationales de la Société comportent divers risques, notamment ceux qui sont liés aux fluctuations des monnaies étrangères, aux changements dans la vigueur économique ou la hausse de la volatilité dans l'économie de pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la difficulté de faire respecter des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle, au fardeau en matière d'observation des lois concernant l'exportation et l'importation, au vol et au vandalisme, et à l'instabilité sociale, politique et économique. Les activités internationales de la Société pourraient être touchées de façon défavorable par des restrictions sur les déplacements. Les activités internationales de la Société comportent d'autres risques, notamment ceux qui sont liés aux politiques commerciales restrictives, à l'imposition de droits, aux modifications apportées à des accords commerciaux ou à d'autres traités, aux taxes ou aux redevances perçues par des gouvernements étrangers, aux changements défavorables dans la réglementation, y compris les lois et les règlements fiscaux, des pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la conformité avec les lois anticorruption, aux restrictions sur le retrait des investissements étrangers, à la capacité d'identifier et de retenir des gestionnaires locaux ayant les compétences requises et au défi de gérer des activités dans des milieux culturels et géographiques différents. La Société ne peut pas garantir sa conformité en tout temps à toutes les lois applicables, et des violations de ces lois pourraient occasionner des amendes élevées, des sanctions civiles ou pénales, des dommages à la réputation et une diminution du caractère concurrentiel, des litiges ou des mesures réglementaires, ainsi que d'autres conséquences pouvant avoir un effet né

Depuis le 1er février 2025, lorsque l'administration américaine a signé des décrets imposants, à compter du 4 février 2025, un tarif de 25 % sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, un tarif de 10 % sur les produits énergétiques en provenance du Canada et un tarif supplémentaire de 10 % sur les marchandises importées de Chine. En réponse, le Canada a annoncé, le 1er février 2025, qu'il riposterait en imposant un tarif de 25 % sur certains produits américains, qui entrerait en vigueur en février 2025, et qu'il envisagerait également des mesures non tarifaires supplémentaires. La situation tarifaire est demeurée volatile. De nouveaux tarifs ont été annoncés et imposés, tandis que d'autres ont été annoncés puis annulés. Bien que les services fournis par la Société ne soient pas soumis à des tarifs, toute mesure future prise par les États-Unis et d'autres pays en réponse, y compris la poursuite de l'escalade ou la mise en œuvre de tarifs ou de quotas ou des modifications à certains accords commerciaux, pourrait, entre autres, avoir un impact négatif sur les marchés dans lesquels la Société opère, donner lieu à une augmentation du prix des marchandises utilisées par les fournisseurs de la Société pour produire de nouveaux équipements générant des revenus ou donner lieu à une augmentation du prix du carburant. De telles augmentations des coûts des fournisseurs des équipements générant des revenus de la Société seraient vraisemblablement transférées à la Société.

Dans le cas d'augmentations du prix du carburant, la Société pourrait ne pas être en mesure de recouvrer intégralement le montant de ces augmentations grâce à des augmentations de ses tarifs ou au programme de surcharge de carburant de la Société, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'Accord États-Unis-Mexique-Canada (« ACEUM ») est entré en vigueur en juillet 2020. Selon le Bureau du représentant au Commerce des É.-U., l'ACEUM a notamment pour objectif de moderniser le commerce des aliments et de l'agriculture, de faire progresser les règles d'origine pour les automobiles et les camions, et d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle. Bien que l'AEUMC soit actuellement en vigueur, les impacts de l'évolution de l'imposition et de la suppression des tarifs pourrait avoir une incidence importante sur l'offre et la demande dans le secteur du transport et avoir une incidence défavorable sur la quantité et le mouvement de fret transporté par l'entreprise ainsi que sur les modèles de transport étant donné le volume des échanges commerciaux nord-américains qui se font par camion.

Le département du Trésor des États-Unis possède les pouvoirs requis pour promulguer des règlements et des directives en matière d'interprétation pouvant avoir une incidence importante sur la façon dont la Société appliquera la loi, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour des périodes futures. Il n'y a aucune certitude quant au moment où ces règlements et ces directives en matière d'interprétation seront adoptés, ni quant à leur portée. De plus, des États des États-Unis ou des pays étrangers pourraient modifier leurs lois fiscales par suite de ces réformes fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société.

De plus, si la Société ne peut pas conserver ses certifications aux termes du programme Free and Secure Trade (« FAST ») et du programme U.S. Customs Trade Partnership Against Terrorism (« C-TPAT »), cela pourrait occasionner des retards importants aux douanes et faire en sorte que ses activités transfrontalières soient moins efficaces que celles d'autres transporteurs qui obtiennent et conservent de telles certifications.

Environnement d'exploitation et caractère saisonnier. La Société est exposée à des facteurs, notamment les suivants, qui ont une incidence sur son environnement d'exploitation :

- les frais futurs liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société, y compris le coût des primes d'assurance de responsabilité civile de la Société ainsi que le nombre et le montant des demandes de règlement, pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait obliger la Société à engager des frais additionnels et entraîner une baisse de ses bénéfices;
- la baisse de la demande pour de l'équipement usagé générant des revenus pourrait entraîner une baisse des ventes de l'équipement, une diminution des valeurs de revente et une diminution des profits réalisés (ou des pertes subies) sur les ventes d'actifs;
- les fournisseurs de camions et de remorques pourraient réduire leur production en conséquence de la baisse de la demande consécutive à un ralentissement de l'économie ou à une pénurie de certaines composantes, y compris la pénurie actuelle de semi-conducteurs et d'autres

composantes et fournitures; l'acier, par exemple, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter des quantités suffisantes de nouvel équipement générant des revenus pour lui permettre de maintenir son taux de croissance souhaité; et avoir une incidence négative sur les résultats financiers de la Société si elle doit assumer des coûts plus élevés pour l'achat de tracteurs et de remorques;

 l'augmentation des prix du nouvel équipement générant des revenus, les changements apportés à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de l'efficacité de l'équipement découlant des nouveaux moteurs conçus pour réduire les émissions, ou la moins grande disponibilité du nouvel équipement générant des revenus.

La productivité des camions de la Société baisse pendant l'hiver, car le mauvais temps freine les activités et que certains expéditeurs réduisent leurs envois après le début de l'hiver. Les produits d'exploitation pourraient également baisser en raison des intempéries et des vacances, étant donné que les produits d'exploitation sont directement reliés aux nombres de journées de travail des expéditeurs. Au même moment, les frais d'exploitation pourraient augmenter et l'efficacité du carburant pourrait baisser en raison du fonctionnement des moteurs au ralenti et du fait que les intempéries occasionnent une augmentation de la fréquence des accidents, une augmentation des réclamations et une hausse des frais liés à la réparation de l'équipement. La Société pourrait également subir les contrecoups d'événements liés aux conditions climatiques ou imprévus, y compris des tornades, des ouragans, des blizzards, des tempêtes de verglas, des inondations et des incendies, qui peuvent augmenter en fréquence et en gravité en raison des changements climatiques, ainsi que d'autres catastrophes d'origine humaine. Ces événements pourraient perturber les approvisionnements en carburant, faire augmenter les frais de carburant, perturber les envois ou les trajets, perturber les économies régionales, endommager ou détruire des biens de la Société ou avoir une incidence défavorable sur l'entreprise ou la situation financière de clients de la Société. Chacun de ces éléments peut avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société ou accroître la volatilité de ces résultats d'exploitation.

Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit Les activités de la Société sont assujetties à des facteurs relatifs à la conjoncture économique générale, aux conditions du crédit et aux conditions réglementaires, qui sont largement indépendants de la volonté de la Société et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société.

L'industrie dans laquelle évolue la Société est soumise à des pressions cycliques, et les activités de la Société sont influencées par un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société, dont plusieurs d'entre eux sont indépendants de la volonté de la Société. Selon la Société, certains des plus importants facteurs sont les suivants : i) la capacité excédentaire des camions et des remorques dans l'industrie du transport par rapport à la demande de services d'expédition; ii) les diminutions de la valeur de revente de l'équipement usagé; iii) stocks limités et augmentation du coût de l'équipement neuf et usagé; iv) le recrutement et le maintien en poste de chauffeurs qualifiés; v) les grèves, les arrêts de travail ou les ralentissements de travail au sein des installations de la Société ou des installations du client, des installations portuaires ou frontalières ou d'autres installations liées à des activités d'expédition; vi) la conformité aux exigences réglementaires en vigueur; vii) les hausses des taux d'intérêt, des taxes sur les carburants, des droits de péage et les droits de licence et d'enregistrement; et viii) la hausse des coûts de santé, d'assurance et des sinistres aux États-Unis et ix) l'incidence de la pandémie de COVID-19.

La Société est également touchée par ce qui suit : i) les cycles de récession, qui ont tendance à se caractériser par la faiblesse de la demande et une pression à la baisse exercées sur les taux; ii) la variation des niveaux des stocks des clients et de la disponibilité du financement pour leur fonds de roulement; iii) les changements dans la façon dont les clients de la Société choisissent d'obtenir des services ou d'utiliser les services de la Société; et iv) les ralentissements dans les cycles opérationnels de clients, tels que les ventes au détail et la production, soit des secteurs dans lesquels la Société compte une importante concentration de clients. La conjoncture économique pourrait avoir une incidence défavorable sur des clients, leur demande de services de la Société ou leur capacité à payer pour ces services. Les clients qui sont confrontés à une conjoncture économique défavorable représentent un plus grand potentiel de perte, et la Société pourrait être tenue d'augmenter ses provisions pour créances douteuses.

Les conditions économiques qui font diminuer la demande de services d'expédition et augmenter l'offre de camions et de remorques peuvent exercer une pression à la baisse sur les tarifs et l'utilisation de l'équipement, ce qui pourrait faire baisser la productivité des actifs. Les risques associés à ces facteurs prennent plus d'importance lorsque l'économie est affaiblie. Parmi les principaux risques qui pourraient survenir au cours de ces périodes, il y a notamment les suivants :

- la Société pourrait connaître une réduction de l'ensemble du transport de marchandises, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'utilisation des actifs de la Société;
- les circuits pour le transport de marchandises pourraient être modifiés du fait que les chaînes d'approvisionnement ont été complètement revues,
 ce qui entraînerait un déséquilibre entre la capacité de la Société d'offrir des services de transport et la demande des clients pour de tels services;
- dans le but d'obtenir des chargements, la Société pourrait être contrainte d'accepter un plus grand nombre de chargements de courtiers de fret, dont les tarifs sont généralement plus bas, ou être contrainte d'accepter un plus grand nombre de miles ne générant pas de revenus;
- la Société peut augmenter la taille de sa flotte pendant les périodes où la demande pour le fret est élevée, mais les concurrents de la Société pourraient augmenter également leur capacité au même moment, et la Société pourrait subir des pertes supérieures à celles de ses concurrents si, en conséquence d'une baisse de la demande pour des services de fret, la Société était forcée de vendre à perte certains actifs;

- des clients pourraient, dans le but de diminuer leurs coûts, demander des soumissions de services de transport de marchandises auprès de diverses sociétés de camionnage ou choisir des concurrents qui offrent des tarifs moins élevés que ceux de la Société, ce qui obligerait cette dernière à baisser ses tarifs ou à renoncer à un certain volume de marchandises;
- le fait de ne pas avoir accès à des sources courantes de crédit ou à des prêts pour l'obtention de capitaux pourrait entraîner une incapacité à assurer un financement par le crédit selon des modalités satisfaisantes.

La Société peut faire face à des hausses de coûts qui sont indépendantes de sa volonté et qui pourraient réduire de façon importante sa rentabilité si elle n'est pas en mesure d'augmenter suffisamment ses tarifs. Ces hausses de coûts comprennent, notamment, les hausses des prix du carburant et de l'énergie, des salaires des chauffeurs et des employés de bureau, des coûts des services de transport, des taxes et impôts, des taux d'intérêt, des droits de péage, des droits de licence et d'enregistrement, des primes d'assurance et des demandes de règlement, des coûts de l'équipement générant des revenus, des coûts relatifs à l'entretien, et des coûts des pneus et d'autres composantes. Des grèves ou d'autres arrêts de travail dans des centres de services de la Société ou dans des sites de clients, dans des sites portuaires ou frontaliers ou dans d'autres sites d'expédition, une détérioration de l'infrastructure de transport du Canada, des États-Unis et du Mexique, et une réduction des investissements dans une telle infrastructure, des actes de terrorismes ou des conflits armés ou des menaces d'actes de terrorisme ou de conflits armés, les efforts déployés pour combattre le terrorisme, les actions militaires contre un pays étranger ou un groupe établi dans un pays étranger, ou des exigences accrues en matière de sécurité pourraient donner lieu à une usure ou un endommagement du matériel de la Société, à de l'insatisfaction chez les chauffeurs, à une baisse de la demande, à une diminution de la disponibilité du crédit, à une augmentation des prix du carburant ou à des fermetures temporaires de sites d'expédition ou des sites frontaliers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'ajuster de façon appropriée ses coûts et sa dotation en personnel afin de répondre aux demandes changeantes des marchés. Dans les périodes de changements rapides, il est plus difficile de faire correspondre la taille de l'effectif de la Société avec les besoins commerciaux de celle-ci.

Les activités de la Société, exception faite de ses activités de courtage, sont hautement capitalistiques et nécessitent d'importantes immobilisations. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, la Société pourrait détenir trop d'actifs ou pas assez. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La clientèle de la Société est diversifiée, mais si certains de ses clients faisaient faillite ou décidaient de faire affaire avec un concurrent de la Société, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Si les flux de trésorerie dégagés par la Société étaient insuffisants, cette dernière devrait combler autrement ses besoins de capital, notamment en procédant à des opérations de financement. Si la Société n'était pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables, elle pourrait être contrainte de limiter la taille de sa flotte de véhicules, de conclure des conventions de financement moins favorables ou d'exploiter de l'équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui, dans tous les cas, aurait une incidence défavorable importante sur sa rentabilité.

Crises de santé publique. Toute éclosion de maladie contagieuse ou tout événement de santé publique défavorable, est susceptible de nuire considérablement à la situation financière, aux liquidités, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Société. L'épidémie de COVID-19 a contraint les autorités gouvernementales à mettre en œuvre de nombreuses mesures pour tenter de limiter la propagation du virus, comme des interdictions de voyage et des restrictions de déplacement, des quarantaines, des ordonnances de confinement sur place, un renforcement du contrôle des frontières et des ports, et des fermetures. Toute éclosion va créer une grande incertitude au sujet de ces mesures, y compris les obligations liées aux vaccins, aux tests et au port du masque, lesquelles pourraient limiter la capacité de la Société à répondre à la demande de la clientèle, mais aussi à réduire cette demande. De plus, les obligations imposées par le gouvernement en matière de vaccins, de tests et de masques peuvent accroître le roulement de personnel de la Société et rendre le recrutement plus difficile, en particulier parmi les chauffeurs de la Société.

Certains employés de bureau de la Société peuvent être amenés à travailler à distance, ce qui pourrait perturber dans une certaine mesure les activités de nos équipes de direction, d'affaires, des finances et de la communication de l'information financière. En raison des crises de santé publique, ou autres épidémies similaires, la Société pourrait connaître une augmentation du nombre d'absences ou de cessations d'emploi parmi ses conducteurs et son personnel non conducteur, ce qui pourrait nuire considérablement aux résultats d'exploitation de la Société.

Les risques associés à un ralentissement de l'économie ou à une récession sont décrits dans la rubrique « facteurs de risque » intitulée « Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit » publiée par la Société.

L'évolution de la situation, à court et à long terme, en lien avec les crises de santé publique, a été imprévisible et l'étendue de cette évolution, ainsi que l'incidence qu'elle pourrait avoir sur les activités, la situation financière, l'accès au crédit, les liquidités, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie

de la Société sont très incertains. Citons notamment la propagation géographique du virus et la durée de l'épidémie, la distribution et la disponibilité des vaccins, les hésitations face à la vaccination; la gravité de la maladie et les mesures qui pourraient être prises par les différentes autorités gouvernementales et d'autres tierces parties en réponse à la crise de santé publique.

Ces exigences à la frontière, en plus de toute autre obligation relative aux vaccins, aux essais ou aux masques, pourraient avoir comme répercussion, i) d'amener les employés de la Société à chercher un emploi chez un plus petit employeur, surtout si les obligations futures ne sont imposées qu'à des employeurs de plus grande taille, ou à quitter complètement l'industrie du camionnage, ii) de créer des problèmes de logistique, une augmentation des dépenses et des problèmes opérationnels associés au respect de ces obligations, comme les coûts engagés pour la tenue des tests de dépistage pour les employés non vaccinés de la Société, en particulier pour les chauffeurs non vaccinés de la Société iii) d'entraîner une augmentation des coûts liés au recrutement et à la formation des chauffeurs, et iv) d'entraîner une diminution des revenus et d'autres problèmes opérationnels si nous ne sommes pas en mesure de recruter et de maintenir en poste des chauffeurs. Toute obligation liée au vaccin, aux tests ou au port du masque qui serait interprétée comme s'appliquant aux chauffeurs commerciaux réduirait considérablement le bassin de chauffeurs à notre disposition et pour l'ensemble de l'industrie, ce qui aggraverait davantage la pénurie actuelle de chauffeurs. Par conséquent, toute obligation relative aux vaccins, aux essais ou aux masques, dans la mesure où elle entre en vigueur, peut avoir une incidence négative importante sur les affaires de la Société, ses activités et sa situation financière.

Fluctuations des taux d'intérêt. Les flux de trésorerie futurs de la Société en lien avec les passifs financiers à taux variable pourraient être influencés par des variations des taux d'intérêt de référence comme le taux des acceptations bancaires ou le taux de financement à un jour garanti publié par la Federal Reserve Bank of New York (« SOFR »). De plus, la Société est exposée aux profits et aux pertes découlant des variations des taux d'intérêt par l'entremise de ses instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Fluctuations des taux de change. Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars américains, et une partie importante des revenus et des charges opérationnelles de la Société est réalisée dans une monnaie autre que le dollar américain, principalement le dollar canadien. Les taux de change entre ces devises et le dollar américain ont fluctué au cours des dernières années et ils continueront probablement de le faire dans l'avenir. Il est impossible de limiter toute exposition aux fluctuations des taux de change. Les résultats opérationnels sont par conséquent touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar américain.

Prix et disponibilité du carburant. Le carburant représente l'une des plus importantes charges opérationnelles de la Société. Les prix du carburant diesel fluctuent de façon considérable en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que des événements politiques, la négociation de contrats à terme sur marchandises, les fluctuations des taux de change, des catastrophes naturelles et causées par l'homme, des activités terroristes et des conflits armés, lesquels facteurs peuvent entraîner une hausse du coût du carburant. Les prix du carburant sont également touchés par la demande croissante de carburant dans les pays en développement et pourraient être touchés de façon défavorable et importante par l'utilisation de pétrole brut et de réserves de pétrole à des fins autres que la production de carburant et par la diminution des activités de forage. De tels événements pourraient entraîner non seulement des hausses des prix du carburant, mais également des pénuries de carburant et des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement en carburant. Étant donné que les activités de la Société dépendent du carburant diesel, les augmentations importantes du coût du carburant diesel, les pénuries ou les interruptions d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Bien que la Société ait mis en place des programmes de surcharge de carburant avec la majorité de ses clients, lesquels programmes ont par le passé aidé la Société à contrebalancer les principaux impacts négatifs de la hausse des prix du carburant, la Société doit également engager des coûts de carburant qui ne peuvent être recouvrés même à l'égard des clients avec lesquels la Société maintient des programmes de surcharge de carburant, tels que les coûts associés aux miles ou au temps ne générant pas de revenus lorsque les véhicules de la Société fonctionnent au ralenti. De plus, les modalités du programme de surcharge de carburant de chaque client varient d'une division à une autre, et la possibilité de recouvrer les augmentations des prix du carburant varie également. De plus, étant donné que le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société affiche un retard par rapport aux variations des prix du carburant, le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société pourrait ne pas prendre en compte les coûts accrus que la Société paie pour le carburant, plus particulièrement lorsque les prix augmentent. Une telle situation pourrait entraîner des fluctuations des niveaux de remboursement de la Société, comme cela s'est déjà produit par le passé. Rien ne garantit que ces surcharges de carburant pourront être maintenues indéfiniment ni qu'elles seront pleinement efficaces.

Assurance. Les activités de la Société comportent des risques inhérents à l'industrie du transport, y compris, notamment, en matière de lésions corporelles, de dommages matériels et d'indemnisations des accidentés du travail. Les futurs frais liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait entraîner une réduction du bénéfice de la Société souscrit des assurances pour des montants qu'elle juge suffisants eu égard aux circonstances et aux normes de l'industrie. Comme plusieurs au sein de l'industrie, la Société assure elle-même une part importante des risques de réclamation auxquels elle est exposée en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. En raison des montants considérables que la Société a assurés elle-même, celle-ci s'expose aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement et au risque d'être tenue d'accumuler ou de

payer des montants supplémentaires si ces estimations sont revues ou si les demandes de règlement s'avèrent ultimement plus élevées que les montants qui avaient été évalués initialement. De plus, le montant de la franchise autoassurée de la Société pourrait varier et entraîner une volatilité plus importante que celle qui a été observée au cours des dernières années.

La Société a souscrit une police d'assurance automobile complète dont la garantie s'élève à 10 M\$ CA par sinistre. Cette police couvre les blessures corporelles, les dommages matériels et la responsabilité civile commerciale générale pour son programme d'assurance canadien (sous réserve de certaines exceptions). La Société détient des polices d'assurance complètes d'une limite de 10 M\$ US par événement et divers programmes de transfert de risques avec des rétentions auto-assurées de 1 M\$ US à 5 M\$US pour certaines filiales américaines relativement à leurs polices d'assurance automobile. La Société détient des polices d'assurance de première ligne d'une limite de 10 M\$ US par événement et divers programmes de transfert de risques avec des rétentions autoassurées allant de 1 M\$ US à 3 M\$ US pour certaines filiales américaines en matière de responsabilité civile commerciale. La Société conserve des franchises de 1 M\$ US et de 5 M\$ US par événement pour les demandes d'indemnisation des accidents du travail pour un nombre limité de filiales américaines. La couverture responsabilité civile de la Société a une limite totale de 90 M\$ US par événement pour ses divisions canadienne et américaine, où la Société conserve une rétention autoassurée de 20 M\$ US dans l'excédent de 80 M\$ US sur 10 M\$ US, sous réserve de certaines exceptions.

Bien que la Société soit d'avis que l'ensemble de ses garanties d'assurance suffisent à couvrir des demandes de règlement raisonnablement prévues, il est possible que le montant d'une ou de plusieurs des demandes de règlement soit supérieur à l'ensemble des garanties d'assurance prévues par la Société ou que la Société choisisse de ne pas souscrire une assurance à l'égard de ces demandes de règlement. Si une demande de règlement devait être supérieure à la garantie de la Société, cette dernière assumerait l'excédent, en plus des autres montants que la Société a assurés elle-même. Les résultats opérationnels et la situation financière de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante si i) le coût par demande de règlement, le nombre de demandes de règlement dépassent considérablement les limites de couverture de la Société ou les montants retenus; ii) la Société fait face à une demande de règlement qui est supérieure à ses garanties d'assurance; iii) les sociétés d'assurance de la Société font défaut de payer les demandes de règlement de la Société; iv) la Société fait face à une hausse importante des primes d'assurance, ou v) la Société fait face à une demande de règlement à l'égard de laquelle aucune protection n'est prévue, soit parce que la Société a choisi de ne pas souscrire d'assurance en raison du coût élevé des primes ou parce que la demande de règlement n'est pas couverte par l'assurance souscrite par la Société.

La Société comptabilise le coût de la partie non assurée des demandes de règlement en fonction d'estimations fondées sur son évaluation de la nature et de l'importance de chaque demande de règlement et d'une estimation des demandes de règlement futures fondée sur les tendances historiques connexes. Le montant réel des demandes de règlement pourrait différer de leur montant estimatif en raison d'un certain nombre d'incertitudes, y compris de l'évaluation de la gravité des sinistres, des frais juridiques et des sinistres qui ont été subis, mais qui n'ont pas été déclarés. En raison des montants élevés des franchises de la Société, celle-ci s'expose fortement aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement. Si la Société était tenue de comptabiliser ou de payer des sommes additionnelles parce que ses estimations sont révisées ou que le sinistre se révèle plus grave que prévu, cela aurait une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Relations avec les employés. Avec l'acquisition de UPS Freight et les acquisitions précédentes au Canada, la Société compte un nombre important d'employés syndiqués aux États-Unis et au Canada. Bien que la Société soit d'avis que ses relations avec ses employés sont satisfaisantes, rien ne garantit que la Société sera en mesure de reconduire ou de renégocier les conventions collectives actuelles au moment où elles viendront à échéance de temps à autre ou que les employés ne tenteront pas de se syndiquer.

La syndicalisation des employés de la Société dans d'autres unités commerciales, des changements défavorables des modalités des conventions collectives, ou encore des grèves réelles ou imminentes, les arrêts de travail ou les ralentissements, pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités de la Société, la fidélisation de la clientèle, les résultats d'exploitation, la situation financière et les liquidités, et pourraient entraîner une perturbation importante ou des inefficacités dans ses activités, pour les raisons suivantes :

- les règles de travail restrictives pourraient nuire à la capacité de la Société d'améliorer ou de maintenir son efficacité opérationnelle ou pourraient nuire à sa réputation en matière de prestation de services et limiter sa capacité à fournir certains services;
- une grève ou un arrêt de travail pourrait nuire à la rentabilité de la Société et nuire aux relations avec les clients et les employés;
- les expéditeurs peuvent limiter leur recours à des entreprises de camionnage syndiquées en raison de la menace de grèves et d'autres arrêts de travail;
- la Société pourrait ne pas prolonger ou renégocier ses conventions collectives ou subir des augmentations importantes de salaire ou d'avantages sociaux.
- il pourrait y avoir des différends avec les syndicats de la Société;

• un processus d'élection et de négociation pourrait exiger beaucoup de temps de la direction et détourner son attention des objectifs généraux et imposer des dépenses importantes.

Les conventions collectives de la Société comportent des dates d'échéance diverses dont la dernière est en décembre 2029. Dans un petit nombre de cas, la date d'échéance de la convention collective est passée; dans de tels cas, la Société est généralement en train de renégocier la convention. La Société ne peut prédire l'incidence que pourraient avoir sur ses activités l'une ou l'autre de ces nouvelles conventions collectives ou le défaut de conclure ces conventions à l'expiration des conventions actuellement en vigueur.

La Société a une expérience avec la gestion des employés fortement syndiqués au Canada, ayant favorisé de bonnes relations de travail avec les différents syndicats représentant sa main-d'œuvre à travers plusieurs conventions collectives matures. Aux États-Unis, les relations syndicales sont moins matures, mais se sont avérées harmonieuses jusqu'à présent. Le 13 juillet 2023, la Société a conclu un accord avec l'International Brotherhood of Teamster Union des États-Unis pour le renouvellement de sa convention collective la plus peuplée et a conclu en 2024 une entente de 5 ans avec l'Association internationale des machinistes. Les opérations syndiquées de la Société ne semblent pas avoir d'impact sur les opérations non syndiquées, mais cela demeure un risque.

Chauffeurs. Les augmentations de rémunération des chauffeurs ou les difficultés à attirer et à retenir des chauffeurs qualifiés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de la Société et sur sa capacité à maintenir ou à accroître sa flotte de véhicules.

Comme de nombreuses sociétés dans l'industrie du transport, la Société connaît des difficultés importantes pour ce qui est d'attirer et de retenir un nombre suffisant de chauffeurs qualifiés. L'industrie du camionnage est périodiquement confrontée à une pénurie de chauffeurs qualifiés. La Société est d'avis que la pénurie de chauffeurs qualifiés et la forte concurrence pour attirer des chauffeurs d'autres sociétés de transport entraîneront des difficultés pour ce qui est de maintenir ou d'augmenter le nombre de chauffeurs et pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à embaucher un nombre suffisant de chauffeurs, et l'incapacité de la Société à le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, la rémunération que la Société offre à ses chauffeurs et les frais liés aux entrepreneurs indépendants sont soumis aux conditions du marché, et la Société pourrait juger nécessaire d'augmenter la rémunération des chauffeurs et des propriétaires exploitants dans des périodes ultérieures.

Les pénuries de chauffeurs sont plus importantes durant les périodes d'expansion économique, tandis que des occasions d'emplois de remplacement, y compris dans les secteurs de la construction et de la fabrication, qui peuvent offrir une meilleure rémunération et/ou plus de temps à la maison, sont plus nombreuses et que la demande pour le fret augmente, ou durant les périodes de ralentissement économique, au cours desquelles des prestations d'assurance-emploi peuvent être accordées et que le financement est limité pour les entrepreneurs indépendants qui veulent acheter de l'équipement, ou la rareté ou l'augmentation des prêts pour les étudiants qui cherchent une aide financière pour payer leurs cours de conduite. De plus, les inscriptions dans les écoles de conduite pourraient être encore plus limitées par les exigences de distanciation sociale, les obligations de vaccination, de tests et de port du masque, et d'autres exigences réglementaires qui réduisent le nombre de chauffeurs admissibles. Le manque de stationnements adéquats pour les camions sur les autoroutes américaines et la congestion créée par des défaillances au chapitre du financement des autoroutes peuvent faire en sorte qu'il soit plus compliqué pour les chauffeurs de respecter les règlements sur les heures de service, ce qui constitue une source de stress supplémentaire pour les chauffeurs et contribue à réduire le bassin de chauffeurs admissibles. La Société utilise des équipes de deux chauffeurs de camion pour les chargements urgents, ce qui augmente encore davantage le nombre de chauffeurs que la Société doit recruter et fidéliser, en comparaison des envois qui ne nécessitent qu'un seul chauffeur par camion. La Société suit également des normes d'embauche des chauffeurs, ce qui pourrait réduire encore davantage le bassin de chauffeurs susceptibles d'être embauchés par la Société. Si la Société n'est pas en mesure de continuer d'attirer et de fidéliser un nombre suffisant de chauffeurs, elle pourrait être obligée, entre autres choses, d'ajuster leur rémunération, d'augmenter le nombre de camions sans chauffeur de la Société ou d'exploiter ses activités avec moins de camions, et elle pourrait éprouver des difficultés à respecter les demandes d'expédition, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité de la Société.

Entrepreneurs indépendants. Les contrats que la Société conclut avec des entrepreneurs indépendants des États-Unis sont régis par la réglementation fédérale des États-Unis qui impose des exigences spécifiques à la Société et aux entrepreneurs indépendants. Si des règlements fédéraux ou étatiques plus rigoureux sont adoptés aux États-Unis, les entrepreneurs indépendants des États-Unis pourraient être dissuadés de devenir des entrepreneurs indépendants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'objectif de la Société de maintenir le nombre d'entrepreneurs indépendant au sein de sa flotte de véhicules.

La Société fournit du financement à certains entrepreneurs indépendants canadiens admissibles, ainsi que des garanties financières à un petit nombre d'entrepreneurs indépendants américains. Si la Société n'était pas en mesure de fournir ce financement ou ces garanties en raison de contraintes en matière de liquidité et d'autres restrictions, elle pourrait observer une diminution du nombre d'entrepreneurs indépendants qu'elle peut engager. De plus, si des entrepreneurs indépendants engagés par la Société sont en défaut aux termes d'accords de financement ou mettent autrement fin à de tels accords, et que la Société est incapable de trouver des entrepreneurs indépendants de remplacement ou de faire appel à ses chauffeurs pour conduire ces camions, la Société pourrait subir des pertes relativement aux montants qui lui sont dus relativement à ces camions.

Aux termes du programme de surcharge de carburant avec des entrepreneurs indépendants, la Société paie aux entrepreneurs indépendants avec lesquels elle conclut des contrats, une surcharge de carburant qui augmente lorsque les prix du carburant augmentent. Une augmentation importante ou une fluctuation rapide du prix du carburant ferait en sorte que les coûts de la Société en vertu de ce programme seraient plus élevés que les revenus que la Société reçoit aux termes des programmes de surcharge de carburant.

Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que les entrepreneurs américains indépendants, ont fait valoir avec de plus en plus d'insistance que dans l'industrie du camionnage, les chauffeurs qui sont des entrepreneurs américains indépendants sont des employés plutôt que des entrepreneurs indépendants, et la classification des entrepreneurs indépendants par la Société a fait l'objet d'audits de ces autorités de temps à autre. Une législation fédérale et étatique des États-Unis a été introduite par le passé visant à simplifier pour les autorités fiscales et d'autres autorités le reclassement d'entrepreneurs indépendants comme employés. Une législation visait à accroître les exigences en matière de tenue de livres pour ceux qui engagent des chauffeurs qui sont des entrepreneurs indépendants et pour accroître les pénalités pour les sociétés qui classent mal leurs employés et sont trouvées coupables de violations des droits de leurs employés en matière d'heures supplémentaires et/ou de rémunération. L'exemple le plus récent est la Protecting the Rights to Organize (« PRO ») Act, qui a été adoptée par la Chambre des représentants des États-Unis et recue par le Sénat des États-Unis en mars 2021, et qui a été soumise à l'étude du Comité de la santé, de l'éducation, du travail et des pensions du Sénat des États-Unis. La PRO Act propose d'appliquer le « test ABC » (décrit ci-dessous) pour la classification des travailleurs selon les demandes de règlement déposées en vertu de la Federal Fair Labor Standards Act. On ne sait pas si l'une ou l'autre des mesures législatives proposées entrera en vigueur ou si des exemptions seront accordées pour l'industrie à l'égard de toute loi qui en découlera. De plus, les législateurs fédéraux des États-Unis ont tenté d'abolir les règles actuelles en matière d'exonération qui permettent à des contribuables qui satisfont à certains critères de traiter des personnes comme des entrepreneurs indépendants s'ils suivent la pratique reconnue en vigueur depuis longtemps consistant à étendre l'application de la loi des États-Unis intitulée Fair Labor Standards Act aux entrepreneurs indépendants et à imposer des exigences en matière d'avis fondées sur l'emploi ou sur le statut d'entrepreneur indépendant, ainsi que des amendes en cas d'infraction. Certains États des États-Unis ont pris des mesures en vue d'accroître les revenus qu'ils tirent d'éléments comme le chômage, l'indemnisation des accidents de travail et l'impôt sur le revenu, et un reclassement des entrepreneurs indépendants comme des employés aideraient les États qui ont pris de telles mesures. En outre, les tribunaux de certains États américains ont rendu des décisions qui pourraient accroître la probabilité que des entrepreneurs indépendants soient désignés comme des employés dans de tels États.

En septembre 2019, la Californie a adopté une nouvelle loi, A.B. 5 (« AB5 »), ce qui rendait plus difficile pour les travailleurs d'être considérés comme entrepreneurs indépendants (par opposition aux employés). La loi AB5 prévoit que le « critère ABC » à trois volets doit être utilisé pour déterminer la classification des travailleurs dans les revendications salariales. Selon le critère ABC, un travailleur est présumé être un employé, et le fardeau de démontrer son statut d'entrepreneur indépendant incombe à l'entreprise qui l'embauche et ce statut doit satisfaire aux trois critères suivants : a) le travailleur est libre de tout contrôle et de toute direction dans la prestation des services; b) il effectue un travail en dehors du cours normal des activités de l'entreprise qui l'embauche; c) le travailleur exerce habituellement un métier, une profession ou une entreprise indépendants. La façon dont la loi AB5 sera appliquée reste à déterminer. Toutefois, en janvier 2021, la Cour suprême de la Californie a statué que le critère ABC pouvait s'appliquer rétroactivement à tous les cas qui n'étaient pas encore définitifs à la date de la décision initiale, soit avril 2018. Alors que la Loi devait entrer en vigueur en janvier 2020, un juge fédéral américain en Californie a émis une injonction préliminaire interdisant son application dans l'industrie du camionnage pendant la poursuite déposée par la California Trucking Association (« CTA ») afin d'invalider la Loi AB5. La Ninth Circuit a rejeté le raisonnement qui sous-tendait l'injonction en avril 2021, jugeant que la loi fédérale américaine n'avait pas préséance sur la Loi AB5, mais a accordé un sursis pour la mise en œuvre du mandat de la loi AB5 en juin 2021 (empêchant son application et poursuivant temporairement l'injonction), pendant que la CTA demandait à la Cour suprême des États-Unis (la « Cour suprême ») de réviser la décision. En novembre 2021, la Cour suprême a demandé au solliciteur général des États-Unis de se prononcer sur cette affaire. L'injonction demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Cour suprême décide d'entendre ou non la cause. Bien que la suspension du mandat de Loi AB5 accorde un délai temporaire à l'application de la Loi AB5, on ne sait toujours pas combien de temps durera ce délai, et si la CTA aura gain de cause pour faire invalider la Loi. Il est également possible que la Loi AB5 entraîne l'adoption d'une législation similaire dans des États autres que la Californie, ce qui pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la rentabilité de la Société.

Des recours collectifs et d'autres poursuites ont été intentés aux États-Unis contre des membres du même secteur que la Société qui tentent de reclasser des entrepreneurs indépendants comme des employés pour différentes fins, y compris pour l'indemnisation des accidents du travail et l'assurance médicale. De plus, les sociétés qui ont recours à des programmes de location-achat à l'intention d'entrepreneurs indépendants, comme la Société, ont été visées plus que d'autres par des poursuites en reclassement, et plusieurs décisions ont été rendues récemment en faveur de ceux qui tentent de faire reclasser comme employés des chauffeurs de camion qui sont des entrepreneurs indépendants. Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que certains tribunaux américains appliquent diverses normes aux fins de leur détermination du statut d'entrepreneur indépendant. Si les entrepreneurs indépendants avec lesquels la Société conclut des contrats sont jugés être des employés, la Société serait assujettie à des obligations supplémentaires en vertu des lois fiscales fédérales ou étatiques des États-Unis, et des lois des États-Unis régissant l'indemnisation des accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, le travail, l'emploi et la responsabilité délictuelle, y compris pour des périodes antérieures, et elle pourrait assumer une responsabilité au titre des avantages sociaux des employés et des retenues d'impôt et cela pourrait

avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Par le passé, la Société a réglé certains recours collectifs dans le Massachusetts et la Californie avec des entrepreneurs indépendants qui ont prétendu avoir été mal classés.

Risques liés aux acquisitions et à leur intégration. Les acquisitions ont toujours fait partie de la stratégie de croissance de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer de façon réussie les acquisitions dans les activités de la Société, ou pourrait engager des coûts importants non prévus pour le faire. De plus, le processus d'intégration des activités acquises pourrait entraîner des perturbations dans les activités existantes de la Société et pourrait entraîner une interruption ou une réduction des activités de la Société en raison notamment des facteurs suivants :

- la perte de chauffeurs, d'employés clés, de clients ou de contrats;
- des incohérences possibles dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques des sociétés combinées, ou des conflits relativement à ceux-ci, et le besoin d'appliquer des systèmes financiers, comptables, informatiques et d'autres systèmes à l'ensemble de la Société;
- le défaut de maintenir ou d'améliorer la sécurité ou la qualité des services qui ont été fournis antérieurement;
- l'incapacité de retenir, d'intégrer, d'embaucher ou de recruter des employés ayant les compétences requises;
- des obligations environnementales ou d'autres obligations non prévues:
- les risques liés à l'entrée sur de nouveaux marchés ou à des offres commerciales où le manque d'expérience préalable ou l'expérience limitée pourrait nous nuire;
- le défaut de coordonner des organisations dispersées géographiquement;
- le fait que l'attention de la direction de la Société soit détournée des activités quotidiennes de la Société en raison de la nécessité de gérer des interruptions et des difficultés et de la nécessité d'ajouter des ressources au sein de la direction pour le faire.

Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des produits ou tous autres avantages anticipés provenant de toute acquisition que la Société initie pourraient ne pas se réaliser ou ne pas se réaliser dans les délais prévus. Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou tous autres avantages estimés de la Société découlant des acquisitions font l'objet d'un certain nombre d'hypothèses en ce qui concerne les délais, l'exécution et les coûts associés à la réalisation de telles synergies. De telles hypothèses sont incertaines et comportent une grande variété de risques commerciaux, économiques et liés à la concurrence. Rien ne garantit que de telles hypothèses se réaliseront, et, par conséquent, le montant des économies de coûts, des synergies, de l'accroissement des revenus et des autres avantages que la Société réalise réellement et/ou le délai d'une telle réalisation pourraient être considérablement différents des estimations de la Société (et pourraient être considérablement moindres que les estimations de la Société), et la Société pourrait engager des coûts considérables pour atteindre les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou les autres avantages estimés. La mise en œuvre d'une gestion plus stricte des entreprises acquises au moyen d'une approche décentralisée peut créer des inefficacités ou des incohérences.

Plusieurs des récentes acquisitions de la Société comprenaient l'achat d'actions de sociétés existantes. Ces acquisitions, ainsi que les acquisitions de la quasi-totalité des actifs d'une société, pourraient exposer la Société à des obligations relativement à des mesures prises par une entreprise acquise et sa direction avant que la Société n'en fasse l'acquisition. La vérification diligente effectuée par la Société dans le cadre d'une acquisition et les garanties contractuelles ou les indemnités que la Société reçoit des vendeurs des entreprises acquises pourraient être insuffisantes pour protéger la Société de toute responsabilité ou pour compenser la Société. Les déclarations des vendeurs ne sont valables que pendant certaines périodes après la clôture. Une importante obligation associée à une acquisition, plus particulièrement dans le cas où il n'y a aucun droit à indemnisation, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de la Société.

La Société continue d'examiner les occasions d'acquisition et d'investissement afin d'acquérir des entreprises et des actifs qui répondent aux critères d'investissement de la Société, dont certaines peuvent être significatives. Selon le nombre d'acquisitions et d'investissements et les exigences de financement, la Société pourrait devoir réunir des capitaux additionnels substantiels et accroître son endettement. L'instabilité dans les marchés de capitaux, y compris les marchés du crédit, ou les interruptions qui surviennent dans ces marchés, ou la détérioration de la situation financière de la Société en raison de facteurs internes ou externes, pourraient restreindre ou interdire l'accès aux marchés de capitaux et pourrait également faire augmenter le coût du capital de la Société. Dans la mesure où la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres, de titres assimilables à des actions ou de titres de créance convertibles, l'émission de ces titres pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants de la Société. Si la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de l'émission de titres de créances, les modalités de ces titres pourraient entraîner l'imposition de restrictions et de coûts additionnels à l'égard des activités de la Société. Les capitaux additionnels, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être disponibles selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils soient disponibles. Si la Société n'est pas en mesure de réunir des capitaux additionnels à un coût raisonnable, elle pourrait être tenue de se priver d'acquisitions potentielles, ce qui pourrait nuire à la mise en application de la stratégie de croissance de la Société.

La Société évalue régulièrement ses opérations et prend en compte les occasions de se départir de certains de ses actifs. De plus, la Société fait face à de la concurrence pour ce qui est des occasions d'acquisitions. Cette concurrence externe pourrait entraver la capacité de la Société d'identifier et/ou de réaliser avec succès des acquisitions futures. Il y a également un risque de réduction de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Ce

risque de baisse de la valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est lié au fait que les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation initiale, notamment quant aux taux d'intérêt ou aux flux de trésorerie projetés, pourraient avoir changé lorsque le test de dépréciation doit être effectué.

Rien ne garantit que la Société réussira à identifier, négocier, réaliser ou intégrer toutes acquisitions futures. Si la Société n'effectue aucune acquisition future, ou ne cède certaines de ses activités, le taux de croissance de la Société pourrait être touché de façon importante et défavorable. Toutes acquisitions futures que la Société effectuera pourraient comprendre l'émission de titres de participation dilutifs ou entraîner une créance additionnelle.

Croissance. Rien ne garantit qu'à l'avenir, les activités de la Société connaîtront une croissance importante ou sans volatilité, ni qu'elle sera en mesure d'adapter efficacement sa gestion et ses systèmes administratifs et opérationnels pour répondre à toute croissance future. De plus, rien ne garantit que les marges d'exploitation de l'entreprise ne seront pas touchées par des changements futurs dans ses activités ou l'expansion de ses activités ou par l'évolution de la conjoncture ni que la Société sera en mesure de soutenir ou d'améliorer sa rentabilité future.

Questions environnementales. La Société utilise des cuves de stockage dans certains de ses terminaux de transport au Canada et aux États-Unis. Les lois et les règlements du Canada et des États-Unis imposent généralement une responsabilité potentielle aux propriétaires ou occupants ou gardiens, actuels et anciens, de biens immobiliers où une contamination s'est produite, ainsi qu'aux parties qui ont pris des dispositions pour l'élimination des déchets dans ces propriétés. Bien que la Société n'ait connaissance d'aucune contamination qui pourrait avoir, si des mesures de réhabilitation ou de dépollution étaient requises, une incidence défavorable importante sur la Société, certaines des installations anciennes ou actuelles de la Société sont exploitées depuis de nombreuses années et, au cours de cette période, la Société ou les propriétaires, exploitants ou gardiens antérieurs des biens immobiliers pourraient avoir produit et éliminé des déchets qui sont ou pourraient être considérés comme dangereux. La responsabilité en vertu de certaines de ces lois et de certains de ces règlements peut être assumée seule ou à titre solidaire, peu importe que l'entreprise était ou non au courant de la présence ou de l'élimination de ces matières ou si les activités à l'origine de la contamination étaient légales au moment où elles se sont produites, ou si elle en était responsable ou non. De plus, la présence de ces substances, ou le défaut de disposer ou d'enlever adéquatement ces substances, pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ces biens. Si la Société encourt une responsabilité en vertu de ces lois et règlements et qu'elle n'est pas en mesure de désigner d'autres parties qu'elle peut contraindre de contribuer à ses dépenses et qui en ont financièrement les moyens, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats opérationnels. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue un jour d'engager des coûts et passifs i

Les activités de transport de la Société et ses biens immobiliers sont soumis, tant au Canada, aux États-Unis et au Mexique, à des lois, règlements et normes sur l'environnement, de compétence fédérale, provinciale, d'État, municipale et locale, qui ont une grande portée et qui sont en constante évolution, visant, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des contaminants, dont les substances dangereuses et d'autres matières (ce qui inclut leur production, leur manipulation, leur entreposage, leur transport et leur élimination), les déversements et les mesures de correction des incidences environnementales (y compris la contamination du sol et de l'eau, notamment des eaux souterraines). Le risque lié à la responsabilité environnementale est inhérent aux activités de transport, aux activités antérieures associées à ces activités, ainsi qu'à la propriété, à la gestion et au contrôle de biens immobiliers.

Les lois sur l'environnement pourraient autoriser, entre autres, les organismes de réglementation environnementale fédéraux, provinciaux, d'État ou locaux à rendre des ordonnances, à intenter des poursuites administratives ou judiciaires pour des infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement, ou à annuler un permis ou à refuser de le renouveler. Les sanctions éventuelles pour de telles infractions pourraient inclure, notamment, des amendes civiles et pénales, l'emprisonnement, la suspension ou la révocation du permis et des mesures injonctives. Ces organismes pourraient aussi, notamment, révoquer les permis d'exploitation, franchises ou licences de la Société, ou refuser de les renouveler, pour des infractions, réelles ou présumées, aux lois ou aux règlements sur l'environnement, et imposer une évaluation environnementale, l'élimination des contaminants, des procédures de suivi ou des mécanismes de contrôle.

Contamination de l'environnement. La Société pourrait faire l'objet d'ordonnances et d'autres actions en justice et procédures par des autorités gouvernementales ou des particuliers en lien avec la contamination de l'environnement, des émissions ou des déversements. Si la Société est impliquée dans un déversement ou tout autre accident impliquant des substances dangereuses, si des substances dangereuses sont déversées lors de leur transport par la Société, s'il y a contamination du sol ou des eaux souterraines à l'emplacement des installations anciennes ou actuelles de la Société ou si cette contamination résulte des activités de la Société, ou si la Société est jugée responsable de contrevenir aux lois ou aux règlements applicables, la Société pourrait se voir imposer des frais et des obligations de décontamination, notamment des amendes ou des pénalités importantes ou une responsabilité civile ou criminelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats opérationnels de la Société.

Personnel clé. Le succès futur de la Société repose en grande partie sur la qualité de ses gestionnaires et de son personnel clé. La direction et le personnel clé de la Société possèdent des connaissances précieuses sur l'industrie du transport et de la logistique, et il serait difficile de remplacer leurs connaissances ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les principaux clients et fournisseurs de l'entreprise. La perte de son personnel clé pourrait

avoir une incidence défavorable sur la Société. Rien ne peut garantir que la Société sera en mesure de fidéliser le personnel en place ni, si des membres de son personnel venaient à quitter la Société, qu'elle réussira à former des employés d'égale valeur ou à doter ses effectifs d'employés d'égale valeur.

Dépendance à l'égard des tiers. Certaines parties des activités de la Société dépendent des services de fournisseurs tiers, y compris d'autres sociétés de transport. Pour ces parties des activités de la Société, cette dernière n'est pas propriétaire ni ne contrôle les actifs de transport qui livrent les marchandises des clients, et la Société n'est pas l'employeur des personnes qui participent directement à la livraison des marchandises. Cette dépendance pourrait entraîner des retards relativement à la déclaration de certains événements, y compris le fait de constater des revenus et des réclamations. Ces fournisseurs tiers cherchent d'autres occasions de transport de marchandises et pourraient demander une augmentation de leur rémunération en périodes de grande demande ou de capacités de transport par camion limitées. L'incapacité de la Société de s'assurer les services de ces tiers pourrait limiter considérablement la capacité de la Société de servir ses clients de façon concurrentielle. De plus, si la Société n'est pas en mesure de prévoir de l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport pour respecter ses engagements envers ses clients ou pour fournir des services de façon concurrentielle, les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante. La capacité de la Société d'obtenir l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport peut être touchée par de nombreux risques qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment les pénuries d'équipement dans l'industrie du transport, plus particulièrement au sein des transporteurs dont les services ont été retenus, les interruptions de service en raison de conflits de travail, les changements apportés aux règlements qui ont une incidence sur le transport et les changements des tarifs de transport.

Défaut de remboursement. Les ententes régissant les emprunts actuels de la Société, notamment les facilités de crédit et le prêt à terme, comprennent certaines restrictions et d'autres engagements concernant, entre autres choses, une dette émise, des distributions, des privilèges, des investissements, des acquisitions et des dispositions qui ne sont pas en lien avec le cours des activités et des transactions connexes. Si la Société ne respecte pas les engagements, les restrictions et les exigences prévues dans les conventions de financement qu'elle a conclues, la Société pourrait être en défaut aux termes de la convention pertinente, ce qui pourrait entraîner des défauts croisés aux termes d'autres conventions de financement. Dans le cas d'un tel défaut, si la Société n'arrive pas à obtenir un financement de remplacement ou des modifications à la convention de financement visée ou des dispenses aux termes de la convention de financement visée, la Société pourrait ne pas être en mesure de verser des dividendes à ses actionnaires et ses prêteurs pourraient cesser de verser des avances à la Société, déclarer les dettes de la Société comme étant immédiatement exigibles et payables, omettre de renouveler des lettres de crédit, imposer des restrictions et des exigences rigoureuses à l'égard des activités de la Société, prendre des mesures de forclusion à l'égard de la garantie ou imposer des frais et des coûts de transaction importants. S'il y a déchéance de terme, la conjoncture économique pourrait faire en sorte qu'il soit difficile ou onéreux de refinancer la créance dont l'exigibilité est anticipée, ou la Société pourrait devoir émettre des titres de participation, ce qui pourrait diluer l'actionnariat. Même si la Société obtenait du nouveau financement, elle pourrait ne pas pouvoir profiter de la disponibilité du crédit selon des modalités acceptables. Tout défaut aux termes des conventions de financement de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa liquidité, sa situation financière

Facilités de crédit. La Société a des besoins en capitaux considérables qui pourraient avoir une incidence sur sa rentabilité si elle n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et/ou d'obtenir du financement selon des modalités favorables. L'industrie du camionnage et les activités de camionnage de l'entreprise sont des activités à forte intensité de capitaux et exigent chaque année des dépenses en immobilisations importantes. Le montant et le moment de ces dépenses en immobilisations dépendent de divers facteurs, y compris la demande de transport de fret prévue ainsi que le prix et la disponibilité des actifs. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, les activités de camionnage de la Société pourraient détenir trop d'actifs ou pas assez. Qui plus est, les besoins en ressources varient en fonction de la demande des clients, qui peut être soumise à des conditions économiques saisonnières ou générales. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

L'endettement de la Société pourrait augmenter de temps à autre pour différentes raisons, y compris en conséquence d'acquisitions ou de fluctuations de ses résultats d'exploitation et de ses dépenses en immobilisations. Les ententes régissant l'endettement de la Société, y compris les facilités de crédit et le prêt à terme, arrivent à échéance à diverses dates allant de 2026 à 2043. Rien ne garantit que ces ententes régissant les emprunts de la Société seront renouvelées ou refinancées ou, si elles le sont, que le renouvellement ou le refinancement aura lieu selon des modalités aussi favorables pour la Société. La capacité de la Société de verser des dividendes aux actionnaires et sa capacité d'acheter de l'équipement nouveau générant des revenus pourrait être compromise si la Société n'est pas en mesure de renouveler ses facilités de crédit ou son prêt à terme ou d'obtenir un refinancement, ou si ce renouvellement ou ce refinancement, selon le cas, a lieu selon des modalités considérablement moins favorables pour la Société que les modalités actuelles. Si la Société n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables dans l'avenir, la Société pourrait devoir limiter la taille de sa flotte de véhicules, conclure des conventions de

financement moins favorables ou exploiter son équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'entreprise est exposée à des risques de hausse de prix du nouvel équipement pour ses activités de camionnage. La Société a fait face à une augmentation du prix des nouveaux camions au cours des dernières années, alors que leur valeur de revente n'a pas augmenté dans la même mesure. Les prix ont augmenté et pourraient continuer d'augmenter, notamment en raison i) de la hausse des prix des marchandises; ii) des règlements gouvernementaux des États-Unis applicables aux nouveaux camions, remorques et moteurs diesel; iii) du pouvoir discrétionnaire des fabricants d'équipement pour l'établissement des prix et iv) les problèmes liés aux composantes et aux chaînes d'approvisionnement qui limitent l'accès au nouvel équipement et font augmenter les prix. Le resserrement de la réglementation a fait augmenter le coût des nouveaux camions de la Société et pourrait nuire à la productivité de l'équipement et dans certains cas, faire augmenter la consommation de carburant et les charges d'exploitation de l'entreprise. D'autres règlements comportant des exigences plus strictes en matière d'émissions et d'efficacité ont été proposés, ce qui augmenterait encore les coûts de la Société et nuirait à la productivité de l'équipement. Ces incidences défavorables, combinées à de l'incertitude quant à la fiabilité des véhicules équipés des nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle obtenue à la vente de tels véhicules, pourraient faire augmenter les coûts de la Société ou nuire à ses activités lorsque ces règlements sont mis en œuvre. Au cours des dernières années, certains fabricants ont augmenté considérablement les prix des nouveaux équipements, en partie pour répondre aux exigences de conception et d'exploitation des nouveaux moteurs. De plus, l'utilisation future de camions autonomes pourrait augmenter le prix des camions neufs et diminuer la valeur des camions non autonomes d'occasion. Les activités de la Société pourraient être défavorablement affectées si celle-ci n'est pas en mesure de continuer à s'approvisionner de manière adéquate en nouveaux camions et remorques pour ces raisons ou pour d'autres raisons. Par conséquent, la Société s'attend à continuer de payer des prix plus élevés pour l'équipement et à engager des frais supplémentaires à court terme.

Les fournisseurs de camions et de remorques peuvent réduire leur production manufacturière en réponse à la baisse de la demande pour leurs produits en période de ralentissement économique ou de pénurie de pièces. Ceci pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, en particulier ses charges d'entretien et le maintien en poste des chauffeurs.

La Société a conclu certains contrats de location d'équipement et des ententes de financement assorties d'un versement forfaitaire et final en fin de contrat de location équivalant à la valeur résiduelle que la Société doit recevoir de certains fabricants d'équipement à la vente ou à la reprise dudit équipement au fabricant. Si la Société n'achète pas de nouvel équipement qui déclenche l'obligation de reprise ou si les fabricants d'équipement ne paient pas la valeur contractuelle à la fin de la durée du contrat de location, la Société pourrait être exposée à des pertes équivalant à l'excédent du versement forfaitaire et final dû à la société de location ou de financement sur le produit de la vente de l'équipement sur le marché libre.

L'entreprise a des engagements de reprise et de rachat qui précisent, entre autres choses, ce que ses principaux fournisseurs d'équipement lui paieront pour la vente d'une certaine partie de son équipement générant des revenus. Le produit que la Société s'attend à recevoir en vertu de ces arrangements pourrait être plus élevé que les prix qu'elle recevrait sur le marché libre. La Société peut subir une perte financière à la suite de la vente de son équipement si ces fournisseurs refusent de respecter leurs obligations financières en vertu de ces ententes ou en sont incapables, si elle ne conclut pas d'accords définitifs favorables qui contiennent des conditions de remplacement ou de reprise de l'équipement, si elle omet ou est incapable de conclure des accords semblables à l'avenir; ou si elle n'achète pas le nombre requis de nouvelles unités de remplacement auprès des fournisseurs pour permettre que les reprises se concrétisent.

Les prix de l'équipement usagé sont sujets à d'importantes fluctuations fondées sur la demande de transport de fret, l'offre de camions usagés, la disponibilité du financement, la présence d'acheteurs pour l'exportation et les prix des marchandises pour la ferraille. Ces fluctuations ainsi que toute répercussion qu'aurait un marché déprimé sur l'équipement usagé, pourraient obliger la Société à disposer de son équipement générant des revenus en deçà de sa valeur comptable. Une telle situation entraînerait des pertes sur la vente ou la dépréciation de l'équipement qui génère des revenus, si cet équipement n'est pas protégé par des accords sur la valeur résiduelle. La dégradation des prix de revente ou les échanges conclus avec baisse de valeur pourraient entraîner des pertes sur les frais de vente ou de dépréciation au cours de périodes futures.

La difficulté d'obtenir des biens et des services des fournisseurs de la Société pourrait nuire à ses activités.

La Société dépend de ses fournisseurs pour certains produits et matériaux. Elle est d'avis qu'elle entretient des relations positives avec les fournisseurs et qu'elle est généralement en mesure d'obtenir des prix et d'autres modalités acceptables de ces parties. Si la Société n'entretient pas de relations positives avec ses fournisseurs ou si ses fournisseurs sont incapables de fournir les produits et le matériel dont elle a besoin ou connaissent des difficultés financières, elle pourrait avoir de la difficulté à obtenir les biens et services nécessaires en raison des interruptions de production, de la disponibilité limitée du matériel ou d'autres raisons. Par conséquent, les affaires et les activités de la Société pourraient en être affectées.

Risques liés aux clients et au crédit. La Société fournit des services aux clients principalement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La concentration des risques de crédit auxquels la Société est exposée reste limitée, vu le nombre important de clients et leur dispersion géographique. En outre, aucun client ne représentait plus de 5 % du total des créances clients de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. En général, la Société

ne conclut pas des contrats à long terme avec ses principaux clients. Par conséquent, compte tenu de la conjoncture économique, des facteurs liés à l'offre et à la demande dans l'industrie, de la performance de la Société, des initiatives internes des clients de la Société ou d'autres facteurs, les clients de la Société pourraient réduire ou éliminer leur utilisation des services de la Société, ou pourraient menacer de le faire afin d'obtenir de meilleurs tarifs et d'autres concessions de la part de la Société.

La conjoncture économique et les marchés des capitaux pourraient avoir une incidence défavorable sur les clients de la Société et leur capacité à demeurer solvables. Les difficultés financières des clients pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société, plus particulièrement si ces clients devaient retarder le versement de tout paiement à la Société ou être en défaut de paiement envers celle-ci. Pour certains clients, la Société a conclu des contrats dont la durée est de plusieurs années, et les tarifs exigés par la Société pourraient ne plus être avantageux.

Disponibilité de capitaux. Si les marchés économiques et/ou les marchés du crédit s'affaiblissent, ou si la Société n'est pas en mesure de conclure des conventions de financement acceptables afin d'acquérir de l'équipement générant des revenus, de faire des investissements et de financer le fonds de roulement selon des modalités qui lui sont favorables, les activités, les résultats financiers et les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon importante et défavorable. La Société pourrait devoir contracter d'autres dettes, être tenue de réduire le montant des dividendes ou être tenue de vendre d'autres actions pour répondre aux besoins à cet égard. Un repli des marchés boursiers ou du crédit et toute hausse de la volatilité pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Société d'obtenir du financement et pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et les activités de la Société.

Systèmes d'information. La Société est hautement tributaire du bon fonctionnement, de la disponibilité et de la sécurité de ses systèmes d'information et de communication, y compris ses systèmes de déclaration financière et d'exploitation, dans le cadre de l'exploitation de ses activités. Les systèmes d'exploitations de la Société sont essentiels pour comprendre les demandes des clients, accepter et planifier les chargements, diriger les déplacements de l'équipement et des chauffeurs, et facturer les services de la Société et en recouvrer le paiement. Le système de déclaration financière de la Société est essentiel pour produire des états financiers exacts et en temps opportun et pour analyser l'information de l'entreprise qui aidera la Société à gérer ses activités de façon efficace. La Société reçoit et transmet des données confidentielles à ses clients, chauffeurs, fournisseurs, employés et fournisseurs de services dans le cours normal de ses activités.

Les activités de la Société et celles des fournisseurs de services de technologie et des communications de la Société sont vulnérables aux interruptions causées par des catastrophes naturelles, comme les incendies, les tempêtes et les inondations qui peuvent augmenter en fréquence et en gravité en raison des changements climatiques, et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, y compris des atteintes ou des menaces d'atteintes à la cybersécurité par des pirates informatiques, des logiciels malveillants ou des virus informatiques, des pannes de courant, de télécommunications ou d'Internet ou des attentats terroristes. Les systèmes de l'entreprise sont également vulnérables à un accès non autorisé et au détournement, à la modification ou à la suppression de renseignements, y compris les renseignements fournis par les clients, les chauffeurs, les fournisseurs, les employés et les prestataires de services ainsi que ses propres renseignements commerciaux. Si l'un ou l'autre des systèmes d'information essentiels de la Société tombe en panne, est compromis ou n'est plus accessible, la capacité de la Société de gérer sa flotte de véhicules de façon efficiente, de répondre aux demandes des clients de façon efficace, de maintenir de façon fiable ses registres de facturation et d'autres registres, de conserver la confidentialité des données de la Société, et de facturer les services et de préparer les états financiers de façon adéquate ou en temps opportun serait mise à rude épreuve. Toute défaillance importante des systèmes, toute complication de mise à jour, toute atteinte à la cybersécurité ou toute autre interruption des systèmes pourrait interrompre ou retarder les activités de la Société, nuire à la réputation de celle-ci, entraîner la perte de clients, ou obliger la Société à payer des amendes ou engager des coûts pour réparer ses systèmes ou relativement à des litiges, ou pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

Litiges. Les activités de la Société comportent le risque qu'il y ait des litiges visant des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes gouvernementaux, des actionnaires et d'autres parties. Il est difficile d'évaluer ou de quantifier l'issue des litiges, et l'ampleur de toute perte potentielle relativement à des poursuites dont les détails ne sont pas connus pendant de longues périodes. Les frais de litige pourraient également être importants. L'assurance de la Société ne couvre pas toutes les réclamations, et rien ne garantit que les limites de garantie de la Société seront appropriées pour couvrir tous les montants en litige. Aux États-Unis, pays dans lequel la Société a des activités en expansion, de nombreuses sociétés de camionnage ont fait l'objet de recours collectifs dans lesquels il était allégué qu'elles avaient enfreint diverses lois fédérales et étatiques en matière de salaires concernant, entre autres choses, la classification des employés, les pauses-repas des employés, les périodes de repos, l'admissibilité à des heures supplémentaires et le défaut de payer toutes les heures travaillées. Dans un certain nombre de ces recours, les parties défenderesses ont dû verser des sommes considérables en dommages-intérêts ou à des fins de règlement. La Société pourrait éventuellement faire l'objet d'un tel recours collectif. De plus, l'entreprise peut faire l'objet de litiges découlant d'accidents de camionnage, et elle en a été la cible par le passé. Le nombre et la gravité des litiges peuvent être aggravés par la distraction au volant des chauffeurs et des autres automobilistes. Dans la mesure où la Société est visée par des réclamations qui ne sont pas assurées, qui sont supérieures aux limites de garantie prévues, qui exigent une part importante de la réserve d'autoassurance que la

Société a constituée ou qui entraînent une augmentation des primes futures financées, les frais qui en résultent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Entre le 14 mars 2025 et le 21 mai 2025, les poursuites suivantes, visant le statut de recours collectif, ont été intentées contre la Société et certains de ses dirigeants : (1) Brownbridge c. TFI International Inc., Alain Bédard et David Saperstein, dossier no 1:25-cv-02159, devant la Cour du district sud de New York; (2) Denis Courcy c. TFI International Inc., Alain Bédard et David Saperstein, dossier no 500-06-001376-256, devant la Cour supérieure du Québec; et (3) Abigail Yashayaeva c. TFI International Inc., Alain Bédard, David Saperstein, André Bérard, Robert McGonigal, Keith Hall et Rosemary Turner, dossier no CV-25-00743629-00CP, devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Les poursuites visent à représenter des groupes de personnes ayant acheté des titres de la Société entre le 26 avril 2024 et le 19 février 2025 pour les recours aux États-Unis et au Québec, et entre le 16 février 2024 et le 20 février 2025 pour le recours en Ontario. Elles allèguent des violations des articles 10(b) et 20(a) du Securities Exchange Act de 1934 et des règles 10b-5 et 20(a) y afférentes (pour le recours aux États-Unis); des violations de la Loi sur les valeurs mobilières du Guébec (pour le recours aux des principes connexes du droit commun canadien (pour le recours en Ontario); et des violations de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (pour le recours au Québec). Les plaintes allèguent que la Société, par l'intermédiaire de ses dirigeants, a fait des déclarations fausses et/ou trompeuses et/ou omis de divulguer des informations importantes concernant ses activités, ses opérations et ses perspectives, notamment en ce qui concerne ses clients, ses revenus, ses coûts et sa rentabilité. À ce jour, le tribunal américain n'a pas certifié le recours collectif ni désigné de demandeur principal, et les procédures au Québec et en Ontario sont encore à un stade préliminaire, aucun juge n'ayant encore été désigné pour la gestion des dossiers. La Société estime que les allégations contenues dans les plaintes sont sans f

Travail à distance La Société a, et continuera d'avoir, une partie de ses employés qui travaillent à domicile à temps plein ou selon des modalités de travail flexibles, ce qui expose la Société à des risques de cybersécurité supplémentaires. Les employés travaillant à distance peuvent exposer l'entreprise à des risques de cybersécurité par : i) un accès non autorisé à des informations sensibles en raison d'un accès à distance accru, y compris l'utilisation par les employés d'appareils appartenant à l'entreprise et personnels et de fonctions et d'applications de vidéoconférence pour gérer, accéder, discuter ou transmettre des informations confidentielles, ii) une exposition accrue à l'hameçonnage et à d'autres escroqueries, car les cybercriminels peuvent, entre autres, installer des logiciels malveillants sur les systèmes et l'équipement de la Société et accéder à des informations sensibles, et iii) la violation des lois internationales, fédérales ou étatiques - des lois spécifiques sur la confidentialité. La Société estime que l'augmentation du nombre d'employés travaillant à distance a progressivement augmenté le profil de cyber-risque de la Société, mais la Société n'est pas en mesure de prédire l'étendue ou les impacts de ces risques pour le moment. Une perturbation importante de nos systèmes de technologie de l'information, un accès non autorisé ou une perte d'informations confidentielles, ou des réclamations légales résultant d'une loi sur la confidentialité pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société.

Contrôles internes. À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société est tenue, conformément à l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, de fournir un rapport de gestion sur l'efficacité de son contrôle interne en matière de rapports financiers. En outre, le cabinet comptable public enregistré indépendant de la Société doit rendre compte de son évaluation du contrôle interne de la Société en matière d'information financière. La Société a signalé des faiblesses importantes au 31 décembre 2021 qui ont été corrigées en 2022, de sorte que l'évaluation de 2022 du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été efficace. Si la Société ne se conformait pas à l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley ou ne maintenait pas des contrôles internes efficaces à l'avenir, cela pourrait entraîner une inexactitude importante des états financiers de la Société, situation qui pourrait faire perdre confiance aux investisseurs dans les états financiers de la Société et faire baisser le cours des actions ordinaires.

Opérations importantes. La Société a acquis de nombreuses entreprises dans le cadre de sa stratégie d'acquisition et a également vendu plusieurs unités fonctionnelles. La Société achète et vend des unités fonctionnelles dans le cours normal de ses activités. Ainsi, en tout temps, la Société peut envisager ou négocier un certain nombre d'acquisitions et de ventes potentielles, dont certaines peuvent être de taille importante. Dans le cadre de telles opérations potentielles, la Société conclut régulièrement des ententes de non-divulgation ou de confidentialité, des exposés des conditions provisoires, des lettres d'intention non contraignantes et d'autres ententes semblables avec des vendeurs et des acheteurs potentiels et effectue des contrôles préalables, le cas échéant. Ces opérations potentielles peuvent être liées à une partie ou à la totalité des quatre secteurs isolables de la Société, c'est-à-dire transport de lots brisés, transport de lots complets et logistique. La stratégie active d'acquisition et de vente de la Société exige beaucoup de temps et de ressources de la part de la direction. Bien que la Société se conforme à ses obligations de divulgation en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'annonce de toute transaction importante par la Société (ou des rumeurs à ce sujet, même si elles ne sont pas fondées) pourrait entraîner une volatilité du prix du marché et du volume de négociation des actions ordinaires. De plus, la Société ne peut prédire la réaction du marché ni des parties prenantes, clients ou concurrents de la Société, à l'annonce d'une telle transaction importante ou à des rumeurs à ce sujet.

Dividendes et rachats d'actions. Le paiement des dividendes futurs et leur montant sont incertains et sont à la seule discrétion du conseil d'administration de la Société et est considéré chaque trimestre. Le paiement des dividendes dépend, entre autres, des flux de trésorerie opérationnels générés par la Société, de ses besoins financiers pour l'exploitation, de l'exécution de sa stratégie de croissance et de la satisfaction des tests de solvabilité imposés par

la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour la déclaration et le paiement de dividendes. De même, tout rachat futur d'actions par la Société est à la seule discrétion du conseil d'administration et dépend des facteurs décrits ci-dessus. Tout rachat futur d'actions par la Société est incertain.

Attention portée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les entreprises font face à une attention croissante de la part des parties prenantes concernant les questions ESG, notamment la gérance environnementale, la responsabilité sociale, la diversité et l'inclusion. Les organisations qui fournissent des informations aux investisseurs sur la gouvernance d'entreprise et les questions connexes ont élaboré des processus de notation pour évaluer les entreprises sur leur approche face aux facteurs ESG. Ces cotes sont utilisées par certains investisseurs pour éclairer leurs décisions d'investissement et de vote. Les cotes ESG défavorables peuvent nuire à la confiance que les investisseurs nourrissent à l'égard de la Société, et avoir une incidence négative sur le cours de l'action de la Société.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Afin de dresser les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. De telles estimations comprennent l'établissement de la juste valeur des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, la détermination des estimations et des hypothèses liées aux tests de dépréciation du goodwill, la détermination des estimations et des hypothèses liées à l'obligation au titre des prestations constituées et l'établissement des estimations et des hypothèses liées à l'évaluation des provisions pour l'autoassurance et les litiges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements. Les facteurs clés des estimations critiques sont les suivants :

Juste valeur des immobilisations incorporelles et terrains et bâtiments liées aux regroupements d'entreprises

- Flux de trésorerie futurs projetés
- Taux d'actualisation spécifique à l'acquisition
- Taux d'attrition établi à partir des tendances historiques
- Taux de capitalisation boursière

Obligation au titre des prestations constituées

- Taux d'actualisation
- Croissance salariale
- Tables de mortalité

Autoassurance et litiges

Historique des sinistres, facteurs de gravité affectant le montant finalement payé et niveaux actuels et prévus du coût par sinistre

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses résultant de changements survenus dans l'environnement économique seront prises en compte dans les états financiers des périodes futures.

MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Conventions adoptées au cours de la période considérée

Aucune nouvelle norme n'a été adoptée dans l'exercice en cours.

Conventions qui seront adoptées au cours de périodes futures

Les nouvelles normes et les modifications de normes suivantes ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités :

Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

Modifications à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

La note 3 des états financiers consolidés condensés intérimaires non audités du 30 septembre 2025 fournit de plus amples renseignements.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément aux dispositions du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et dans la *U.S. Securities Exchange Act* de 1934 telle que modifiée (la « Exchange Act »), la Société a déposé des certificats signés par le président et chef de la direction, et par le chef de la direction financière, qui, entre autres, rendent compte de :

- leur responsabilité quant à l'établissement et au maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société;
- la conception des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (tel que défini dans le National Instrument 52-109 et la règle 13a-15e et 15d-15e de l'*Exchange Act*) dans le but de donner l'assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres intervenants;
- l'information que la Société est tenue de présenter dans ses rapports en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois sur les valeurs mobilières.

Au 30 septembre 2025, une évaluation a été réalisée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient conçus de façon appropriée au 30 septembre 2025.

Rapport annuel de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière (tel que défini dans le National Instrument 52-109 et la règle 13 a-15f et 15d-15f de l'*Exchange Act*) afin de donner l'assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Au 31 décembre 2024, une évaluation a été effectuée, sous la supervision du chef de la direction et le chef de la direction financière, de l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus de façon appropriée et fonctionnaient efficacement en date du 31 décembre 2024. Le cadre de contrôle utilisé dans la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est fondé sur les critères énoncés par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission dans sa publication Internal Control – Integrated Framework (cadre de 2013).

Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024 ont été audités par KPMG LLP, cabinet d'experts-comptables enregistré qui a audité les états financiers consolidés et qui est inclus dans les états financiers consolidés de la Société. KPMG a conclu que la Société avait maintenu efficacement le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu une incidence importante, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il pourrait avoir une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

Pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT	2
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	3
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	4
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS	6

(en milliers de dollars US)		Au	Au
		30 septembre	31 décembre
	Note	2025	2024*
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		31 613	-
Clients et autres débiteurs		882 096	927 654
Fournitures en stock		17 284	17 962
Impôt sur le revenu à recouvrer		30 116	11 996
Charges payées d'avance		71 200	65 810
Actifs détenus en vue de la vente		41 474	13 627
Actifs courants		1 073 783	1 037 049
Immobilisations corporelles	7	2 781 660	2 891 087
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	558 026	536 748
Immobilisations incorporelles	9	2 643 219	2 642 933
Placements	10	25 074	22 097
Autres actifs		21 214	22 188
Actifs d'impôt différé		9 182	13 724
Actifs non courants		6 038 375	6 128 777
Total des actifs		7 112 158	7 165 826
Passifs Dette bancaire		_	6 777
Fournisseurs et autres créditeurs		678 335	639 190
Impôt sur le revenu à payer		5 979	11 995
Provisions	14	77 596	99 540
Autres passifs financiers	14	13 339	15 220
•	11	78 486	93 453
Dette à long terme	12	76 466 155 229	
Obligations locatives Passifs courants	12	1 008 964	152 449 1 018 624
i assiis courants		1 000 304	1 0 10 024
Dette à long terme	11	2 313 366	2 309 428
Obligations locatives	12	447 131	421 213
Avantages du personnel		38 261	70 456
Provisions	14	144 998	159 936
Autres passifs financiers		2 662	4 466
Passifs d'impôt différé		518 142	508 428
Passifs non courants		3 464 560	3 473 927
Total des passifs		4 473 524	4 492 551
Capitaux propres			
Capital social	15	1 125 202	1 135 500
Surplus d'apport	15, 17	28 810	30 971
Cumul des autres éléments du résultat global	10, 11	(279 132)	(331 903
Résultats non distribués		1 763 754	1 838 707
Total des capitaux propres		2 638 634	2 673 275
<u></u>			
Éventualités, lettres de crédit et autres engagements	21		
Événements subséquents	22		
Total des passifs et des capitaux propres		7 112 158	7 165 826

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars US, sauf les données par action)		Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
		clos le	clos le	clos le	clos le
	Note	30 sept. 2025	30 sept. 2024*	30 sept. 2025	30 sept. 2024*
Revenus		1 724 887	1 905 330	5 233 381	5 477 951
Surcharge de carburant		243 784	279 253	737 298	841 992
Revenus totaux		1 968 671	2 184 583	5 970 679	6 319 943
Charges liées aux matières et aux services	18	961 212	1 090 870	2 947 559	3 138 831
Charges liées au personnel		600 205	638 826	1 825 560	1 877 187
Autres charges opérationnelles		103 906	101 049	315 566	325 780
Amortissement des immobilisations corporelles	7	87 286	89 966	265 761	241 939
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8	44 022	44 930	129 847	125 990
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	21 691	20 949	65 094	59 583
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement		(1 718)	(3 378)	(8 567)	(7 836)
(Profit) perte sur la décomptabilisation					
d'actifs au titre de droits d'utilisation		(298)	36	(341)	77
Perte sur la vente de terrains et bâtiments		92	-	92	-
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente					
d'actifs détenus en vue de la vente		(1 041)	159	(8 014)	(337)
Total des charges opérationnelles		1 815 357	1 983 407	5 532 557	5 761 214
Bénéfice opérationnel		153 314	201 176	438 122	558 729
(Produits financiers) charges financières					
Produits financiers	19	(518)	(6 831)	(1 051)	(13 003)
Charges financières	19	42 103	46 839	122 569	127 753
Charges financières nettes		41 585	40 008	121 518	114 750
Bénéfice avant impôt sur le résultat		111 729	161 168	316 604	443 979
Charge d'impôt sur le résultat	20	27 040	35 297	77 703	109 610
Bénéfice net		84 689	125 871	238 901	334 369
Bénéfice par action					
Bénéfice de base par action	16	1,03	1,49	2,87	3,96
Bénéfice dilué par action	16	1,02	1,48	2,86	3,93

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars US)	Trimestre clos le 30 sept. 2025	Trimestre clos le 30 sept. 2024*	Neuf mois clos le 30 sept. 2025	Neuf mois clos le 30 sept. 2024*
Bénéfice net	84 689	125 871	238 901	334 369
Autres éléments de la (perte globale) résultat global				
Éléments qui peuvent être reclassés dans le bénéfice ou perte	•		040	0.004
Écarts de conversion	6 945	2 137	616	3 221
Couverture d'investissement net, après impôt	(28 908)	21 067	54 151	(31 033)
Éléments reclassés directement en résultats non distribués :				
(Perte latente) gain latent sur les placements dans				
des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur				
par le biais des autres éléments du résultat global, après				<i></i>
impôt	(59)	1 343	(1 996)	(7 871)
Autres éléments de la (perte globale) résultat global,				
après impôts	(22 022)	24 547	52 771	(35 683)
	·	·		
Total du résultat global	62 667	150 418	291 672	298 686

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024 (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars US)							Total des
					Gain (perte)		capitaux
				Écarts de	latent		propres
				conversion	cumulé sur		attribua-
				cumulés et	investiss-		bles aux
				couverture	ement en	Résultats	propriét-
		Capital	Surplus	d'investiss-	capitaux	non	aires de la
	Note	social	d'apport	ement net	propres	distribués	Société
Solde au 31 décembre 2024		1 135 500	30 971	(330 710)	(1 193)	1 838 707	2 673 275
Bénéfice net		-	-	-	-	238 901	238 901
Autres éléments du résultat global (perte globale), après impôt		=	-	54 767	(1 996)	-	52 771
Total du résultat global (perte globale)		<u> </u>	 .	54 767	(1 996)	238 901	291 672
Transactions dont le paiement est fondé							
sur des actions, après impôt	17	-	10 578	-	_	_	10 578
Options d'achat d'actions exercées, après impôt	15, 17	5 737	(860)	_	_	_	4 877
Dividendes aux propriétaires de la Société	15		-	_	-	(112 177)	(112 177)
Rachat d'actions propres	15	(25 384)	_	_	_	(187 315)	(212 699)
Règlement net des unités d'actions restreintes et		(=====,				(101 010)	(= := :::)
unités d'actions de performance, après impôt	15, 17	9 349	(11 879)	-	-	(14 362)	(16 892)
Transactions avec les propriétaires inscrites	•		,			, ,	,
directement dans les capitaux propres		(10 298)	(2 161)	-	-	(313 854)	(326 313)
Solde au 30 septembre 2025		1 125 202	28 810	(275 943)	(3 189)	1 763 754	2 638 634
0.11 04.17		4 407 000	07.004	(000,000)	(0.10.)	4 040 075	0.504.440
Solde au 31 décembre 2023		1 107 290	37 684	(200 296)	(243)	1 646 975	2 591 410
Bénéfice net*		-	-	(07.040)	(7.074)	334 369	334 369
Autres éléments du résultat global, après impôt		-	-	(27 812)	(7 871)	-	(35 683)
Perte réalisée sur les titres					7.450	(7.450)	
de capitaux propres, après impôts		-	-	(07.040)	7 158	(7 158)	
Total de la (perte globale) résultat global*	 	-	-	(27 812)	(713)	327 211	298 686
Transactions dont le paiement est fondé							
sur des actions, après impôt	17	-	10 743	-	-	-	10 743
Options d'achat d'actions exercées, après impôt	15, 17	14 087	(2 477)	-	-	-	11 610
Dividendes aux propriétaires de la Société	15	-	-	-	-	(101 234)	(101 234)
Rachat d'actions propres	15	(2 761)	-	-	-	(31 418)	(34 179)
Règlement net des unités d'actions restreintes,							
après impôt	15, 17	17 631	(16 780)	-	-	(30 235)	(29 384)
Transactions avec les propriétaires inscrites							
directement dans les capitaux propres		28 957	(8 514)	-	<u>-</u>	(162 887)	(142 444)
Solde au 30 septembre 2024*		1 136 247	29 170	(228 108)	(956)	1 811 299	2 747 652

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))



(en milliers de dollars US)		Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
	Note	clos le	clos le 30 sept. 2024*	clos le	clos le
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	Note	30 sept. 2025	30 Sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024*
Bénéfice net		84 689	125 871	238 901	334 369
Ajustements pour:		04 000	120 07 1	200 001	004 000
Amortissement des immobilisations corporelles	7	87 286	89 966	265 761	241 939
Amortissement des actifs au titre de					
droits d'utilisation	8	44 022	44 930	129 847	125 990
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	21 691	20 949	65 094	59 583
Transactions dont le paiement est fondé					
sur des actions	17	4 015	3 219	11 272	9 222
Charges financières, montant net	19	41 585	40 008	121 518	114 750
Charge d'impôt sur le résultat	20	27 040	35 297	77 703	109 610
Profit réalisé sur la vente d'immobilisations					
corporelles		(1 626)	(3 378)	(8 475)	(7 836)
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs					
au titre de droits d'utilisation		(298)	36	(341)	77
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente					
d'actifs détenus en vue de la vente		(1 041)	159	(8 014)	(337)
Avantages du personnel		(29 045)	7 163	(34 664)	28 296
Provisions, nettes des paiements		(22 489)	7 574	(37 343)	12 717
Variation nette des éléments hors caisse du					
fonds de roulement opérationnel	6	48 799	53 444	86 479	(7 323)
Intérêts payés		(36 068)	(46 136)	(115 083)	(115 051)
Impôts sur le résultat payés		(13 206)	(28 046)	(97 063)	(105 719)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	·	255 354	351 056	695 592	800 287
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	(72 069)	(123 672)	(190 400)	(320 072)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		12 970	17 152	43 307	49 475
Produits de la vente d'actifs détenus					
en vue de la vente		3 105	27 978	24 934	31 414
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(1 118)	(774)	(8 452)	(5 130)
Regroupements d'entreprises, déduction faite					
de la trésorerie acquise	5	37	(30 961)	(36 355)	(945 182)
Achats de placements		-	-	(4 755)	-
Produits de la vente de placements		-	-	-	19 068
Autres		(117)	(2 945)	(1 366)	(3 266)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investisseme	nt	(57 192)	(113 222)	(173 087)	(1 173 693)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Diminution nette du découvert bancaire		_	_	(6 777)	_
Produits tirés de la dette à long terme	11	1 940	_	219 378	500 000
Remboursement de la dette à long terme	11	(151 461)	(148 742)	(279 252)	(186 937)
Augmentation nette des		(1011101)	(/	(======	(10000)
facilités renouvelables	11	101 577	18 568	41 157	50 664
Remboursement des obligations locatives	12	(40 978)	(43 956)	(123 012)	(123 262)
Diminution des autres passifs financiers		(1 065)	(931)	(6 839)	(4 076)
Dividendes versés		(37 349)	(33 879)	(114 354)	(100 783)
Rachat d'actions propres	15	(67 418)		(208 455)	(34 179)
Produits tirés de l'exercice d'options d'achat d'actions	15	224	881	4 877	11 610 [°]
Rachat d'actions pour le règlement d'unités d'actions					
restreintes et unités d'actions de performance		(35)	(594)	(16 892)	(29 386)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	t	(194 565)	(208 653)	(490 169)	83 651
Variation nette de la trésorerie et des					,
équivalents de trésorerie		3 597	29 181	32 336	(289 755)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la pério	de	27 938	26 606	-	335 556
Incidence des variations de taux de change sur la		_			
trésorerie et les équivalents de trésorerie		78	(569)	(723)	9 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de périoc	ie et	31 613	55 218	31 613	55 218

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS CONSOLIDÉS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

1. Entité publiante

TFI International Inc.

TFI International Inc. (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est une entreprise établie au Canada. Le siège social de la Société est situé au 8801, route Transcanadienne, bureau 500, Montréal (Québec) H4S 1Z6.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société aux 30 septembre 2025 et 2024 et pour le trimestre et les neuf mois clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme le « Groupe » et, individuellement, comme les « entités du Groupe »).

Le Groupe a des activités dans le domaine de la prestation de services de transport et de logistique partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

2. Mode d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés n'incluent pas toutes les informations exigées pour des états financiers annuels complets et devraient être lus en accord avec les plus récents états financiers consolidés annuels du Groupe.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 30 octobre 2025.

b) Base d'évaluation

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- les placements dans les titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et les contreparties conditionnelles, qui sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies, qui correspond au total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs des régimes; et
- les actifs et les passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, qui sont mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition.

c) Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire

Les activités du Groupe sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Cette demande est habituellement relativement stable tout au long de l'année. Plus précisément, la demande est à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter. Par conséquent, les résultats d'exploitation pour la période intérimaire ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des opérations pour l'année entière.

d) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société sont présentés en dollars américains (« \$ US »).

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien (« \$ CA »). Les gains et les pertes de change découlant de l'application du dollar américain comme monnaie de présentation, tandis que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle, sont inclus dans l'écart de conversion cumulé

Toutes les données financières présentées en dollars américains ont été arrondies au millier de dollars près.

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Afin de dresser les états financiers consolidés ci-joints selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments

(NON AUDITÉ)

d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. Les estimations portent notamment sur l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, les provisions pour impôts sur les bénéfices, obligation au titre des prestations constituées ainsi que les provisions d'autoassurance et autres provisions et éventualités. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses par suite de l'évolution de la conjoncture économique seront prises en considération dans les états financiers des périodes futures.

Les jugements importants qui ont été portés par la direction afin d'appliquer les conventions comptables du Groupe lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés et les principales sources d'incertitude relativement à ses estimations sont les mêmes que ceux qui ont servi à dresser et qui sont décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2024.

Conventions comptables significatives

Les conventions comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2024 ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers intermédiaires condensés consolidés, sauf indication contraire à la note ci-dessous. Les conventions comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes suivantes ne sont pas en vigueur et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés :

Présentation et informations à fournir dans les états financiers - IFRS 18

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, visant à améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, Présentation des états financiers. Elle reprend telles quelles de nombreuses dispositions de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise.

La nouvelle norme comptable introduit d'importants changements à la structure de l'état du résultat net d'une entité, une discipline et une transparence accrues dans la présentation des mesures de la performance choisies par la direction (souvent appelées « mesures non conformes aux PCGR ») ainsi qu'une plus grande ventilation, plutôt qu'un regroupement d'éléments dans un seul poste. Les principales incidences de la nouvelle norme comptable comprennent :

- l'introduction d'un nouveau sous-total « résultat d'exploitation » et l'obligation d'une société de classer tous ses produits et charges dans trois nouvelles catégories distinctes en fonction de ses principales activités commerciales (c.-à-d. exploitation, investissement et financement);
- l'obligation de présenter les informations concernant les mesures de la performance choisies par la direction;
- l'ajout de nouveaux principes de ventilation ou de regroupement des informations.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Modifications à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Une application anticipée est permise.

La modification introduit une option comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire de systèmes de paiement électroniques. En vertu de cette modification, une entité peut choisir de décomptabiliser un passif financier avant que les fonds ne soient effectivement transférés, à condition que :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS CONSOLIDÉS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

- l'entité n'ait pas la possibilité pratique de retirer, d'arrêter ou d'annuler l'instruction de paiement ;
- l'entité n'ait pas la possibilité pratique d'accéder aux fonds destinés au règlement en raison de l'instruction de paiement ;
- le risque de règlement associé au système de paiement électronique soit insignifiant.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Information sectorielle

Le Groupe exerce ses activités dans le secteur du transport et de la logistique aux États-Unis, au Canada et au Mexique dans les différents secteurs isolables décrits ci-dessous. Ces secteurs isolables sont gérés de façon indépendante puisqu'ils nécessitent des technologies et des ressources en capital différentes. Le chef de la direction du Groupe passe en revue les rapports de gestion interne de chaque secteur opérationnel.

Les activités de chaque secteur isolable du Groupe sont décrites dans le résumé suivant:

Transport de lots brisés ^(a) Transport de lots complets ^(b)	Cueillette, regroupement, transport et livraison de petits chargements. Transport de chargements complets, directement depuis les installations d'un client jusqu'à la destination, à l'aide de remorques fermées ou d'équipement spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers des clients. Les services fournis comprennent notamment le transport accéléré, le transport par semi-remorque à plateau et par conteneur et réservoir, ainsi que les services dédiés.
	•
Logistique	Services de logistique avec une approche allégée en actifs, y compris le courtage, le transit et la gestion du transport, ainsi que la livraison de petits colis.

- a) Le secteur du transport de lots brisés regroupe le secteur du transport de lots brisés canadien et le secteur du transport de lots brisés américain et le secteur de colis et courrier. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires, entre autres, en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.
- b) Le secteur du transport de lots complets regroupe le secteur du transport de lots complets conventionnels canadien et les services spécialisés de lots complets. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.

Des renseignements sur les résultats de chaque secteur isolable sont présentés ci-dessous. La performance est évaluée en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel ou de la perte opérationnelle. Cette mesure est incluse dans les rapports de gestion interne qui sont passés en revue par le chef de la direction du Groupe, et elle correspond au « Bénéfice opérationnel » dans les états consolidés du résultat. Le bénéfice opérationnel sectoriel (perte opérationnelle sectorielle) est utilisé(e) comme mesure de la performance, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités exerçant leurs activités au sein de ces industries.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

	Transport	Transport				
	de lots	de lots		Siège	Élimin-	
	brisés	complets	Logistique	social	-ations	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2025	•	•			•	·
Revenus ⁽¹⁾	687 044	684 104	367 774	-	(14 035)	1 724 887
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	137 020	90 640	18 796	-	(2 672)	243 784
Revenus totaux ⁽¹⁾	824 064	774 744	386 570	-	(16 707)	1 968 671
Bénéfice opérationnel						
(perte opérationnelle)	77 728	52 606	31 027	(8 047)	-	153 314
Éléments sélectionnés :						
Charges liées aux matières						
et aux services	331 566	401 641	257 444	(12 732)	(16 707)	961 212
Charges liées au personnel	319 334	205 765	60 260	14 846	-	600 205
Autres charges opérationnelles	46 882	28 567	22 860	5 597	-	103 906
Amortissement	49 893	87 488	15 282	336	-	152 999
Perte sur la vente de terrains et						
bâtiments	87	-	5	-	-	92
Profit (perte), net de la dépréciation,						
sur la vente d'actifs						
détenus en vue de la vente	1 048	(7)	-	-	-	1 041
Immobilisations incorporelles	404 134	1 517 987	719 042	2 056	-	2 643 219
Total des actifs	2 540 716	3 399 647	1 055 125	116 670	-	7 112 158
Total des passifs	763 940	792 653	319 602	2 597 450	(121)	4 473 524
Additions d'immobilisations						
corporelles	15 123	54 090	2 710	146		72 069
Trime at the about 1000 and another 2004						
Trimestre clos le 30 septembre 2024	770 757	700.000	100 100		(4.4.700)	4.005.000
Revenus ⁽¹⁾	770 757	722 882	426 480	-	(14 789)	1 905 330
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	151 158	106 577	24 600	-	(3 082)	279 253
Revenus totaux ⁽¹⁾	921 915	829 459	451 080	-	(17 871)	2 184 583
Bénéfice opérationnel	05.000	70.400	40.005	(40 500)		004.470
(perte opérationnelle) ⁽²⁾	95 960	70 109	48 695	(13 588)	-	201 176
Éléments sélectionnés :						
Charges liées aux matières	004.050	400 440	000 440	(0.000)	(47.074)	4 000 070
et aux services	381 053	438 140	299 440	(9 892)	(17 871)	1 090 870
Charges liées au personnel	337 058	217 812	66 232	17 724	-	638 826
Autres charges opérationnelles	51 045	23 209	21 721	5 074	-	101 049
Amortissement ⁽²⁾	54 117	86 038	15 019	671	-	155 845
(D t -) t - t - t - t - t						
(Perte) profit, net de la						
dépréciation,						
dépréciation, sur la vente d'actifs	(2.012)	1 25/				(150)
dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2 013)	1 854 1 467 321	- 747 027	- 42	-	` '
dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	419 654 [°]	1 467 321	- 747 927 1 125 683	- 42 126 583	- -	2 634 944
dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾ Total des actifs ⁽²⁾	419 654 2 747 120	1 467 321 3 516 214	1 125 683	126 583	- - - (125)	2 634 944 7 7 515 600
dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾ Total des actifs ⁽²⁾ Total des passifs	419 654 [°]	1 467 321		•=	- - - (125)	2 634 944
dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾ Total des actifs ⁽²⁾	419 654 2 747 120	1 467 321 3 516 214	1 125 683	126 583	- - (125)	7 515 600

⁽¹⁾ Inclus le revenu intersectoriel et surcharge de carburant intersectorielle, qui sont éliminés dans les résultats consolidés et ne sont pas divulgués par secteur isolable en raison de leurs montants non significatifs.

(2) Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

	Transport	Transport				
	de lots	de lots		Siège	Élimin-	
	brisés	complets	Logistique	social	-ations	Tota
Neuf mois clos le 30 septembre 2						
Revenus ⁽¹⁾	2 069 692	2 059 242	1 145 832	-	(41 385)	5 233 38 ²
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	408 345	276 742	60 237		(8 026)	737 298
Revenus totaux ⁽¹⁾	2 478 037	2 335 984	1 206 069	-	(49 411)	5 970 679
Bénéfice opérationnel						
(perte opérationnelle)	198 411	171 949	99 988	(32 226)	-	438 12
Éléments sélectionnés :						
Charges liées aux matières						
et aux services	1 012 364	1 216 168	803 368	(34 930)	(49 411)	2 947 55
Charges liées au personnel	968 243	619 397	183 997	53 923	-	1 825 56
Autres charges opérationnelles	148 220	83 079	72 231	12 036	-	315 56
Amortissement	151 825	260 894	46 786	1 197	-	460 70
Perte sur la vente de terrains						
et bâtiments	87	-	5	-	-	9:
Profit (perte), net de la dépréciati	on,					
sur la vente d'actifs						
détenus en vue de la vente	875	7 139	-	-	-	8 01
Immobilisations incorporelles	404 134	1 517 987	719 042	2 056	-	2 643 21
Total des actifs	2 540 716	3 399 647	1 055 125	116 670	-	7 112 15
Total des passifs	763 940	792 653	319 602	2 597 450	(121)	4 473 52
Additions d'immobilisations						
corporelles	52 316	129 814	7 513	275	-	189 918
						_
Neuf mois clos le 30 septembre 202	24					
Revenus ⁽¹⁾	2 348 436	1 858 300	1 310 778	-	(39 563)	5 477 95°
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	478 359	292 667	79 532	-	(8 566)	841 992
Revenus totaux ⁽¹⁾	2 826 795	2 150 967	1 390 310	-	(48 129)	6 319 943
Bénéfice opérationnel						•
(perte opérationnelle)(2)	290 909	192 782	139 467	(64 429)	-	558 729
Éléments sélectionnés :				•		
ニにこここ うさにしいいにる .						
Charges liées aux matières						
	1 174 311	1 108 522	928 416	(24 290)	(48 128)	3 138 83
Charges liées aux matières et aux services	1 174 311 1 030 861	1 108 522 573 953	928 416 204 737	(24 290) 67 636	(48 128)	
Charges liées aux matières				,	(48 128) -	
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel				,	(48 128) - -	3 138 83 1 877 18 325 78
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges	1 030 861	573 953	204 737	67 636	(48 128) - - -	1 877 18 325 78
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles	1 030 861 167 539	573 953 69 048	204 737 72 564	67 636 16 629	(48 128) - - -	1 877 18 325 78
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾	1 030 861 167 539	573 953 69 048	204 737 72 564	67 636 16 629	(48 128) - - -	1 877 18 325 78
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la	1 030 861 167 539	573 953 69 048	204 737 72 564	67 636 16 629	(48 128) - - -	1 877 18 325 78
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la dépréciation,	1 030 861 167 539	573 953 69 048	204 737 72 564	67 636 16 629	(48 128) - - -	1 877 18 325 78 427 51:
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs	1 030 861 167 539 161 278	573 953 69 048 218 977	204 737 72 564 45 194	67 636 16 629	(48 128) - - - -	1 877 18 325 78 427 51:
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	1 030 861 167 539 161 278 (1 526)	573 953 69 048 218 977	204 737 72 564 45 194	67 636 16 629 2 063	(48 128) - - - - -	1 877 18 325 78 427 51: 33 2 634 94
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	1 030 861 167 539 161 278 (1 526) 419 654	573 953 69 048 218 977 1 827 1 467 321	204 737 72 564 45 194 36 747 927 1 125 683	67 636 16 629 2 063	(48 128) - - - - - (125)	1 877 18
Charges liées aux matières et aux services Charges liées au personnel Autres charges opérationnelles Amortissement ⁽²⁾ (Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente Immobilisations incorporelles ⁽²⁾ Total des actifs ⁽²⁾	1 030 861 167 539 161 278 (1 526) 419 654 2 747 120	573 953 69 048 218 977 1 827 1 467 321 3 516 214	204 737 72 564 45 194 36 747 927	67 636 16 629 2 063 - 42 126 583	- - - - -	1 877 18 325 78 427 51: 33 2 634 94 7 515 600

⁽¹⁾ Inclus le revenu intersectoriel et surcharge de carburant intersectorielle, qui sont éliminés dans les résultats consolidés et ne sont pas divulgués par secteur isolable en raison de leurs montants non significatifs.
(2) Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)).

(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Informations géographiques

Les revenus sont attribués aux emplacements géographiques en fonction du lieu d'origine de la prestation du service.

	Transport	Transport			
	de lots	de lots		Élimin-	
	brisés	complets	Logistique	-ations	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2025		'	<u> </u>		
Canada	263 631	273 728	58 977	(7 011)	589 325
États-Unis	560 433	501 016	327 593	(9 696)	1 379 346
Total	824 064	774 744	386 570	(16 707)	1 968 671
Trimestre clos le 30 septembre 2024					
Canada	287 371	293 739	64 745	(10 020)	635 835
États-Unis	634 544	535 720	386 335	(7 851)	1 548 748
Total	921 915	829 459	451 080	(17 871)	2 184 583
Neuf mois clos le 30 septembre 2025					
Canada	802 187	856 539	181 700	(22 780)	1 817 646
États-Unis	1 675 851	1 479 445	1 024 369	(26 632)	4 153 033
Total	2 478 038	2 335 984	1 206 069	(49 412)	5 970 679
Neuf mois clos le 30 septembre 2024					
Canada	860 960	869 969	192 397	(27 534)	1 895 792
États-Unis	1 965 834	1 280 998	1 197 913	(20 594)	4 424 151
Total	2 826 794	2 150 967	1 390 310	(48 128)	6 319 943

Les actifs sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024*
Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 274 913	2 213 562
États-Unis	3 707 992	3 857 206
	5 982 905	6 070 768

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

5. Regroupements d'entreprises

a) Regroupements d'entreprises

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis trois entreprises en 2025, qui ne sont pas considérées comme significatives. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Durant les neuf mois clos le 30 septembre 2025, ces entreprises ont générées, au total, des revenus et une perte nette de 7,3 M\$ et de 0,1 M\$, respectivement, depuis l'acquisition.

Si l'acquisition de ces entreprises avait eu lieu le 1er janvier 2025, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net des entreprises auraient été respectivement de 22,1 M\$ et 0,8 M\$ pour les neufs mois clos le 30 septembre 2025. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2025 et ajustées pour les charges d'intérêts, sur la base du prix d'achat et du taux d'emprunt moyen du Groupe, et de la charge d'impôts sur le résultat sur la base du taux d'imposition effectif de l'entité.

Durant les neuf mois clos le 30 septembre 2025, aucun coût de transaction (2024 – 0,5 M\$) n'a été engagé dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat net en lien avec les acquisitions d'entreprises mentionnées.

À la date de clôture, le Groupe n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur les éléments identifiables des l'actifs acquis et passifs pris en charge des acquisitions de 2025. Les informations nécessaires pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs doivent encore être obtenues. Le Groupe finalisera la répartition du prix d'achat à mesure qu'il obtiendra plus de renseignements.

(NON AUDITÉ)

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat préliminaire aux dates respectives d'acquisition en fonction des meilleures informations mises à la disposition du Groupe à ce jour:

Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge	Note	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		356
Clients et autres débiteurs		3 125
Fournitures en stock et charges payées d'avance		848
Immobilisations corporelles	7	17 535
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	156
Immobilisations incorporelles	9	7 025
Autres actifs		10
Fournisseurs et autres créditeurs		(1 724)
Impôt sur le revenu à payer		(1 586)
Obligations locatives	12	(156)
Passifs d'impôt différé		408
Total de l'actif net identifiable		25 997
Total de la contrepartie transférée		39 704
Goodwill	9	13 707
Trésorerie		36 711
Contrepartie conditionnelle		2 993
Total de la contrepartie transférée		39 704

Les créances clients comprennent des montants bruts exigibles de 3,5M \$, dont 0,3 M\$ étaient considérées comme irrécouvrables à la date d'acquisition.

b) Goodwill

Le goodwill est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie et jouissant d'une bonne réputation dans le secteur du transport, ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de l'entité acquise aux activités actuelles du Groupe.

Le goodwill découlant des regroupements d'entreprises susmentionnés a été attribué, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, aux secteurs opérationnels qui représentent le niveau de suivi interne minimal du goodwill.

Secteur opérationnel	Secteur isolable	30 septembre 2025
Transport de lots complets canadien	Transport de lots complets	1 133
Services spécialisés de lots complets	Transport de lots complets	9 637
Logistique	Logistique	2 937
		13 707

c) Ajustement des montants provisoires de l'exercice précédent pour le regroupement d'entreprises de Daseke

Les états financiers consolidés annuels 2024 détaillent les regroupements d'entreprises du Groupe et présentent les justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie et à l'actif net de Daseke. Cette acquisition a été comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Conformément à la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées au premier trimestre clos le 31 mars 2025, lorsque l'affectation du prix d'acquisition a été finalisé, à la lumière des informations disponibles à la date d'acquisition et obtenues pendant la période d'évaluation suivant l'acquisition. Par conséquent, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris de Daseke a été ajustée rétrospectivement à la date d'acquisition comme suit :

(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

	31 décembre 2024 Juste valeur provisoire	Q1-2025 Ajustement durant la période d'évaluation	Juste valeur réévaluée
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 242	-	46 242
Clients et autres débiteurs	173 389	-	173 389
Fournitures en stock et charges payées d'avance	20 997	-	20 997
Immobilisations corporelles	523 892	-	523 892
Actifs au titre de droits d'utilisation	107 676	-	107 676
Immobilisations incorporelles	202 290	-	202 290
Autres actifs	3 093	-	3 093
Fournisseurs et autres créditeurs	(102 133)	-	(102 133)
Impôt sur le revenu à payer	8 669	(3 006)	5 663
Avantages du personnel	(194)	-	(194)
Provisions	(57 923)	(29 793)	(87 716)
Autres passifs non courants	(213)	-	(213)
Dette à long terme	(314 670)	-	(314 670)
Obligations locatives	(107 676)	-	(107 676)
Passifs d'impôt différé	(125 796)	12 817	(112 979)
Total de l'actif net identifiable	377 643	(19 982)	357 661
Total de la contrepartie transférée	816 958	-	816 958
Goodwill	439 315	19 982	459 297
Trésorerie	816 958	-	816 958
Total de la contrepartie transférée	816 958	-	816 958

Au quatrième trimestre de 2024, la juste valeur des immobilisations incorporelles a été ajustée, entraînant un ajustement de l'amortissement des actifs incorporels de 2,1 M\$ et 4,2 M\$ pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2024, respectivement.

d) Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle est liée aux acquisitions d'entreprises et est inscrite dans l'allocation du prix d'achat initial. Elle est conditionnelle à l'atteinte de niveaux de bénéfice spécifiés au cours d'une période future. Le montant maximal payable est de 1,7 M\$ dans moins d'un an et de 1,3 M\$ dans plus d'un an et est actuellement présentée avec les autres passifs financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Au 30 septembre 2025, la balance de la contrepartie conditionnelle est de 5,1 M\$ (31 décembre 2024 - 7,8 M\$) et est présentée avec les autres passifs financiers dans les états consolidés condensés de la situation financière.

e) Ajustement aux montants provisoires des regroupements d'entreprises non significatifs de l'exercice précédent

Les états financiers consolidés annuels de 2024 incluaient des détails sur les regroupements d'entreprises du Groupe et comprenaient des justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie payée et à l'actif net acquis de diverses acquisitions non significatives. Ces acquisitions ont été comptabilisées en vertu des dispositions de la norme IFRS 3.

Tel que requis par la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. Par conséquent, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs assumés des acquisitions non significative au cours de l'exercice 2024 a été ajustée et finalisée en 2025. Aucun ajustement significatif n'a été apporté aux justes valeurs provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent.

(NON AUDITÉ)

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel

	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Clients et autres débiteurs	43 513	56 141	60 730	60 951
Fournitures en stock	11	1 094	1 288	3 245
Charges payées d'avance	7 805	(1 738)	(3 991)	(5 159)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 530)	(2 053)	28 452	(66 360)
	48 799	53 444	86 479	(7 323)

Immobilisations corporelles

		Terrains et	Matériel		
		bâtiments	roulant	Équipement	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2024		1 492 078	2 243 864	196 508	3 932 450
Regroupements d'entreprises	5	4 235	13 809	(509)	17 535
Autres additions		21 827	154 915	13 176	189 918
Cessions		(2 705)	(80 147)	(5 326)	(88 178)
Reclassement (dans les) des actifs détenus en vue de la vente		(51 093)	5 052	(13)	(46 054)
Incidence des variations des taux de change		15 570	28 302	4 728	48 600
Solde au 30 septembre 2025		1 479 912	2 365 795	208 564	4 054 271
Amortissoment cumuló					
Amortissoment cumuló					
Amortissement cumulé Solde au 31 décembre 2024		116 762	807 089	117 512	1 041 363
	·	116 762 19 924	807 089 232 914	117 512 12 923	1 041 363 265 761
Solde au 31 décembre 2024					265 761
Solde au 31 décembre 2024 Amortissement		19 924	232 914	12 923	265 761 (53 346)
Solde au 31 décembre 2024 Amortissement Cessions		19 924 (2 568)	232 914 (45 830)	12 923 (4 948)	265 761 (53 346
Solde au 31 décembre 2024 Amortissement Cessions Reclassement (dans les) des actifs détenus en vue de la vente		19 924 (2 568) (5 773)	232 914 (45 830) 4 612	12 923 (4 948) (13)	265 761 (53 346 (1 174
Solde au 31 décembre 2024 Amortissement Cessions Reclassement (dans les) des actifs détenus en vue de la vente Incidence des variations des taux de change		19 924 (2 568) (5 773) 2 298	232 914 (45 830) 4 612 14 020	12 923 (4 948) (13) 3 689	265 761 (53 346 (1 174 20 007
Solde au 31 décembre 2024 Amortissement Cessions Reclassement (dans les) des actifs détenus en vue de la vente Incidence des variations des taux de change Solde au 30 septembre 2025		19 924 (2 568) (5 773) 2 298	232 914 (45 830) 4 612 14 020	12 923 (4 948) (13) 3 689	265 761 (53 346) (1 174) 20 007

Au 30 septembre 2025, aucun montant n'était inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (31 décembre 2024 - 0,5 M\$).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

		Terrains et	Matériel	4	
		bâtiments	roulant	Équipement	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2024		700 985	331 892	5 469	1 038 346
Autres additions		99 802	53 974	451	154 227
Regroupements d'entreprises	5	156	-	-	156
Décomptabilisation*		(39 299)	(53 096)	(2 391)	(94 786)
Incidence des variations des taux de change		13 878	8 026	46	21 950
Solde au 30 septembre 2025		775 522	340 796	3 575	1 119 893
Amortissement Solde au 31 décembre 2024		361 161	137 667	2 770	501 598
Amortissement		68 787	60 694	366	129 847
Décomptabilisation*		(34 356)	(46 166)	(1 102)	(81 624)
Incidence des variations des taux de change		8 743	3 274	29	12 046
Solde au 30 septembre 2025		404 335	155 469	2 063	561 867
Valeurs comptables nettes					
Solde au 31 décembre 2024	•	339 824	194 225	2 699	536 748
Solde au 30 septembre 2025	<u> </u>	371 187	185 327	1 512	558 026

^{*} Les actifs au titre de droit d'utilisation décomptabilisés comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation entièrement amortis ou en fin de mandat.

9. Immobilisations incorporelles

			Aut	res immobilisatio	ons incorporelle	es .	
				Marques de	Clauses	Technolo-	
			Relations	commerce	de non	-gies de	
		Goodwill	clients	et autres	concurrence	l'information	Total
Coût							
Solde au 31 décembre 2024*		2 016 791	885 556	152 386	24 255	41 539	3 120 527
Regroupements d'entreprises	5	13 707	5 623	667	708	27	20 732
Autres additions		-	-	-	2 173	6 279	8 452
Extinctions		-	-	(556)	(372)	(6 928)	(7 856)
Incidence des variations							
des taux de change		31 598	10 168	934	561	560	43 821
Solde au 30 septembre 2025		2 062 096	901 347	153 431	27 325	41 477	3 185 676
Amortissement et dépréciation							
Solde au 31 décembre 2024		75 201	336 134	28 164	13 648	24 447	477 594
Amortissement		-	47 188	7 162	3 339	7 405	65 094
Extinctions		-	-	(556)	(372)	(6 928)	(7 856)
Incidence des variations							
des taux de change		1 422	5 080	348	259	516	7 625
Solde au 30 septembre 2025		76 623	388 402	35 118	16 874	25 440	542 457
Valeurs comptables nettes							
Solde au 31 décembre 2024*		1 941 590	549 422	124 222	10 607	17 092	2 642 933
Solde au 30 septembre 2025		1 985 473	512 945	118 313	10 451	16 037	2 643 219

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

10. Placements

	Au	Au
	30 septembre	31 décembre
	2025	2024
Placements - Niveau 1	7 221	4 669
Placements - Niveau 2	4 250	4 276
Placements - Niveau 3	13 603	13 152
	25 074	22 097

(NON AUDITÉ)

Le Groupe a choisi de désigner ces placements comme juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2024, le Groupe a vendu des placements de niveau 1 pour un produit de vente de 19,1 M\$, ce qui a entraîné une perte réalisée sur les titres de capitaux propres, après impôts, de 7,2 M\$ transférés des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

11. Dette à long terme

	Au	Au
	30 septembre	31 décembre
	2025	2024
Passifs non courants		·
Billets de premier rang non garantis	1 868 239	1 652 742
Facilités renouvelables non garanties	324 566	275 054
Contrats de vente conditionnelle	116 871	178 052
Autres dettes à long terme	3 690	3 971
Emprunt à terme non garanti	-	199 609
	2 313 366	2 309 428
Passifs courants		
Partie courante des contrats de vente conditionnelle	78 112	93 087
Partie courante des autres dettes à long terme	374	366
-	78 486	93 453

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à la dette à long terme :

	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Solde au début de la période	2 402 881	1 884 182
Produits tirés de la dette à long terme	219 378	500 000
Regroupements d'entreprises	-	314 670
Remboursement de la dette à long terme	(279 252)	(186 937)
Augmentation nette des facilités renouvelables	41 157	50 664
Amortissement des frais de financement reportés	1 493	1 447
Incidence des variations des taux de change	60 453	(37 299)
Incidence des variations des taux de change - dette désignée comme		
couverture d'investissement net	(54 258)	32 365
Solde à la fin de la période	2 391 852	2 559 092

Le 27 juin 2025, le Groupe a recu un produit de 300 M\$ CAD provenant de l'émission de nouvelles dettes sous forme de billets de premier rang non garanties, composées de trois tranches, pour des durées allant de 5 à 9 ans et portant intérêt à des taux fixes compris entre 4,52 % et 5,33 %. Des frais de financement reportés de 0,8 M\$ ont été comptabilisés à la suite de cette transaction.

Le produit de la dette émise en 2025 a été utilisé pour rembourser l'emprunt à terme non garanti qui était dû en mars 2027, sans pénalité.

Le 30 mai 2025, le Groupe a prolongé sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 30 mai 2028. Dans le cadre de cette nouvelle prolongation, bien que la disponibilité totale soit restée inchangée, la disponibilité en dollars canadiens a été réduite à 1,135 milliard \$ CAD et la disponibilité en dollars américains a été augmentée à 125,0 M\$ US. Des frais de financement reportés de 0,7 M\$ ont été comptabilisés à la suite de cette prolongation.

Le 22 mars 2024, le Groupe a amendé sa facilité de crédit renouvelable, y compris l'ajout d'un emprunt à terme de 500,0 M\$ et une prolongation. En vertu du nouvel amendement, la facilité de crédit renouvelable a été prolongée jusqu'au 22 mars 2027. Le nouvel accord accorde également à la Société un emprunt à terme non renouvelable de 500,0 M\$ venant à échéance dans 1 à 3 ans, soit 100,0 M\$ chacun la première année et la deuxième année et 300,0 M\$ la troisième année. Selon certains ratios, le taux d'intérêt du prêt à terme est la somme du SOFR, majoré d'une marge applicable, qui peut varier entre 128 points de base et 190 points de base. La marge applicable sur la ligne de crédit était de 1,65 % en date du 31 décembre 2024. Des frais de financement reportés de 1,3 M\$ ont été comptabilisés en raison de cette augmentation. La modification comprend également l'adoption de la réforme du taux d'intérêt de référence canadien, entraînant le remplacement du taux des acceptations bancaires au Canada par le Canadian Overnight Repo Rate

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS CONSOLIDÉS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

TFI International Inc.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

Average (CORRA), une mesure du coût du financement de garantie générale au jour le jour en dollars canadiens en utilisant Bons du Trésor et obligations du gouvernement du Canada comme garantie. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe maintient des facilités de crédit renouvelables dont la taille totale était de 939,6 M\$ au 30 septembre 2025 (904,9 M\$ au 31 décembre 2024) et un crédit supplémentaire de 180,8 M\$ (245,0 M\$ CA et 5,0 M\$ US) (175,0 M\$ au 31 décembre 2024). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions aux termes de la convention conclue avec son contrat de crédit syndiqué renouvelable.

Les émissions de dettes décrites ci-haut sont assujetties à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers. Il s'agit des mêmes clauses restrictives exigées précédemment par le contrat de crédit syndiqué renouvelable du Groupe et décrit à la note 25(f) des états financiers annuels consolidés 2024. Au 30 septembre 2025, le Groupe respectait ces clauses restrictives.

12. Obligations locatives

	Au	Au
	30 septembre	31 décembre
	2025	2024
Obligations locatives courantes	155 229	152 449
Obligations locatives non courantes	447 131	421 213
	602 360	573 662

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux obligations locatives:

		Neuf mois clos le	Neuf mois clos le
Calda an début de la résida	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Solde au début de la période		573 662	460 158
Regroupements d'entreprises	5	156	118 813
Additions		154 227	165 508
Décomptabilisation*		(13 503)	(4 024)
Remboursement		(123 012)	(123 262)
Incidence des variations des taux de change		10 830	(6 850)
Solde à la fin de la période		602 360	610 343

^{*} Les obligations locatives décomptabilisées comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents.

Options de prolongation

Certains baux immobiliers contiennent des options de prolongation exerçables par le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche à inclure des options d'extension dans les nouveaux baux afin de fournir une flexibilité opérationnelle. Le Groupe évalue à la date de début du bail s'il est raisonnablement certain d'exercer les options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances sous son contrôle.

Les obligations locatives incluent un montant de 8,1 M\$ (31 décembre 2024 – 7,3 M\$) de paiements de loyers futurs relié aux options de prolongation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a estimé que les paiements de loyers futurs potentiels, s'il exerçait les options de prolongation restantes, entraîneraient une augmentation des obligations locatives de 512,1 M\$ (31 décembre 2024 – 441,2 M\$).

Le Groupe n'a pas de risque significatif relié aux options et pénalités de résiliation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS CONSOLIDÉS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

TFI International Inc.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

Flux de trésorerie contractuels

Le total des échéances contractuelles des flux de trésorerie liés aux obligations locatives du Groupe s'établit comme suit :

	Au 30 contembre 2025
	30 septembre 2025
Moins de 1 an	180 203
De 1 à 5 ans	356 466
Plus de 5 ans	162 391
	699 060

13. Avantages du personnel

Le Groupe dispose de divers régimes d'avantages sociaux, principalement les régimes de retraite de TForce Freight et les régimes de retraite de TFI International, en vertu desquels les participants ont droit à des prestations lorsque les exigences de participation sont satisfaites. Des informations complémentaires relatives aux régimes de retraite sont fournies dans la *Note 15 - Avantages du personnel* des états financiers annuels consolidés 2024.

Le coût net des prestations et cotisations de retraite sont comme suite pour les régimes de retraite de TForce Freight :

	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Coût des services rendus	12 175	12 045	36 505	43 114
Charge d'intérêts	515	692	1 554	1 481
Coût net des prestations	12 690	12 737	38 059	44 595
Cotisations de retraite	41 220	5 000	68 800	15 000

Le régime de retraite est financé conformément aux exigences de financement prévues par la « Employee Retirement Income Security Act ». En 2024, les cotisations ont été réduites afin de respecter les exigences minimales de financement prévues par la loi.

14. Provisions

	Autoassurance	Autre	Total
Au 30 septembre 2025			
Provisions courantes	67 376	10 220	77 596
Provisions non courantes	137 471	7 527	144 998
	204 847	17 747	222 594
Au 31 décembre 2024*			
Provisions courantes	83 862	15 678	99 540
Provisions non courantes	142 277	17 659	159 936
	226 139	33 337	259 476

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

Les provisions d'autoassurance représentent la portion non assurée des demandes de règlement en souffrance à la fin de l'exercice. La portion courante reflète le montant qui devrait être payé au cours de l'exercice suivant. Les autres provisions incluent principalement les provisions pour litiges de 7,5 M\$ (31 décembre 2024 – 17,7 M\$) et des passifs d'assainissement environnemental de 0,9 M\$ (31 décembre 2024 – 3,5 M\$). Les provisions pour litiges contiennent diverses réclamations en cours pour lesquelles la direction a fait usage de jugement et d'hypothèses concernant des événements futurs. Les résultats dépendront de l'évolution future des réclamations.

(NON AUDITÉ)

15. Capital social et autres éléments des capitaux propres

Le tableau suivant résume le nombre d'actions ordinaires émises :

(en actions)		Neuf mois clos le	Neuf mois clos le
	Note	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Solde au début de la période		84 408 437	84 441 733
Actions rachetées et annulées		(2 291 295)	(250 000)
Options d'achat d'actions exercées	17	170 665	443 118
Solde à la fin de la période		82 287 807	84 634 851

Le tableau suivant résume le capital social émis et entièrement libéré :

	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Solde au début de la période	1 135 500	1 107 290
Actions rachetées et annulées	(25 384)	(2 761)
Contrepartie en trésorerie liée à l'exercice d'options d'achat d'actions	4 877	11 610
Valeur attribuée créditée au capital social par suite d'exercice		
d'options d'achat d'actions, après impôts	860	2 477
Émission d'actions sur le règlement des UAR et UAP, après impôts	9 349	17 631
Solde à la fin de la période	1 125 202	1 136 247

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l' « offre ») qui a débuté le 2 novembre 2024 et qui expirera le 1^{er} novembre 2025, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 918 102 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 30 septembre 2025 et depuis le début de l'offre, la Société a racheté et annulé 2 606 500 actions ordinaires dans le cadre de cette offre. Après le troisième trimestre de 2025, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat de la société autorisant la société à racheter pour annulation jusqu'à 7 667 696 actions ordinaires du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2026.

Pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2025, la Société a racheté 2 291 295 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 90,98\$ par action pour un prix d'achat total de 208,5 M\$ en lien avec l'offre en cours et précédent. Pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2024, la Société a racheté 250 000 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 136,72 \$ par action pour un prix d'achat total de 34,2 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées, soit un montant de 187,3 M\$ (31,4 M\$ en 2024), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime sur rachat d'actions.

16. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024*	30 sept. 2025	30 sept. 2024*
Bénéfice net	84 689	125 871	238 901	334 369
Actions ordinaires émises au début de la période	83 022 264	84 604 483	84 408 437	84 441 733
Incidence de l'exercice d'options d'achat d'actions	1 959	4 070	103 847	223 757
Incidence du rachat d'actions propres	(500 467)	-	(1 131 432)	(137 445)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	82 523 756	84 608 553	83 380 852	84 528 045
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,03	1,49	2,87	3,96

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

(NON AUDITÉ)

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives, ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois
	clos le	clos le	clos le	clos le
	30 sept. 2025	30 sept. 2024*	30 sept. 2025	30 sept. 2024*
Bénéfice net	84 689	125 871	238 901	334 369
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	82 523 756	84 608 553	83 380 852	84 528 045
Effet dilutif :				
Options d'achat d'actions, unités d'actions restreintes				
et unités d'actions de performance	222 732	514 165	287 822	693 770
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - dilué	82 746 488	85 122 718	83 668 674	85 221 815
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,02	1,48	2,86	3,93

^{*} Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

Au 30 septembre 2025, 122 183 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action (nul au 30 septembre 2024); ces options étant considérées comme antidilutives.

La valeur à la cote moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions a été fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle ces options étaient en circulation.

17. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions (réglé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime actuel d'options d'achat d'actions de 2012 est de 5 979 201. Chaque option d'achat d'actions permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire au moment de l'exercice. Le prix d'exercice à payer pour chaque option est déterminé par le conseil d'administration à la date de l'attribution, et il ne peut pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans, et la charge est constatée selon la méthode accélérée, chaque tranche étant évaluée séparément à la juste valeur et enregistrée au cours de sa période d'acquisition respective.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en milliers d'options et en dollars)	Trimestre clos le 30 sept. 2025		Trimestre clos le 30 sept. 2024		Neuf mois clos le 30 sept. 2025		Neuf mois clos le 30 sept. 2024	
	Prix			Prix		Prix		Prix
		d'exercice		d'exercice		d'exercice		d'exercice
	Nombre	moyen	Nombre	moyen	Nombre	moyen	Nombre	moyen
	d'options	pondéré	d'options	pondéré	d'options	pondéré	d'options	pondéré
Solde au début de la période	114	32,90	377	31,05	278	31,44	790	29,17
Options exercées	(7)	33,19	(30)	30,01	(171)	30,54	(443)	27,61
Solde à la fin de la période	107	32,88	347	31,14	107	32,88	347	31,14
Options exerçables à la fin de la période		•			107	32,88	347	31,14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS CONSOLIDÉS PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 ET 2024

TFI International Inc.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

(NON AUDITÉ)

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 30 septembre 2025 :

(en milliers d'options et en dollars)	Options en circulat	ion et exerçables
		Durée
		contractuelle
		restante
		moyenne
	Nombre	pondérée
Prix d'exercice	d'options	(en années)
30,71	83	0,4
40,41	24	1,8
· · · · · ·	107	0,7

Parmi les options en circulation au 30 septembre 2025, un nombre total de 95 971 (252 736 au 31 décembre 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

Pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2025, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions qui ont été exercées était de 89,98 \$ (140,91 \$ au 30 septembre 2024).

Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour les neuf mois clos le 30 septembre 2025 ou 30 septembre 2024.

Régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance subordonnées aux résultats (réglé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des hauts dirigeants du Groupe. L'allocation annuelle du RILT de chaque participant est divisée en attributions d'unités d'actions restreintes (« UAR ») et d'unités d'actions de performance (« UAP »). Les UAR sont uniquement soumises à une condition d'acquisition basée sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution, tandis que les UAP sont assujetties à la fois à des conditions de rendement et à des conditions d'acquisition basées sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution. Les conditions de performance attachées aux UAP sont pondérées de façon égale entre un objectif de bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le revenu et le rendement relatif total pour les actionnaires (« RTA »). Aux fins de la portion RTA relative, il y a deux comparaisons pondérées de façon égale : la première portion est comparée au RTA d'un groupe de pairs de l'industrie du transport et la deuxième portion est comparée à l'indice S&P/ TSX60.

Unités d'actions restreintes

Le 18 février 2025, la Société a octroyé un total de 61 829 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 38 566 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités est déterminée comme étant la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 129,66 \$ par unité.

Le 30 avril 2025, la Société a octroyé un total de 31 328 unités d'actions restreintes (UAR) dans le cadre de son régime d'intéressement en actions, dont 27 917 à des dirigeants clés. La juste valeur des UAR est déterminée comme étant la juste valeur du cours de l'action à la date d'attribution et est comptabilisée en charges de rémunération à base d'actions, par le biais du surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. Les RSU seront acquises le 30 avril 2026. La juste valeur des UAR octroyées s'élevait à 81,03 \$ par unité.

Le 8 février 2024, la Société a octroyé un total de 45 850 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 30 842 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités est déterminée comme étant la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 135.00 \$ par unité.

(NON AUDITÉ)

Le tableau suivant résume la variation des UAR en circulation :

(en milliers d'UAR		Trimestre		Trimestre		Neuf mois		Neuf mois	
et en dollars)	clos le		llars) clos le clos l		clos le	clos le		clos le	
	30	sept. 2025	30	sept. 2024	30	sept. 2025	30	0 sept. 2024	
		Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne	
		pondérée		pondérée		pondérée		pondérée	
		juste		juste		juste		juste	
		valeur		valeur		valeur		valeur	
	Nombre	date	Nombre	date	Nombre	date	Nombre	date	
	d'UAR	d'octroi	d'UAR	d'octroi	d'UAR	d'octroi	d'UAR	d'octroi	
Solde au début									
de la période	192	119,11	162	115,84	158	115,34	192	93,62	
Unités attribuées	-	-	-	-	93	113,45	51	137,21	
Unités réinvesties	1	119,00	-	-	2	122,71	1	93,54	
Unités réglées	-	-	(2)	129,24	(58)	99,84	(81)	76,81	
Unités éteintes	(1)	129,58	(1)	123,63	(3)	123,99	(4)	115,43	
Solde à la fin de la période	192	119,05	159	115,62	192	119,05	159	115,62	

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR en circulation et pouvant être exercées au 30 septembre 2025 :

(en milliers d'UAR et en dollars)		UAR en circulation
		Durée de vie
	Nombre	restante
Juste valeur à la date d'octroi	d'UAR	(en années)
115,51	54	0,4
81,03	31	0,6
135,00	45	1,4
129,66	62	2,4
	192	1,3

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAR acquises durant les neufs mois clos le 30 septembre 2025 était de 131,74\$ (30 septembre 2024 - 134,64\$). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 5,8 M\$ (30 septembre 2024 - 10,4 M\$), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

Pour le trimestre et neuf mois clos le 30 septembre 2025, le Groupe a constaté, en lien avec les UAR, une charge de rémunération de 2,3 M\$ et 6,2 M\$ respectivement (1,6 M\$ et 4,8 M\$ au 30 septembre 2024) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAR en circulation au 30 septembre 2025, un nombre total de 132 910 (103 872 au 31 décembre 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

Unités d'actions de performance

Le 18 février 2025, la Société a octroyé un total de 58 143 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 34 880 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités est déterminée en utilisant un modèle de simulation de Monte Carlo pour la portion RTA et à l'aide des estimations de la direction pour la portion bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur les bénéfices. Les estimations liées au bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le résultat sont révisées au cours de la période d'acquisition des droits et le montant cumulé comptabilisé à chaque date de clôture est basé sur le nombre d'instruments de capitaux propres pour lesquels les conditions de service et hors marché devraient être satisfaites. Elle est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 135,51\$ par unité à la date d'attribution et au 30 septembre 2025.

(NON AUDITÉ)

Le 8 février 2024, la Société a octroyé un total de 45 850 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 30 842 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités est déterminée en utilisant un modèle de simulation de Monte Carlo pour la portion RTA et à l'aide des estimations de la direction pour la portion bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur les bénéfices. Les estimations liées au bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le résultat sont révisées au cours de la période d'acquisition des droits et le montant cumulé comptabilisé à chaque date de clôture est basé sur le nombre d'instruments de capitaux propres pour lesquels les conditions de service et hors marché devraient être satisfaites. Elle est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 156.17\$ par unité à la date d'attribution et 151.44\$ au 30 septembre 2025.

Le tableau suivant résume la variation des UAP en circulation :

(en milliers d'UAP		Trimestre		Trimestre		Neuf mois		Neuf mois
et en dollars)	_	clos le	clos le		clos le		clos le	
	30	0 sept. 2025	30) sept. 2024	30	sept. 2025	30) sept. 2024
		Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne
		pondérée		pondérée		pondérée		pondérée
		juste		juste		juste		juste
		valeur		valeur		valeur		valeur
	Nombre	date	Nombre	date	Nombre	date	Nombre	date
	d'UAP	d'octroi	d'UAP	d'octroi	d'UAP	d'octroi	d'UAP	d'octroi
Solde au début								
de la période	157	140,52	157	127,88	155	127,72	184	106,17
Unités attribuées	-	-	-	-	58	135,51	46	156,17
Unités réinvesties	1	141,27	-	-	3	137,03	1	106,72
Unités réglées	-	-	(1)	114,28	(71)	100,52	(135)	89,87
Unités ajoutées dues aux								
conditions de performance	-	-	1	102,30	14	100,43	64	89,87
Unités éteintes	(2)	135,97	(1)	139,53	(3)	135,35	(4)	129,71
Solde à la fin de la période	156	140,58	156	127,73	156	140,58	156	127,73

Le tableau suivant résume l'information sur les UAP en circulation et pouvant être exercées au 30 septembre 2025 :

(en milliers d'UAP et en dollars)	-	UAP en circulation
		Durée de vie
	Nombre	restante
Juste valeur à la date d'octroi	d'UAP	(en années)
135,15	54	0,4
156,17	45	1,4
135,51	57	2,4
	156	1,4

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAP acquises durant les neufs mois clos le 30 septembre 2025 était de 131,74\$ (133,74\$ au 30 septembre 2024). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 8,6 M\$ (19,8 M\$ en 2024), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

Pour le trimestre et neuf mois clos le 30 septembre 2025, le Groupe a constaté, en lien avec les UAP, une charge de rémunération de 1,7 M\$ et 5,1 M\$ respectivement (1,6 M\$ et 4,4 M\$ au 30 septembre 2024) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAP en circulation au 30 septembre 2025, un nombre total de 101 131 (103 872 au 31 décembre 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

(NON AUDITÉ)

18. Charges liées aux matières et aux services

Les charges liées aux matières et aux services se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules. Les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles.

	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois	
	clos le	clos le	clos le	clos le	
	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	
Entrepreneurs indépendants	661 512	754 672	2 032 940	2 187 880	
Charges liées à l'exploitation des véhicules	299 700	336 198	914 619	950 951	
	961 212	1 090 870	2 947 559	3 138 831	

19. Produits financiers et charges financières

Comptabilisation dans le bénéfice :

Charges (produits)	Trimestre	Trimestre	Neuf mois	Neuf mois	
	clos le	clos le	clos le	clos le	
	30 sept.				
	2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	
Charge d'intérêts sur la dette à long terme et amortissement des					
frais de financement reportés	30 040	35 848	90 581	94 807	
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	6 759	6 385	19 869	17 925	
Revenus d'intérêts	(518)	(727)	(1 051)	(6 951)	
Variation nette de la juste valeur et désactualisation					
des contreparties conditionnelles	20	(6 104)	41	(6 052)	
Perte de change, montant net	1 361	296	922	3 070	
Autres charges financières	3 923	4 310	11 156	11 951	
Charges financières nettes	41 585	40 008	121 518	114 750	
Présentation en tant que :					
Produits financiers	(518)	(6 831)	(1 051)	(13 003)	
Charges financières	42 103	46 839	122 569	127 753	

20. Charge d'impôt sur le résultat

Impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice :

	Trimestre clos le	Trimestre clos le	Neuf mois clos le	Neuf mois clos le
	30 sept.	ClOS IC	Clos le	CIOS IE
	2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Charge d'impôt exigible				
Période considérée	3 378	47 472	67 158	137 430
Ajustement des périodes précédentes	1 491	(667)	2 085	(1 736)
	4 869	46 805	69 243	135 694
Charge (recouvrement) d'impôt différé				
Création et reprise de différences temporelles	23 925	(7 418)	10 209	(24 810)
Variation du taux d'impôt	(158)	(3 476)	(899)	(1 563)
Ajustement des périodes précédentes	(1 596)	(614)	(850)	289
	22 171	(11 508)	8 460	(26 084)
Charge d'impôt sur le résultat	27 040	35 297	77 703	109 610

(NON AUDITÉ)

Rapprochement du taux d'impôt effectif:

	_	rimestre clos le ept. 2025		Frimestre clos le ept. 2024		euf mois clos le ept. 2025		Neuf mois clos le ept. 2024
Bénéfice avant impôt sur le résultat		111 729		161 168		316 604		443 979
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu								
par la loi auquel la Société est assujettie	26,5%	29 608	26,5%	42 710	26,5%	83 900	26,5%	117 654
Augmentation (diminution) liée aux éléments sui	vants:							
Incidence des taux d'impôt des								
différentes juridictions	0,1%	75	-0,2%	(343)	0,2%	788	-0,1%	(472)
Variation du taux d'impôt	-0,1%	(158)	-2,2%	(3 476)	-0,3%	(899)	-0,4%	(1 563)
Charges non déductibles	1,0%	1 166	1,1%	1 709	1,2%	3 718	1,2%	5 331
Déductions fiscales et revenus								
exonérés d'impôt	-3,4%	(3 816)	-2,8%	(4 441)	-3,8%	(12 072)	-2,5%	(11 018)
Ajustement des exercices précédents	-0,1%	(105)	-0,8%	(1 281)	0,4%	1 235	-0,3%	(1 447)
Impôt sur les distributions multinationales	0,2%	270	0,3%	` 419 [°]	0,3%	1 033	0,3%	1 125
	24,2%	27 040	21,9%	35 297	24,5%	77 703	24,7%	109 610

21. Éventualités, lettres de crédit et autres engagements

a) Éventualités

Des demandes de règlement de nature opérationnelle et liées au personnel ont été déposées à l'encontre du Groupe. La direction estime que celles-ci sont suffisamment provisionnées dans les provisions à long terme dans les états consolidés de la situation financière et que leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

b) Lettres de crédit

Au 30 septembre 2025, le Groupe avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 133,3 M\$ (129,8 M\$ au 31 décembre 2024).

c) Autres engagements

Au 30 septembre 2025, le Groupe avait 63,4 M\$ d'engagements d'achat (35,6 M\$ au 31 décembre 2024) et 11,9 M\$ de bons de commande pour lesquels le Groupe prévoit conclure un contrat de location dans un délai d'un an (26,7 M\$ au 31 décembre 2024).

22. Événements postérieurs à la date de clôture

Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 octobre 2025, la Société a racheté 190 000 actions ordinaires à un prix variant de 87,24\$ à 97,00\$, pour un prix d'achat total de 17,4 M\$.

INFORMATION

CORPORATIVE

BUREAU ADMINISTRATIF

96, Disco Road Etobicoke (Ontario) M9W 0A3 Téléphone : 647 725-4500

SIÈGE SOCIAL

8801, route Transcanadienne, bureau 500

Montréal (Québec) H4S 1Z6 Téléphone : 514 331-4000 Télécopieur : 514 337-4200

Site Web: www.tfiintl.com

Courriel: administration@tfiintl.com

AUDITEURS

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Les actions de TFI International Inc. sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole TFII.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Banque Nationale du Canada

Banque Royale du Canada

Bank of America, N.A.

JPMorgan Chase Bank, N.A.

Banque Toronto Dominion

PNC Bank

Banque de Montréal

U.S. Bank, N.A.

Prudential Financial, Inc.

Guggenheim Investments

MetLife Investment Management, LLC

Barings, LLC

Voya Investment Management, LLC

New York Life Private Capital, LLC

La Caisse

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Société de Fiducie Computershare du Canada 100, avenue University, 8e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Canada et États-Unis

Téléphone : 1 800 564-6253 Télécopieur : 1 888 453-0330

International

Téléphone : 514 982-7800 Télécopieur : 416 263-9394

Computershare Trust Company N.A. Co-agent de transfert (É-U)

If you would prefer to receive this report in English, please write to the Secretary of the Company: 8801 Trans-Canada Highway, Suite 500 Montreal, Quebec H4S 1Z6



www.tfiintl.com